

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024-2031



AVANT-PROPOS

PROJET DE PGMR ADOPTÉ LE 2022-02-09 ENTRÉE EN VIGUEUR 2024-07-10

DOCUMENT RÉALISÉ PAR COLLECTIVITÉS ÉCOLOGIQUES BAS-SAINT-LAURENT (CO-ÉCO)

Ophélie Deschamps Lévesque, conseillère en gestion environnementale, *Rédaction*

Suzanne Gaumont, adjointe administrative, *Révision*

Noélie Hébert Tardif, chargée de communications et sensibilisation, *Mise en page et éléments graphiques*

MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION DU PGMR

Sylvain Roy, préfet de la MRC

Jean Lachance, directeur général de la MRC

Pierre Saillant, maire de Mont-Carmel

Louis-Georges Simard, maire de Rivière-Ouelle

Roger Moreau, maire de Saint-Germain

Rosaire Ouellet, maire de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

ÉQUIPE POUR LA CONCERTATION DES ICI

Co-éco, appuyée par le Living Lab en innovation ouverte et les membres du comité de révision du PGMR

LES MAIRES DE LA MRC DE KAMOURASKA (2022)

Anik Corminboeuf, mairesse de Kamouraska

Vincent Bérubé, maire de La Pocatière

Pierre Saillant, maire de Mont-Carmel

Louis-Georges Simard, maire de Rivière-Ouelle

Anita Ouellet Castonguay, mairesse Saint-Alexandre-de-Kamouraska

Gervais Darisse, maire Saint-André-de-Kamouraska

Richard Caron, maire de Saint-Bruno-de-Kamouraska

Nicole Généreux, mairesse de Saint-Denis-De La Bouteillerie

Gilles DesRosiers, maire de Saint-Gabriel-Lalemant

Roger Moreau, maire de Saint-Germain

Nancy St-Pierre, mairesse de Saint-Joseph-de-Kamouraska

Benoît Pilotto, maire de Saint-Onésime-d'Ixworth

Louise Chamberland, mairesse de Saint-Pacôme

Solange Morneau, mairesse de Saint-Pascal

Frédéric Lizotte, maire de Saint-Philippe-de-Néri

Rosaire Ouellet, maire de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

Nathalie Picard, mairesse de Sainte-Hélène-de-Kamouraska

RÉFÉRENCES PHOTOGRAPHIQUES : Nicolas Gagnon

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Description du territoire

La MRC de Kamouraska est un territoire à caractère rural composé de 17 municipalités et de 2 territoires non organisés, comptant 20 941 habitants. Elle se situe à la limite occidentale du Bas-Saint-Laurent. Le Kamouraska profite d'une agriculture très dynamique et d'un secteur bioalimentaire important. C'est également une destination touristique de choix grâce à la qualité de son patrimoine, de son paysage et de ses atouts culturels.

Gestion actuelle des matières résiduelles

Elle fait l'objet d'un partage de compétences entre 2 regroupements de collecte, une régie intermunicipale, une municipalité et la MRC. La collecte à 3 voies dessert autant les résidences que les industries, commerces et institutions (ICI). Depuis 2021, la totalité des matières collectées sont acheminées dans la MRC de Rivière-du-Loup. La gestion des boues est donnée à contrat à des entreprises spécialisées. Les citoyens sont très bien desservis par 3 écocentres qui récupèrent les résidus verts, les résidus de constructions, les résidus dangereux, en plus de rendre les meubles disponibles pour le réemploi.

Inventaire des matières résiduelles

Il a été réalisé à l'aide de l'outil d'inventaire de Recyc-Québec et des données disponibles sur le territoire. Il indique que pour 2019, 48 436 tonnes de matières résiduelles auraient été générées dans la MRC, dont 69 % seraient récupérées. Cette performance est en partie attribuable aux grandes quantités générées par l'industrie agroalimentaire et à son taux de récupération très élevé. Au LET, on constate qu'en considérant les 3 grands secteurs qui génèrent des matières (résidentiel, ICI et CRD), la quantité moyenne enfouie est de 422 kg/habitant.

Diagnostic, objectifs régionaux et plan d'action

La MRC a pour objectif global de réduire de 10 % la moyenne éliminée par habitant d'ici la fin du PGMR. C'est l'objectif le plus facilement mesurable du PGMR. Les autres objectifs se collent à ceux du gouvernement.

Pour les **matières recyclables**, la quantité récupérée par habitant est stagnante depuis plusieurs années. Selon l'inventaire réalisé, l'objectif de récupération de 75 % ne serait pas atteint.

Pour les **matières organiques**, la quantité récupérée par habitant via le bac brun a augmenté de 31 % entre 2016 et 2020. Malgré cela, le taux de récupération par le bac ne serait que de 29 %, encore loin de l'objectif de 60 %. Soulignons qu'un inconnu persiste : la quantité détournée par le compostage domestique, qui est une pratique bien implantée dans la région. D'autre part, le portrait est encourageant lorsqu'on considère les industries agroalimentaires et les boues municipales dans le total, l'objectif est alors largement dépassé.

Pour les **résidus de CRD et autres**, les infrastructures des écocentres sont suffisantes, mais arrivent à bout d'âge. C'est pourquoi des rénovations ont été effectuées en 2020 et d'autres sont prévues dans le plan d'action. Il est également prévu d'étudier l'intérêt de desservir les petits ICI par les écocentres, afin de leur offrir des solutions de proximité.

Dans le but d'augmenter les taux de récupération ainsi que la justesse des données, le plan d'action comprend l'acquisition de données, des incitatifs et de la sensibilisation. Toutes les infrastructures sont en place pour atteindre les objectifs. Les services sont actuellement suffisants, mais la MRC cherchera à les optimiser. Une concertation avec les ICI, en amont de la rédaction, a permis d'orienter certaines priorités du territoire.

Table des matières

AVANT-PROPOS.....	I
SOMMAIRE EXÉCUTIF	III
LISTE DES TABLEAUX, FIGURES ET CARTES	IX
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	XI
INTRODUCTION	1
1 DESCRIPTION DU TERRITOIRE.....	5
1.1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE	5
1.2 POPULATION ET DÉMOGRAPHIE.....	7
1.3 CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES.....	9
2 GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	13
2.1 MUNICIPALITÉS VISÉES, COMPÉTENCES ET ENTENTES	13
2.1.1 <i>Secteur Institutions, commerces, industries (ICI)</i>	16
2.2 RÈGLEMENTS.....	19
2.3 DESCRIPTION DES GÉNÉRATEURS ET TYPES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	20
2.3.1 <i>Secteur résidentiel</i>	20
2.3.2 <i>Secteur Construction, rénovation et démolition (CRD)</i>	21
2.3.3 <i>Terres publiques et TNO</i>	21
2.4 COLLECTES ET DÉPÔTS, MUNICIPAUX ET PRIVÉS.....	21
2.4.1 <i>Collecte porte-à-porte des 3 voies</i>	21
2.4.2 <i>Collecte des boues municipales</i>	23
2.4.2.1 Boues de stations d'épuration	23
2.4.2.2 Boues d'installations septiques.....	25
2.4.3 <i>Résidus de CRD</i>	26
2.4.4 <i>Autres dépôts et collectes dédiées</i>	26
2.4.4.1 Initiatives de réemploi	26
2.4.4.2 Dépôts et collectes dédiées de résidus verts et d'encombrant	27
2.4.4.3 Dépôts de résidus domestiques dangereux et produits visés par une REP.....	28
2.4.4.4 Autre service : la symbiose industrielle.....	29
2.5 INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET D'ÉLIMINATION UTILISÉES	29
2.5.1 <i>Centre de tri des matières recyclables</i>	29
2.5.1.1 Centre de tri de Saint-Pascal et Groupe Bouffard	29
2.5.1.2 Centre de tri de la Société VIA	29
2.5.1.3 Récupération Rivière-du-Loup et KRTB enr.....	30
2.5.2 <i>Centre de traitement des matières organiques</i>	30
2.5.2.1 Usine de biométhanisation	30
2.5.2.2 Site de compostage de la Ville de La Pocatière (inactif)	31
2.5.2.3 Tourbière Michaud Itée	32
2.5.3 <i>Sites de traitement des boues</i>	32
2.5.3.1 Installations de Camionnage Alain Benoit	32
2.5.3.2 Installations de Campor environnement inc.....	33
2.5.4 <i>Résidus de construction, rénovation, démolition</i>	33

2.5.4.1	Centre de tri des Résidus de CRD.....	33
2.5.4.2	Centre d'entreposage et concassage d'agrégats	34
2.5.5	<i>Autres matières résiduelles</i>	34
2.5.5.1	Écocentres.....	34
2.5.5.2	Sites de récupération de métaux	36
2.5.5.3	Site de traitement des matières dangereuses	36
2.5.6	<i>Lieux d'élimination</i>	37
2.5.6.1	Lieu d'enfouissement en territoire isolé (LETI) de l'Île-aux-Lièvres	37
2.5.6.2	Lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup	37
2.5.6.3	Lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Philippe-de-Néri (inactif)	39
2.6	GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES TERRITOIRES NON ORGANISÉS ET À L'ÎLE AUX LIÈVRES	39
2.6.1	<i>Territoires non organisés de Picard et du Petit-lac-Sainte-Anne</i>	39
2.6.2	<i>L'Île aux lièvres</i>	40
2.7	INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION (ISÉ)	41
2.8	COÛTS ACTUELS DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	42
3	INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	45
3.1	MÉTHODOLOGIE	45
3.2	SECTEUR RÉSIDENTIEL.....	46
3.2.1	<i>Matières recyclables</i>	46
3.2.2	<i>Matières organiques</i>	47
3.2.3	<i>Boues municipales</i>	48
3.2.3.1	Boues d'ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	48
3.2.3.2	Boues d'installation septiques	48
3.3	AUTRES RÉSIDUS	49
3.3.1	<i>Matières éliminées réelles du secteur résidentiel</i>	50
3.4	SECTEUR DES INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS	51
3.4.1	<i>Matières recyclables</i>	51
3.4.2	<i>Matières organiques</i>	52
3.4.2.1	Matières organiques des ICI hors industries agroalimentaires	52
3.4.2.2	Matières organiques des industries agroalimentaires	52
3.4.3	<i>Autres résidus des ICI</i>	54
3.4.3.1	Résidus spécifiques des ICI.....	54
3.4.4	<i>Matières éliminées réelles — secteur ICI</i>	55
3.5	SECTEUR CRD	56
3.5.1	<i>Matières du secteur CRD éliminées au LET</i>	57
3.6	RÉCAPITULATIF	59
4	DIAGNOSTIC TERRITORIAL, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS.....	65
4.1	DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	65
4.1.1	<i>Bilan des PGMR précédents</i>	65
4.1.2	<i>Observations et analyse</i>	67
4.1.2.1	Collecte à 3 voies municipales	67
4.1.2.2	Secteur CRD	69
4.1.2.3	Bilan des matières.....	70
4.1.1	<i>Bilan des services</i>	71
4.1.2	<i>Capacités des installations</i>	71
4.1.3	<i>Droit de regard</i>	72

4.2	ORIENTATIONS ET OBJECTIFS.....	73
4.2.1	<i>Nationaux</i>	73
4.2.2	<i>Régionaux</i>	74
5	PLAN D’ACTION 2024-2031.....	81
5.1	MESURES DU PLAN D’ACTION.....	81
5.2	BUDGET DU PLAN D’ACTION	83
5.3	SUIVI ET SURVEILLANCE DE LA MISE EN ŒUVRE	83
6	CONCLUSION.....	87
	ANNEXE A : FICHES DESCRIPTIVES DES MESURES.....	91
	ANNEXE B : BUDGET ET ÉCHÉANCIER DÉTAILLÉ DU PLAN D’ACTION	119
	ANNEXE C : LISTE ET DESCRIPTION DES ORGANISATIONS EN GMR	123
	ANNEXE D : SUIVI DE MISE EN ŒUVRE DU PGMR 2016-2020.....	132
	ANNEXE E : RAPPORT DE CONSULTATION, AVIS PUBLIC ET SOMMAIRE DU PROJET DE PGMR	140

LISTE DES TABLEAUX, FIGURES ET CARTES

TABLEAUX

Tableau 1-1 Superficie, population et unités d’occupation des municipalités	8
Tableau 1-2 Prévisions du nombre de ménages par lustre jusqu’en 2040	8
Tableau 2-1 Liste de contrats et ententes pour la collecte et le transport.....	16
Tableau 2-2 Nombre d’ICI de plus de 5 employés par code SCIAN et par municipalité	16
Tableau 2-3 Liste des règlements municipaux en lien avec la gestion des matières résiduelles	20
Tableau 2-4 Fréquence des collectes de bacs roulants par matière (résidences et petits ICI)	23
Tableau 2-5 Informations générales sur les stations d’épuration.....	24
Tableau 2-6 Informations générales sur les installations septiques	25
Tableau 2-7 Points de dépôt et collectes ponctuelles de résidus verts et encombrants	27
Tableau 2-8 Points de dépôt officiels pour les produits visés par une REP, 2021.....	28
Tableau 2-9 Matières acceptées dans les écocentres de la MRC de Kamouraska et modes de valorisation	35
Tableau 2-10 Tonnages traités aux écocentres en 2019 par matières	36
Tableau 2-11 Quantité de matière enfouie au LET de Rivière-du-Loup par MRC, en 2019.....	38
Tableau 2-12 Bilan total du LET de Rivière-du-Loup (enfouissement et recouvrement)	38
Tableau 2-13 Liste des établissements du territoire reconnus ICI ON RECYCLE +	41
Tableau 3-1 Portrait des matières recyclables par catégorie — secteur résidentiel	46
Tableau 3-2 Portrait des matières organiques par catégorie — secteur résidentiel	47
Tableau 3-3 Portrait des boues municipales par catégorie — secteur résidentiel	48
Tableau 3-4 Portrait des autres résidus par catégorie — secteur résidentiel	49
Tableau 3-5 Matières éliminées par municipalité — secteur résidentiel.....	50
Tableau 3-6 Portrait des matières recyclables par catégorie — secteur ICI	51
Tableau 3-7 Portrait des matières organiques par catégorie — secteur ICI	52
Tableau 3-8 Portrait des matières organiques de l’industrie agroalimentaire.....	53
Tableau 3-9 Entreprises agroalimentaires de la MRC de Kamouraska et leurs employés	53
Tableau 3-10 Portrait des autres résidus par catégorie — secteur ICI	54
Tableau 3-11 Matières éliminées par municipalité – secteurs ICI.....	56
Tableau 3-12 Portrait des résidus de CRD par catégorie — secteur CRD	56
Tableau 3-13 Résidus de CRD récupérés dans les écocentres.....	57
Tableau 3-14 Matières éliminées au LET de Rivière-du-Loup— secteur CRD	58
Tableau 3-15 Évolution des tonnages de matériaux CRD reçus aux écocentres entre 2015 et 2019	58
Tableau 3-16 Estimé des taux de mise en valeur — secteur résidentiel	59
Tableau 3-17 Estimé des taux de mise en valeur — secteur ICI	60
Tableau 3-18 Estimé des taux de mise en valeur — secteur CRD	60
Tableau 4-1 Grandes réalisations du PGMR 2016-2020.....	66
Tableau 4-2 Variation 2016-2020 des matières de la collecte municipale à 3 voies (kg/hab.)	68
Tableau 4-3 MO récupérées dans les collectes porte-à-porte résidentielles au Québec comparées à la MRC.....	69
Tableau 4-4 Estimé des taux de mise en valeur par matière	70
Tableau 4-5 Quantités enfouies au LES de Saint-Philippe en 2013	72
Tableau 4-6 Objectifs nationaux et régionaux pour la GMR.....	76
Tableau 5-1 Mesures prévues pour le plan d’action 2023-2029 du PGMR.....	81
Tableau 5-2 Résumé des revenus et des coûts estimés pour la mise en œuvre.....	83

FIGURES

Figure 1-1 Taux de diplomation de la MRC de Kamouraska comparé à la moyenne de la province.....	10
Figure 3-1 Comparaison des scénarios d'élimination pour la MRC.....	61
Figure 4-1 Évolution des tonnages pour les secteurs résidentiels et ICI	67
Figure 4-2 Évolution de la quantité de résidus CRD éliminés.....	69

CARTES

Carte 1-1 Localisation de la MRC de Kamouraska	5
Carte 1-2 Limites administratives de la MRC de Kamouraska.....	6
Carte 2-1 Regroupements de collecte des matières résiduelles	15

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

APTHQ	Association des producteurs de tourbe horticole du Québec
ARPE	Association pour le recyclage des produits électroniques
CRD	Construction, rénovation, démolition
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
IMT	Information sur le marché du travail
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
LES	Lieu d'enfouissement sanitaire
LET	Lieu d'enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMH	Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation anciennement
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques
MDDELCC	Anciennement Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques
MRC	Municipalité régionale de comté
MRF	Matières résiduelles fertilisantes
PEE	Plantes exotiques envahissantes
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PQGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
RDD	Résidus domestiques dangereux
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles
REP	Responsabilité élargie du producteur
SADR	Schéma d'aménagement et de développement révisé
SÉMER	Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup
SOGHU	Société de gestion des huiles usagées
SVMO	Stratégie de valorisation de la matière organique
Tmh	Tonne de matière humide
TNO	Territoire non organisé
OM	Organismes municipaux
U.O.	Unité d'occupation
VHU	Véhicule hors d'usage

INTRODUCTION



INTRODUCTION

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2029 est un exercice réalisé par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Kamouraska afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. C'est un outil de planification territoriale essentiel pour la mise en œuvre d'actions concertées entre les 17 municipalités et la MRC.

Le PGMR comprend une description du territoire et du mode de gestion actuel des matières résiduelles. On y présente ensuite un inventaire quantitatif, suivi de la détermination d'objectifs régionaux pour la réduction et la mise en valeur. Par la suite, un diagnostic est posé, accompagné d'un plan d'action relié aux problématiques identifiées. Pour chacune des actions, les moyens de mise en œuvre, les échéances et les estimations budgétaires sont précisées. Finalement, le PGMR indique également les moyens qui seront déployés par la MRC pour assurer sa mise en œuvre.

Ce plan remplace le PGMR 2016-2020 de la MRC de Kamouraska en vigueur depuis le 23 février 2017. Plusieurs actions de ce dernier ont été réalisées avec succès, dont l'implantation du bac brun dans les Industries, commerces et institutions (ICI), près de 80 d'entre eux ayant été approchés pour recevoir un accompagnement; de nombreuses activités de sensibilisation à la saine gestion des matières recyclables et des matières organiques pour les citoyens et dans les écoles ont également été réalisées. La collecte des plastiques agricoles s'est généralisée et une réflexion régionale sur la contribution de la collecte à l'amélioration de la performance municipale a débuté. La mise en œuvre du plan a été suivie par le comité d'orientation en GMR de la MRC, composé d'élus et d'employés techniques.

La MRC de Kamouraska a amorcé en 2021 la révision de son PGMR, conformément aux lignes directrices du gouvernement publiées en 2013 et du Guide d'accompagnement à l'intention des organismes municipaux (2020). Les travaux de révision ont été suivis tout au long du processus par les membres du comité de révision du PGMR dont on trouve la liste en avant-propos.

La rédaction a été précédée par une concertation avec les ICI du territoire afin d'orienter les mesures du plan d'action.

Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco) a été mandaté pour réaliser le PGMR révisé de la MRC de Kamouraska. Cette organisation, spécialisée en gestion des matières résiduelles, avait également produit les deux PGMR précédents et effectué le suivi de mise en œuvre depuis ce temps, en collaboration avec la MRC.

Chapitre 1

DESCRIPTION DU TERRITOIRE



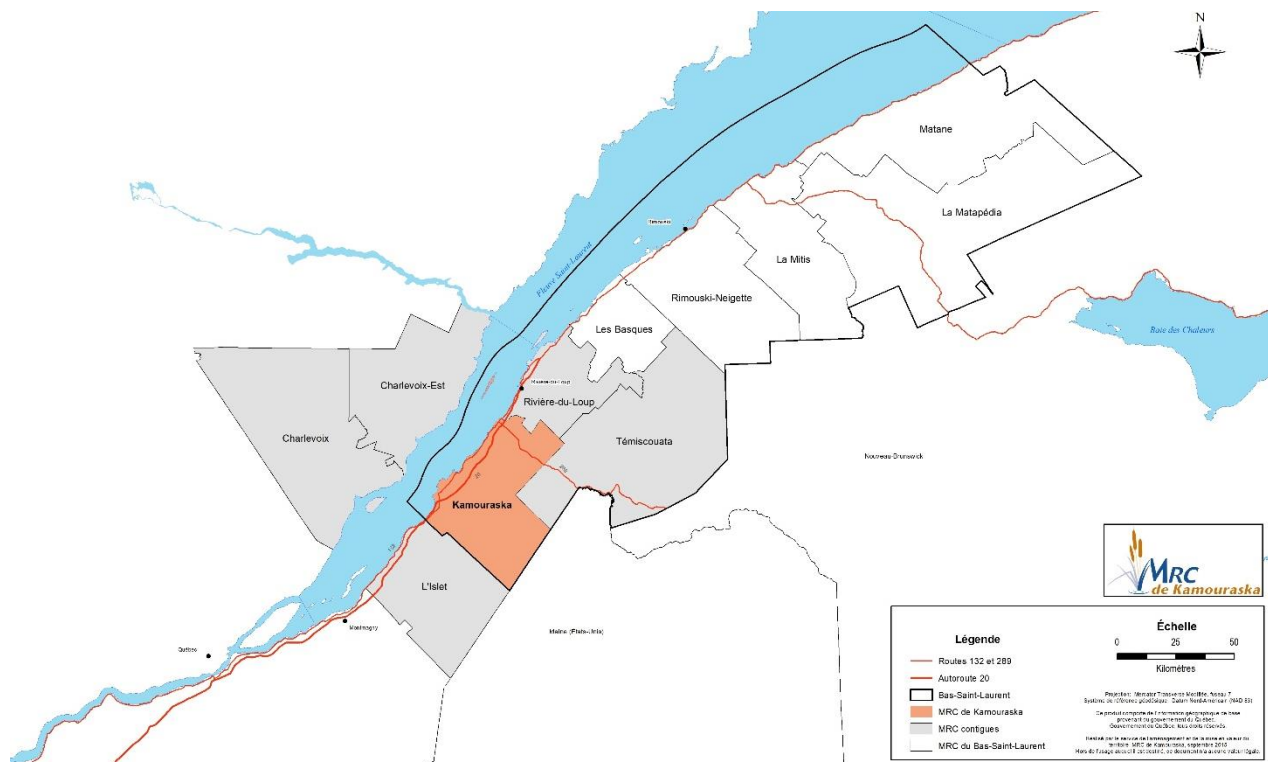
1 DESCRIPTION DU TERRITOIRE

La section suivante décrit brièvement la géographie, la démographie et l'économie du territoire. Tous les détails et précisions sur ces sujets sont disponibles dans le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC. Toutefois, plusieurs statistiques présentées ci-bas sont tirées de d'autres sources car le SADR n'a pas été mis à jour entre les deux révisions de PGMR.

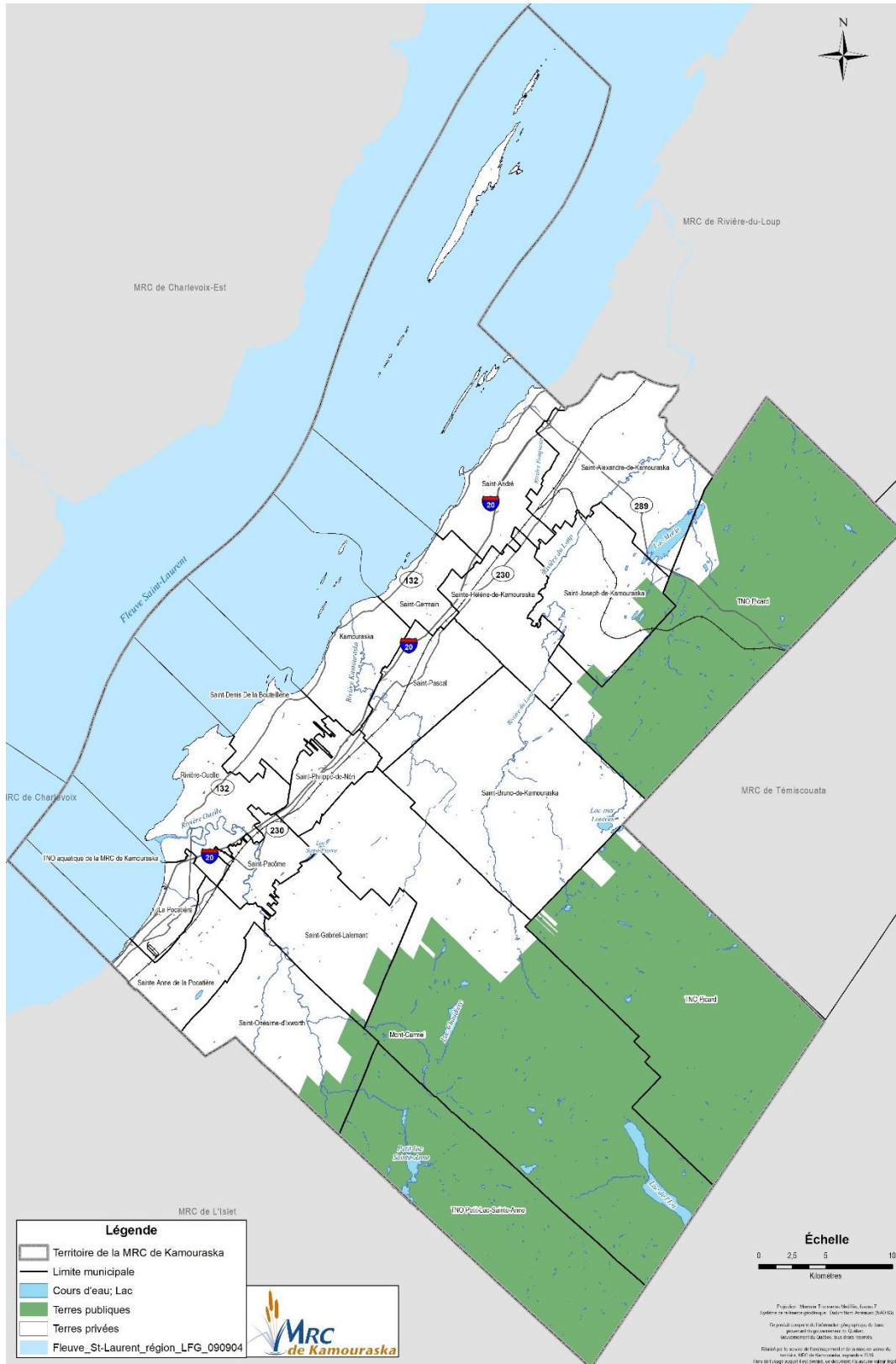
1.1 Situation géographique

La MRC de Kamouraska appartient au groupe des huit MRC qui composent la région administrative du Bas-Saint-Laurent et est située à la limite ouest de la région. Tel que l'indique la carte 1-1, les MRC contiguës sont celles de L'Islet à l'ouest, de Charlevoix et de Charlevoix-Est au nord, de Rivière-du-Loup au nord-est et du Témiscouata au sud. La limite sud du Kamouraska est complétée par l'État américain du Maine.

La carte 1-2 montre l'autoroute Jean-Lesage (20) et la route 132 qui traversent le territoire parallèlement au fleuve ainsi que la route 289 en provenance du Témiscouata sont les principaux accès routiers. On retrouve également un réseau de routes cogéré localement et par le Ministère du transport du Québec comme la route 230, une route régionale qui traverse la MRC de part à part et relie les divers périmètres urbains. Le chemin de fer traverse aussi le territoire d'est en ouest, parallèlement à l'autoroute 20, et une autre voie ferrée, à l'est du territoire, permet le transit vers le Témiscouata.



Carte 1-1 Localisation de la MRC de Kamouraska



Carte 1-2 Limites administratives de la MRC de Kamouraska

La superficie du territoire est de 3 065 km², dont environ 2 265 km² pour la partie terrestre, une dimension comparable aux autres MRC du Bas-Saint-Laurent. Le territoire terrestre est composé de propriété privée à 52 % et de propriété publique à 48 %. Le territoire maritime, s'étirant dans le fleuve sur une distance de 6 à 15 km de la côte, constitue dans la plupart des cas l'extension des territoires des municipalités riveraines. Seule la partie maritime en face de Sainte-Anne-de-La-Pocatière est demeurée un territoire non organisé (TNO) aquatique. Les îles des archipels des Pèlerins et de Kamouraska, ainsi que l'archipel de l'Île-aux-Lièvres font partie de la MRC. Plusieurs de ces îles sont reconnues par le gouvernement fédéral comme faisant partie de la Réserve nationale de faune (RNF) des îles de l'estuaire ou sont reconnues comme « Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) ».

La gestion des matières résiduelles est traitée au chapitre 13 du Schéma d'aménagement et de développement révisé¹ de la MRC. Celui-ci fait principalement référence au Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Kamouraska réalisé en 2003. Un portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles y est dressé et un objectif est fixé : « encourager la réduction à la source, le réemploi, la récupération et la valorisation des matières résiduelles et favoriser les filières les plus efficaces selon le concept de développement durable ». Quelques actions sont également définies comme soutenir les activités d'éducation relative à l'environnement ou les incitatifs à la réduction. Le schéma d'aménagement présente finalement une liste des sites de disposition et de traitement des matières résiduelles ainsi qu'une carte des dépotoirs désaffectés sur le territoire de la MRC. Il n'y a cependant aucune affectation du territoire exclusive à un LET ou à tout autre équipement semblable.

1.2 Population et démographie

La MRC comptait 20 941 citoyens en 2019². Elle est composée de 17 municipalités et 2 territoires non organisés (TNO) terrestres³. Le tableau 1-1 présente les détails concernant la superficie et la population.

La presque totalité des citoyens kamouraskois se concentre dans la partie septentrionale du territoire couvrant environ 1200 km². À l'intérieur de cet espace, la densité moyenne de population est d'environ 18 habitants au kilomètre carré, une densité représentative d'un milieu rural agricole.⁴ Deux pôles urbains regroupent à eux seuls 44 % de la population de la MRC soit Saint-Pascal et l'agglomération Pocatoise (qui comprend La Pocatière et Sainte-Anne-de-la-Pocatière). Depuis quelques années, Saint-Alexandre est reconnu comme le troisième pôle par la MRC en raison de son dynamisme économique. Onze municipalités du territoire comptent entre 250 et 1000 habitants.

On compte un total de 8279 unités d'occupation résidentielles sur le territoire de la MRC (tableau 1.1). La proportion de multilogements est de 7 % avec 556 unités en Plex et 54 en Multiplex, concentrés principalement dans les Villes de La Pocatière et Saint-Pascal, et dans une moindre mesure à Saint-Alexandre, Saint-Pacôme et Sainte-Anne-de-la-Pocatière. La proportion de saisonniers est en moyenne 10 % sur l'ensemble de la MRC, cependant les municipalités de Saint-Denis-De La Bouteillerie, Mont-carmel, Kamouraska et Rivière-Ouelle comptent plus de 20 % de leurs unités d'occupation en saisonniers.

¹ MRC de Kamouraska, Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Kamouraska, 2013

² Décret de population du MAMH (2020)

³ MAMROT, décret de population 2014

⁴ MRC de Kamouraska, Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Kamouraska, 2013

Tableau 1-1 Superficie, population et unités d'occupation des municipalités⁵

Municipalité	Superficie (km ²)	Population	U.O. unifamiliales	U.O. 2-9 logements	U.O. 10 log. et +	U.O. saisonniers
Regroup. Centre						
Kamouraska	44	609	233	90	12	78
Mont-Carmel	430	1 123	453	66	12	177
Saint-Bruno-de-Kamouraska	187	534	221	24	0	56
Saint-Denis-De La Bouteillerie	34	510	216	24	0	121
Saint-Germain	28	283	114	24	0	13
Saint-Pascal	61	3 468	1 091	672	84	18
Saint-Philippe-de-Néri	33	807	262	186	12	0
Regroup. Est						
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	111	2 217	592	348	24	50
Saint-André-de-Kamouraska	71	679	188	66	0	8
Saint-Joseph-de-Kamouraska	85	391	120	24	0	29
Sainte-Hélène-de-Kamouraska	61	893	300	102	0	20
Régie Ouest						
Rivière-Ouelle	57	967	406	120	24	148
Saint-Gabriel-Lalemant	79	695	282	54	12	33
Saint-Onésime-d'Ixworth	99	554	220	42	0	48
Saint-Pacôme	29	1 555	555	306	24	7
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	55	1 606	547	258	0	11
La Pocatière	21	4 040	1 052	930	444	0
Petit Lac Sainte-Anne	186	0				
Picard (TNO) ⁶	572	10				
Total (TNO)	2 242	20 941	6 852	3 336	648	817

Comme plusieurs autres MRC rurales québécoises, le Kamouraska vit un phénomène de dénatalité, d'exode et de vieillissement de population qui entraîne une baisse démographique. Selon les prévisions 2020-2040 de l'ISQ (tableau 1-2), le déclin démographique devrait perdurer au Bas-Saint-Laurent, se concentrant à l'extérieur des pôles urbains. Une diminution du nombre de ménages de 7 % est anticipée pour la période. On prévoit que la décroissance démographique exercera un certain poids sur les revenus fonciers municipaux, accélèrera la dévitalisation et pourrait influencer les services de proximité. Globalement, les changements démographiques prévus ne devraient pas avoir de répercussion majeure sur la GMR.

Tableau 1-2 Prévisions du nombre de ménages par lustre jusqu'en 2040⁷

2020	2025	2030	2035	2040
------	------	------	------	------

⁵ Afin d'uniformiser les tableaux, les municipalités seront présentées dans cet ordre tout au long du PGMR, qu'on nomme les regroupements ou non.

⁶ Population du TNO comptabilisé avec Saint-Alexandre dans le reste du document pour simplifier

⁷ Institut de la statistique du Québec, Nombre de ménages privés selon le groupe d'âge de la personne-référence, scénario A2021, MRC du Québec, 2020-2041, 2021

9 168

9 137

9 006

8 793

8 513

1.3 Caractéristiques socio-économiques

En 2016, la MRC comptait 1 416 établissements de toute nature employant 10 185 personnes. Environ 67 % des entreprises sont composées de quatre employés et moins. Les secteurs primaire, secondaire et tertiaire représentent respectivement 11 %, 25 % et 64 % des emplois au sein des établissements localisés au Kamouraska. Une nouvelle génération d'entreprises se déploie grâce à l'apport des jeunes générations. Ces nouvelles entreprises sont de plus en plus flexibles et polyvalentes; elles produisent rapidement dans des marchés de niche; elles sont respectueuses de l'environnement alors que les résidus d'une production traditionnelle leur servent parfois de matière première. Ces entreprises, notamment en transformation alimentaire, sont souvent maillées entre elles et savent profiter de leur proximité et de leur ancrage au territoire⁸.

Les principaux domaines d'activité sont l'agriculture, l'industrie bioalimentaire, l'industrie forestière et l'industrie touristique. L'industrie manufacturière est également présente, principalement le domaine de la production de produits métalliques et d'équipements de transports lié à la présence de l'usine Alstom Transport (anciennement Bombardier) à La Pocatière. Concernant le domaine agroalimentaire, les activités de recherche et de développement sont également très dynamiques. On note, entre autres, la présence de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ), de Biopterre, du Centre de développement bioalimentaire du Québec (CDBQ), du Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ), et d'Agro Enviro Lab (racheté par Premier Tech), en plus d'une unité de Premier Tech.

L'indice de vitalité du Kamouraska en 2018 était de -3,9, situé au 4^e quintile par rapport à l'ensemble de la province⁹. Toutefois, l'évolution entre 2002 et 2018 permet de constater que la MRC monte dans le classement graduellement depuis 2006¹⁰.

Le revenu d'emploi médian des travailleurs au Kamouraska de 39 284 \$ en 2019, alors que celui du Québec était de 44 936 \$¹¹.

Le niveau de scolarité atteint est plus faible dans la région du Bas-Saint-Laurent que dans le reste de la province. Selon l'enquête sur les ménages de 2011, 28 % de la population kamouraskoise n'a pas de diplôme et près de 19% de la population a un diplôme d'étude secondaire ou l'équivalent. La figure 1-1 montre le détail des taux de diplomation de la région en comparaison avec ceux de la province. Les moyennes issues du recensement 2016 montrent que la tendance s'est maintenue.

⁸ MRC de Kamouraska, *profil socio-économique*, en ligne, 2021

⁹ ISQ, *Bulletin d'analyse, Indice de vitalité économique des territoires*, PDF, 2021

¹⁰ ISQ, *Indice de vitalité des territoires, Classement des MRC selon l'indice de vitalité économique, Québec, 2002-2014, 2016 et 2018*, consulté en ligne, 2021

¹¹ ISQ, *Évolution du marché du travail dans les MRC, Bilan de l'année 2019*, 2021

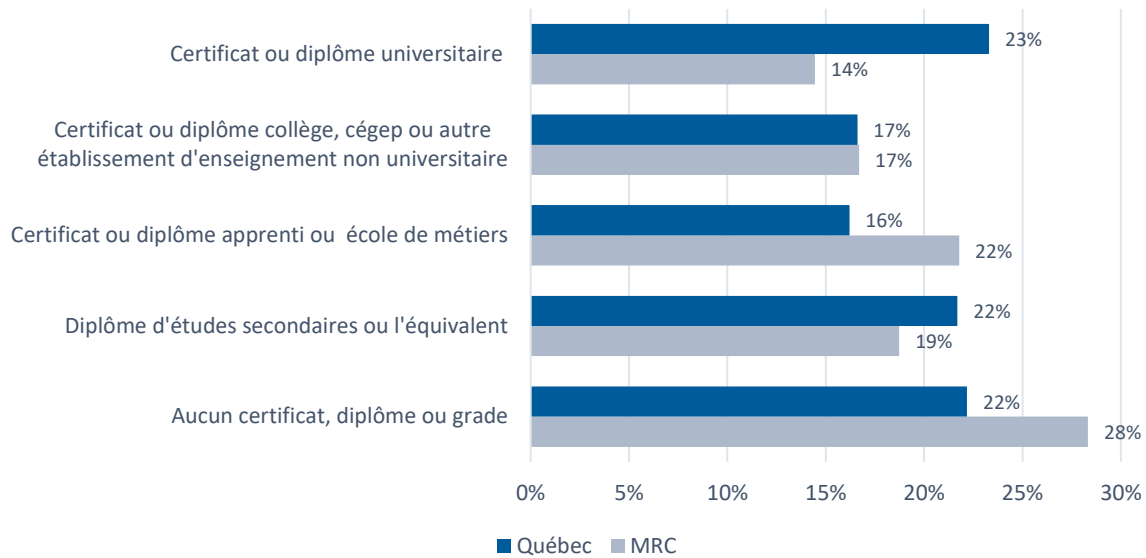


Figure 1-1 Taux de diplomation de la MRC de Kamouraska comparé à la moyenne de la province¹²

Un taux de diplomation bas peut être associé avec une participation moins importante au tri des matières résiduelles. D'autre part, la vitalité économique relativement faible est généralement associée avec une production de déchet moindre. Somme toute, la consommation et la génération subséquente de matières résiduelles ne devraient pas être supérieures à la moyenne québécoise et aucune augmentation notable n'est anticipée dans les prochaines années.

¹² Statistiques Canada, *Enquête nationale auprès des ménages de 2011*, tableaux de données, 2021

Chapitre 2

GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



2 GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Ce chapitre détaille les compétences, les ententes, les règlements, les générateurs de matières, les différentes collectes et dépôts pour chaque matière ainsi que les installations du territoire et celles hors territoires qui sont utilisées.

Note méthodologique : chaque fois que les municipalités sont listées dans un tableau, elles sont organisées en fonction du regroupement auquel elles appartiennent, et non par ordre alphabétique. Ce choix permet d'uniformiser les tableaux de l'ensemble du PGMR, et ainsi faire le lien plus facilement entre ceux qui présentent des données par regroupements et ceux qui présentent des données par municipalité. Toutes les données sont pour 2019, sauf mention contraire.

2.1 Municipalités visées, compétences et ententes

La MRC a la responsabilité de produire, adopter et réviser le PGMR, conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement. Toutes les municipalités de la MRC sont visées par le PGMR.

MRC

La MRC a déclaré sa compétence pour :

- l'élimination des matières résiduelles depuis 2009 (résolutions 270-CM2008 et 317-CA2008)
- le traitement des matières organiques depuis 2014 (règlement numéro 178)
- l'opération des écocentres, excluant les dépôts verts locaux, depuis 2017 (règlement numéro 212-2017)

La responsabilité et la compétence en ce qui concerne le traitement des matières recyclables ainsi que la collecte et le transport des matières recyclables, des matières organiques triées à la source (MOTS) et des déchets appartiennent aux municipalités locales ou aux regroupements dont elles font partie. Ceux-ci sont présentés à la suite.

Ententes intermunicipales

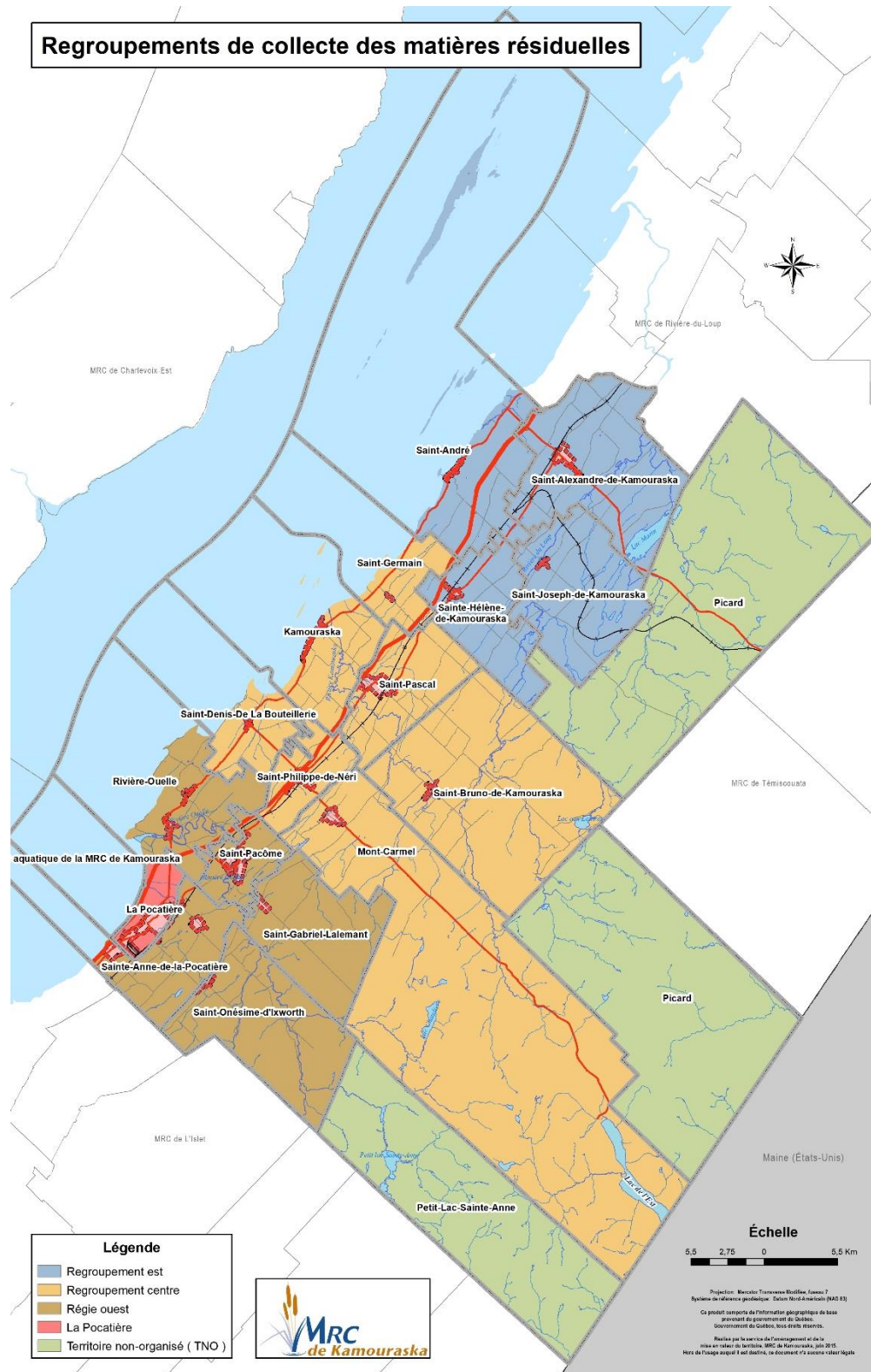
Trois regroupements municipaux sont en place pour la collecte des matières résiduelles. Seule la Ville de La Pocatière ne fait partie d'aucun regroupement. Une cartographie des ententes peut être consultée à la carte 2-1 et les ententes et contrats sont résumés au tableau 2-1 et un. En voici le détail :

Le **Regroupement Est** comprend les municipalités de Saint-André-de-Kamouraska, Saint-Alexandre-de-Kamouraska, Sainte-Hélène-de-Kamouraska et Saint-Joseph-de-Kamouraska. Celles-ci ont adopté un règlement uniformisé et signé une entente d'une durée de 3 ans (2014-2016) renouvelable automatiquement par tranches de 3 ans. Les municipalités locales sont responsables de la sensibilisation, de la réglementation, du suivi auprès des citoyens et du maintien à jour de la liste de leurs institutions, commerces, industries (ICI). Chacune est également responsable d'effectuer le paiement à l'entrepreneur de collecte. La municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska est responsable du suivi administratif, d'effectuer les appels d'offres, du choix de l'adjudicataire, de la facturation des municipalités pour le traitement des matières, du suivi général du contrat ainsi que des rapports annuels et de la reddition de comptes auprès de RECYC-QUÉBEC et du MELCC pour la redistribution des redevances à l'enfouissement et le versement pour la compensation des coûts de collecte sélective pour les matières recyclables. La répartition des coûts de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles est calculée en pourcentage selon la population de chaque municipalité.

Le **Regroupement Centre** est composé des municipalités de Kamouraska, Mont-Carmel, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Germain, Saint-Pascal et Saint-Philippe-de-Néri. Celles-ci ont signé une entente intermunicipale d'une durée de 2 ans (1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016), renouvelable automatiquement par tranche de deux ans. Les municipalités locales sont responsables de la sensibilisation et du suivi auprès des citoyens ainsi que de leur entente avec un centre de tri pour le traitement des matières recyclables. La ville de Saint-Pascal est responsable pour le regroupement du suivi administratif, d'effectuer les appels d'offres, du suivi général du contrat ainsi que des rapports annuels et de la reddition compte à RECYC-QUÉBEC et au MELCC. Elle est également chargée de la répartition de la facturation pour les coûts de collecte et les coûts de traitement des matières (déchets, matières recyclables et matières organiques). La répartition des coûts de collecte se fait en fonction du nombre de levées de bacs et de conteneurs par municipalité tandis que la répartition des coûts de traitement des matières se fait en fonction du nombre de tonnes de matières collectées dans chacune des municipalités.

La **Régie Ouest** est formée des 5 municipalités de Rivière-Ouelle, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Onésime-d'Ixworth, Saint-Pacôme et Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Ensemble, elles ont constitué une régie intermunicipale pour le partage d'un service de collecte des matières résiduelles, comprenant l'acquisition, l'entretien et l'opération de véhicules et d'équipements ainsi que l'embauche de personnel. La régie est administrée par 5 représentants municipaux (un par municipalité). L'entente 2011-2016 est renouvelable par tranches de 5 ans. La répartition des quotes-parts se fait en fonction de la richesse foncière uniformisée (RFU), de la population et des quantités générées. La régie est ouverte à l'adhésion d'autres municipalités. Chaque municipalité locale prend en charge les contrats ainsi que les coûts pour l'enfouissement, le recyclage et la biométhanisation.

La liste des contrats et ententes de collecte-transport se retrouve à la carte 2-1 et au tableau 2-1 aux pages suivantes.



Carte 2-1 Regroupements de collecte des matières résiduelles

Tableau 2-1 Liste de contrats et ententes pour la collecte et le transport

Entente intermunicipale ¹³ (Responsable)	Collecte et transport des 3 voies	Traitement m. recyclables	Traitement m. organiques	Élimination des déchets
Regroupement Est (Saint-Alexandre) Début : 2014-01 Renouvelable aux 3 ans	Services sanitaires A. Deschênes 2017-2020	Société VIA 2017-2020	SÉMER (entente MRC)	LET de la Ville de Rivière-du-Loup (entente MRC)
Regroupement Centre (Saint-Pascal) Début : 2015-01 Renouvelable aux 2 ans	Groupe Bouffard 2017-2021	Groupe Bouffard 2017-2021	SÉMER (entente MRC)	LET de la Ville de Rivière-du-Loup (entente MRC)
Régie intermunicipale de GMR du Kamouraska Ouest (Régie) Début : 2011-08 Renouvelable aux 5 ans	Interne	Société VIA 2022-2024 (contrats individuels)	SÉMER (entente MRC)	LET de la Ville de Rivière-du-Loup (entente MRC)
La Pocatière	Services sanitaires A. Deschênes 2016-2020	Société VIA 2016-2020	SÉMER (entente MRC)	LET de la Ville de Rivière-du-Loup (entente MRC)

2.1.1 Secteur Institutions, commerces, industries (ICI)

Les services de gestion des matières résiduelles municipaux desservent également la presque totalité du secteur institutions, commerces, industries (ICI). Les commerces et entreprises sont majoritairement inclus à même les collectes municipales.

Le système de classement des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) répertorie l'ensemble des entreprises de 5 employés et plus par secteur d'activité. Le tableau suivant présente la compilation pour le territoire de la MRC de Kamouraska en 2019 et présente le nombre d'entreprises par secteur et par municipalité.

Sur l'ensemble des catégories d'entreprises (tableau 2-2), les plus présentes sont celles du commerce de détail, de la fabrication et des soins de santé et assistance sociale pour respectivement 14 %, 12 % et 11 %. La Ville de La Pocatière avec 139 entreprises et la Ville de Saint-Pascal avec 82 entreprises totalisent près de 60 % des entreprises de 5 employés et plus du territoire. Le reste des entreprises est distribué dans les autres municipalités locales avec une prédominance à Saint-Alexandre-de-Kamouraska, et dans une moindre mesure à Saint-Pacôme et Kamouraska.

Tableau 2-2 Nombre d'ICI de plus de 5 employés par code SCIAN et par municipalité ¹⁴

¹³ Consulter la composition des regroupements à la carte 2-1 ou dans le texte de la section 2.1

¹⁴ Services Québec [Gauthier Belzile, Alexandre], *Répertoire des établissements PILE*, consulté en ligne 2021

Secteur d'activité	Kamouraska	La Pocatière ¹⁵	Mont-Carmel	Rivière-Ouelle	Saint-Alexandre-de-K.	Saint-André	Saint-Bruno-de-K.	Saint-Denis-De La B.	Sainte-Hélène	Saint-Gabriel-Lalemant	Saint-Germain-de-K.	Saint-Joseph-de-K.	Saint-Onésime-d'Ixworth	Saint-Pacôme	Saint-Pascal	Saint-Philippe-de-Néri	Total général
Administration publique (91)	1	5	1	2	2	1	1	-	-	1	-	1	1	1	5	1	23
Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)	3	8	1	1	3	1	1	5	1	-	-	4	-	-	2	-	30
Arts, spectacles et loisirs (71)	-	4	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	1	1	1	-	9
Autres services — sauf admin. publiques (81)	1	8	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	18
Commerce de détail (44-45)	2	28	2	-	2	-	-	-	1	1	1	-	-	1	12	1	51
Commerce de gros (41)	-	5	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	8	1	16
Construction (23)	-	9	-	-	4	-	-	-	2	-	1	1	-	1	5	1	24
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz (21)	-	1	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
Fabrication (31-33)	3	12	1	-	8	3	-	-	-	-	-	1	-	5	7	4	44
Finance et assurances (52)	-	5	1	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	1	4	-	13
Hébergement et services de restauration (72)	4	9	1	3	5	1	-	-	-	-	1	-	-	-	6	1	31
Industrie de l'information et ind. culturelle (51)	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	3
Services admin. de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement (56)	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	4
Services d'enseignement (61)	1	6	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3	1	22
Services immobiliers et services de location et de location à bail (53)	-	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
Services prof., scientifiques et techniques (54)	-	13	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-	15
Soins de santé et assistance sociale (62)	-	13	1	2	5	1	1	-	1	-	-	-	-	3	16	-	43
Transport et entreposage (48-49)	-	5	-	-	6	-	-	1	1	-	1	1	2	1	4	1	23
Total	15	139	10	10	39	9	5	9	8	3	4	9	5	19	82	11	377

D'autre part, notons que, sans nécessairement être représentés en grand nombre, certains secteurs d'entreprises présents sur le territoire de la MRC ont des matières résiduelles particulières ou en quantités plus importantes. Ces derniers sont décrits ci-dessous.

¹⁵ La source des données considère Sainte-Anne-de-la-Pocatière avec La Pocatière

Une équipe est présente sur le territoire depuis 2016 pour favoriser la symbiose industrielle, ce qui contribue à dévier plusieurs centaines de tonne de l'enfouissement. Un résumé des symbioses est présenté au chapitre 3, dans la section « résidus spécifiques des ICI ».

Agriculture : le secteur agricole n'est pas à négliger en raison de son importance dans l'économie de la région et du nombre d'entreprises présentes sur le territoire (plus de 400). La majorité des entreprises agricoles sont desservies via la collecte porte-à-porte municipale. Les plastiques sont l'une des matières d'importance générées par ces entreprises. Un récent rapport¹⁶ indique que 195 tonnes de plastiques souples et 5 tonnes de tubulure acéricole sont générées au Kamouraska. Au moment d'écrire le PGMR, les plastiques souples peuvent être déposés au bac bleu. Cependant, ils seront probablement refusés lors de l'application de la « modernisation de la collecte sélective » entamée par le gouvernement provincial.

Transformation alimentaire : cette catégorie inclut autant la restauration que les marchés d'alimentation et les entreprises en transformation alimentaire, notamment dans le secteur des viandes. Il y a d'importantes quantités de matières organiques et de boues industrielles générées par ce secteur d'activités. Parmi ces entreprises, on retrouve les Aliments ASTA inc., une entreprise d'abattage et de première transformation de porc de 450 employés située à Saint-Alexandre-de-Kamouraska. Le CDBQ et l'unité de Premier Tech à Sainte-Anne-de-la-Pocatière sont également des générateurs à souligner.

Santé et éducation : ces institutions sont toutes intégrées à la collecte municipale et sont d'importants générateurs de matières résiduelles. Bien que les acteurs de ce secteur soient souvent sensibilisés et sensibles aux impacts sociaux et environnementaux de la GMR, le tri à la source est parfois déficient. Parmi les grands établissements, notons que le Cégep de la Pocatière, l'ITAQ et la polyvalente de la Pocatière ont des accréditations environnementales. Par ailleurs, il est difficile pour les municipalités de les encourager à partir d'incitatifs financiers puisqu'ils bénéficient d'un paiement tenant lieu de taxes. D'autres stratégies doivent être développées et il serait souhaitable que le gouvernement mette en place des leviers au sein de ses organisations. Pour l'instant, la participation de ce secteur à la GMR varie d'une institution à l'autre en fonction de la volonté des gestionnaires et des employés à agir en ce sens.

Tourbières : l'industrie de la tourbe, présente dans la MRC de Kamouraska, produit d'importantes quantités de résidus plastiques qui sont généralement recyclés auprès de divers débouchés. Ce secteur produit également en importante quantité des matières résiduelles fines, dont les poussières de perlite. Celles-ci font l'objet de recherches en symbiose industrielle afin de leur trouver un débouché.

Rejets industriels : le SADR de la MRC identifie 4 sites de rejets industriels principaux, soit l'abattoir des Aliments ASTA inc. à Saint-Alexandre-de-Kamouraska mentionné précédemment, la Meunerie Sollio Agriculture de Avantis Coopérative à Saint-Philippe-de-Néri, la scierie du Groupe Lebel à Saint-Joseph-de-Kamouraska et la Tannerie des Ruisseaux à Saint-Pascal. Ajoutons à cela les résidus de l'usine de Perlite Canada à Saint-Pacôme.

Municipalités : la gestion des boues de station de traitement municipal se révèle être un défi pour bien des municipalités. Les vidanges des installations ne sont pas toujours planifiées et entraînent des coûts parfois importants. Les quantités de boues produites et les fréquences de vidange sont parfois inconnues des municipalités. D'après les suivis effectués ces dernières années, l'épandage sur les terres agricoles se généralise.

¹⁶ Élyme Conseil, *Les plastiques agricoles au Bas-Saint-Laurent*, 2021

La gestion des boues d'installations septiques, qui est prise en charge par toutes les municipalités du territoire, est bien intégrée dans la planification municipale. D'autre part, la MRC et plusieurs municipalités font actuellement une réflexion sur la lutte aux plantes exotiques envahissantes. La gestion des résidus de ces activités devra être planifiée afin de limiter les risques de propagation.

Les municipalités offrent la collecte des 3 voies à tous les générateurs. Toutefois, certaines n'offrent pas le service en conteneur, ce qui pousse certains ICI à se tourner vers le privé. Un nombre inconnu d'ICI du territoire a des contrats de collecte privés. Entre 5 et 15 acheminement de façon occasionnelle des matières résiduelles directement au LET. Aucune n'en achemine directement au centre de tri des matières recyclables de la Société VIA, mais certaines font affaire avec un autre récupérateur privé.

2.2 Règlements

Chaque municipalité a une réglementation sur la collecte et la disposition des matières résiduelles. Les règlements concernant la gestion des matières résiduelles portent notamment sur les fréquences de collecte, les matières qui font l'objet de collectes municipales, les contenants autorisés, l'obligation de participer au tri des matières et les matières refusées.

Seize municipalités ont également une réglementation en ce qui concerne les boues d'installations septiques, exigeant la vidange aux 2 ans pour les résidences permanentes et aux 4 ans pour les résidences secondaires ainsi que la disposition des boues à un site autorisé par le Ministère. Seule Ville La Pocatière n'a pas de réglementation en ce sens.

La liste des municipalités et des règlements en lien avec la gestion des matières résiduelles (GMR) est présentée dans le tableau 2-3. Tous les règlements relatifs à la collecte des matières résiduelles concernent les déchets, matières recyclables et les matières organiques ; ceux concernant les installations septiques sont similaires et portent ce titre à peu de détails près : « *Règlement régissant la collecte périodique des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards des résidences isolées, des bâtiments isolés ou des bâtiments commerciaux ainsi que la disposition et le traitement des boues au site autorisé conformément à la loi* ».

Les règlements spécifiques aux ententes intermunicipales sont décrits dans la section précédente.

Tableau 2-3 Liste des règlements municipaux en lien avec la gestion des matières résiduelles

Municipalité	Règlement sur la collecte et disposition des matières résiduelles	Règlement sur les installations septiques
Kamouraska	2017-01 modifiant 2014-07	2004-09 et 2004-10
Mont-Carmel	281-2016 abrogeant 257-2014	186-2006
Saint-Bruno-de-Kamouraska	323 et 305	118-2004
Saint-Denis-De La Bouteillerie	323 modifiant 305	228
Saint-Germain	187 modifiant 175	145
Saint-Pascal	293-2016	100-2005
Saint-Philippe-de-Néri	246-277	213
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	283-05-2021	288-2004
Saint-André-de-Kamouraska	165,1	129
Saint-Joseph-de-Kamouraska	252-2020	219-2016
Sainte-Hélène-de-Kamouraska	2016-06	04-4
Rivière-Ouelle	2014-6	2014-6
Saint-Gabriel-Lalemant	0414	04-12 modifiant 02-05
Saint-Onésime-d'Ixworth	2020-04 modifiant 04-2014	11-2004
Saint-Pacôme	262, corrigé par 272, corrigé. par 281	207
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	315 et 363	235
La Pocatière	12-2015	-

2.3 Description des générateurs et types de matières résiduelles

2.3.1 Secteur résidentiel

Le secteur résidentiel est le premier générateur de matières résiduelles du territoire. Les principaux types de matière issus de ce secteur sont les matières recyclables, les matières organiques incluant les boues municipales, les encombrants, les résidus domestiques dangereux (RDD) et les résidus ultimes. On retrouve également d'autres types de matière en moindre quantité telles que le textile. Pour chaque type de matières, le système de gestion en place et les services offerts aux citoyens sont présentés aux sections 2.4, alors que les quantités générées et valorisées sont décrites dans le chapitre inventaire.

Notons que le caractère touristique de certaines municipalités représente un défi pour la gestion des matières résiduelles, entraînant une fluctuation saisonnière de la génération et souvent un moins bon tri à la source. C'est particulièrement vrai pour la municipalité de Kamouraska, les secteurs de villégiature de Saint-Denis-De La Bouteillerie et de Rivière-Ouelle. Le secteur du Lac de l'Est à Mont-Carmel vit aussi des enjeux particuliers dû à son isolement. Situé à 32 km du cœur du village, les coûts de transport sont importants et le développement résidentiel, voire les rénovations, génèrent beaucoup de résidus. Les routes étant impraticables pour les camions

une partie de l'année, les résidents et saisonniers sont desservis par un point de dépôt où se trouvent des conteneurs à déchets et à recyclage. Or, les conteneurs débordent souvent et le conteneur à déchets tend à se remplir de résidus de CRD qui mériteraient d'être triés.

2.3.2 Secteur Construction, rénovation et démolition (CRD)

De 5 à 15 entreprises de construction acheminent des résidus au lieu d'enfouissement technique (LET) de la Ville de Rivière-du-Loup en provenance du territoire de la MRC de Kamouraska. Cependant, les données du LET ne permettent pas de préciser le type résidu de CRD dont il s'agit. Les générateurs de ce secteur ont des activités variées, que ce soit en bâtiments ou en transport. Il est donc possible de supposer qu'il y a tous les types de matières (résidus de béton, asphalte, gypse, bois, métal, etc.) dans cette catégorie. De plus, les proportions peuvent varier significativement d'une année à l'autre en fonction des chantiers en cours.

Bien que des services de tri pour les résidus de CRD soient existants dans la MRC voisine, ils ne sont pas toujours utilisés. L'amélioration de la gestion de CRD représente un défi important et devra impliquer tous les acteurs de cette industrie.

2.3.3 Terres publiques et TNO

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles agit à titre de propriétaire de la vaste majorité des terres du domaine de l'État. Il est tenu par la Loi sur la qualité de l'environnement de prendre les mesures nécessaires pour que les matières résiduelles constituant les dépôts illégaux soient stockées, traitées ou éliminées dans un lieu autorisé. C'est pourquoi dans son plan stratégique de 2019 à 2023, le Ministère envisage la récupération des dépotoirs illicites. Au moment d'écrire ces lignes, le Ministère a répertorié 12 dépotoirs illégaux sur le territoire de la MRC. Pour l'ensemble des dépotoirs illégaux du Québec, le ministère a pour objectif de nettoyer 50 % de ces sites d'ici le 31 mars 2023. Certains sont plutôt récents d'autres datent de plusieurs années. Ces lieux contiennent des résidus de toutes sortes; des vieilles carcasses de voiture, des pneus, des tas de ferraille, des électroménagers, etc.

2.4 Collectes et dépôts, municipaux et privés

Les détails sur les services offerts aux citoyens et ICI du territoire sont présentés ci-dessous.

La première partie présente les services de collecte municipale porte-à-porte pour la collecte des matières recyclables, des matières organiques, des boues, et des déchets. Par la suite, nous décrivons les services et programmes, nécessitant une gestion particulière, offerts pour les autres matières, dont les RDD, les matériaux patrimoniaux ou les encombrants.

2.4.1 Collecte porte-à-porte des 3 voies

Pour la collecte à 3 voies, les déchets sont envoyés au LET de la Ville-de-Rivière-du-Loup, les matières recyclables au centre de tri de Groupe Bouffard ou à la Société Via, selon le cas, et les matières organiques à l'usine de biométhanisation de la SÉMER. Toutes les installations sont décrites à la section 2.5.

La **collecte porte-à-porte des bacs roulants** est effectuée dans des bacs de 240 L à 360 L pour les déchets et les matières recyclables et de 240 L pour les matières organiques sur l'ensemble du territoire. Elle dessert l'ensemble des citoyens sauf quelques multilogements ainsi que plusieurs ICI. En effet, dans plusieurs municipalités, le nombre d'ICI ne justifie pas, pour le moment, le déplacement du camion à chargement frontal, auquel cas ils sont desservis au bac roulant.

De façon générale, les collectes de matières recyclables et de déchets ont lieu aux deux semaines en alternance. La collecte des matières organiques est généralement à la semaine l'été, sauf pour les municipalités membres de la régie qui collectent aux deux semaines. En hiver, elle se raréfie. Le tableau 2-4 détaille les fréquences de collecte par matière et municipalité. Dans certaines municipalités, on remarque que la collecte ne répond pas au besoin des grands générateurs.

La **collecte des conteneurs** est effectuée dans des contenants de 2 à 8 v³ pour les déchets et les matières recyclables. Elle est offerte majoritairement à La Pocatière et Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Saint-Pascal et Saint-Alexandre-de-Kamouraska. Outre ces pôles, quelques ICI sont également desservis en conteneurs, principalement pour les déchets. Les conteneurs sont levés de manière variable entre 26 et 52 fois par année, selon le cas. Pour les matières organiques, les conteneurs acceptés sont de 2 v³ et sont levés à Ville La Pocatière uniquement, aux deux semaines l'hiver et toutes les semaines l'été. Dans tous les cas, certains multilogements et regroupements de saisonniers sont desservis en conteneurs.

Pour **les matières recyclables**, soulignons que la liste des matières acceptées a été uniformisée au cours du dernier PGM. De plus, la collecte des plastiques agricoles a été intégrée dans la collecte des matières recyclables résidentielle dès novembre 2014 dans le Regroupement Est. Le projet pilote s'est ensuite étendu à 8 autres municipalités de la MRC en 2015. Les plastiques sont disposés dans des sacs spéciaux et déposés dans les bacs de récupération pour être collectés à même le service municipal. Les sacs spéciaux sont disponibles à la coopérative agricole et sont aux frais des agriculteurs. Toutefois, les plastiques agricoles dans la collecte sélective ont causé des problèmes pendant la « crise du recyclage », car les débouchés étaient inexistantes et les centres de tri préféreraient ne plus les gérer. En 2021, l'annonce d'une REP imminente sur certains de ces plastiques est venue solutionner cet enjeu préoccupant.

Précisons que dans la **collecte des matières organiques**, sont acceptés les résidus alimentaires, de même que certains résidus verts. Toutefois, les matières issues des arbres, comme les feuilles, les copeaux de bois, le bran de scie et les branches, ne sont pas acceptées à l'usine de biométhanisation. De plus, le gazon a été exclu de la liste des matières organiques acceptées pour l'acheminement à l'usine de biométhanisation dans la résolution 010-CM2015 lors de la séance du 14 janvier 2015, poursuivant l'objectif de favoriser la gestion sur place de ce résidu. La question des résidus verts non acceptés au bac brun est abordée dans la section « autres dépôts et collectes dédiées ».

Dans un autre ordre d'idée, certaines municipalités ont modifié leur système de taxation dans le but d'encourager le tri à la source des matières. Ville La Pocatière et Saint-Pascal ont une tarification incitative spécifique pour les ICI. Tandis que Rivière-Ouelle, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Mont-Carmel et Saint-Gabriel facturent un coût différencié par volume et par type de résidu à tous les générateurs ; ces coûts sont détaillés sur le compte de taxes. Certaines d'entre elles effectuent le calcul pour faire payer le tarif réel par matière.

Tableau 2-4 Fréquence des collectes de bacs roulants par matière (résidences et petits ICI)

	Déchets	Matières recyclables	Matières organiques
Regroupement Centre	22	26	30
Regroupement Est	26	26	25
Régie GMR Kamouraska Ouest	26	26	22
La Pocatière	23	26	30

Les entreprises de collecte actives sur le territoire Groupe Bouffard (Mont-Joli) et Service sanitaire A. Deschênes (Trois-Pistoles) desservait le territoire en 2019. Cela dit, on constate en 2021 que Groupe Bouffard tend à diminuer ses activités de collecte dans la région et a annoncé la fermeture de son centre de tri de Saint-Pascal pour décembre 2021. Un collecteur est localisé à Saint-Onésime-d'Ixworth, mais ne dessert plus aucune municipalité dans la région depuis la création de la régie. D'autre part, la régie du Kamouraska Ouest possède ses propres camions de collecte.

2.4.2 Collecte des boues municipales

Les boues municipales sont prises en charge par Camionnage Alain Benoit ou Campor environnement. Les installations de ces fournisseurs sont décrites à la section 2.5.

La section suivante présente les informations générales sur les boues municipales, autant celles des systèmes de traitement municipaux que celles des résidences isolées.

2.4.2.1 Boues de stations d'épuration

En ce qui concerne les boues municipales, 15 des municipalités du territoire ont une station d'épuration des eaux usées en service (tableau 2-5). À Sainte-Anne-de-la-Pocatière le réseau est connecté avec celui de Ville La Pocatière.

La municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie n'avait pas, au moment de la rédaction, de réseau d'aqueduc et de station d'épuration. La municipalité de Saint-Germain s'est dotée d'installations en 2020, mais attend toujours le règlement de certains détails pour la mise en service.

La majorité des municipalités ont des étangs aérés. On remarque que la connaissance sur l'organisation de la vidange et la disposition des boues s'est nettement améliorée depuis la dernière révision du PGMR. Les municipalités font affaires avec une entreprise spécialisée pour la vidange et avec un consultant pour le recyclage des boues comme MRF. Les entreprises sont listées à l'annexe A.

La municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska a un système de traitement par boues activées avec réacteurs biologiques séquentiels. Ce système a été choisi en fonction de l'apport généré par l'entreprise Aliments ASTA inc., qui fait de l'abattage et de la première transformation du porc. L'entreprise retire et traite à l'interne une partie des boues qu'elle génère, mais les charges rejetées dans le système municipal restent importantes. La vidange de la station municipale est effectuée quotidiennement. Les boues sont prises en charge par Campor environnement inc. et tout porte à croire qu'elles sont désormais recyclées comme MRF par l'entreprise.

À Saint-Joseph-de-Kamouraska, le système est réparti en 5 sites composés de filtres à tourbes Écoflo.

À Saint-Onésime-d'Ixworth, la BioFosse est vidangée régulièrement lors des vidanges des installations septiques ou lors de collectes spécifiques. À la suite de nombreux problèmes de fonctionnement, la municipalité a fait réaliser une étude par Aquatec en 2015 afin de comparer divers systèmes de remplacement. À la suite de cette étude, la municipalité avait envisagé de supprimer la BioFosse et d'implanter des étangs aérés dans les années suivantes. Au moment de la rédaction, la BioFosse est toujours en activité.

Tableau 2-5 Informations générales sur les stations d'épuration

Municipalité	Type de traitement	Numéro de l'installation	Date mise en service	u.o. desservies	Date dernière vidange	Date prochaine vidange
Kamouraska	Étangs aérés	14050-1	1996	210	2017	2023
Mont-Carmel	Étangs aérés	10370-1	Oct-85	296	2014	N/D
Saint-Bruno-de-K.	Étangs aérés – Parois verticales	14010-1	2010	112	2015	2022
Saint-Denis-De La B.	Infrastructure à venir		S. O.	100 ¹⁷	S. O.	S. O.
Saint-Germain	Installé en 2020, pas encore en activité	S. O.	S. O.	54	S. O.	S. O.
Saint-Pascal	Étangs aérés	10 420	1986	1465	2020	N/D
Saint-Philippe-de-Néri	Étangs aérés	14060-1	2009	306	2016	2026 ou +
Saint-Alexandre-de-K.	Boues activées – réacteurs biologiques séquentiels	14035-1	2004	423	Extraction hebdo.	Extraction hebdo.
Saint-André	Étangs aérés – Parois verticales	14040-1	2007	175	2015	2022
Saint-Joseph-de-Kamouraska	Filtre à tourbe (Écoflo 5sites)	14030-1	2021	80	2019-2020	2021-2022
Sainte-Hélène-de-K.	Étangs aérés	10440-1	1985	244	2010	Mai - 2021
Rivière-Ouelle	Étang à rétention réduite	14065-1	2008	228	2015	2022 ou 2023
Saint-Gabriel-Lalemant	Étangs aérés	10330-1	1990	178	2008	2023
Saint-Onésime	Biofosse	14080-1	1998	88	2021-2022	N/D
Saint-Pacôme	Étangs aérés	14070-1	1998	570	2019	N/D
Sainte-Anne-de-la-P.	Desservi par Ville La Pocatière		S. O.	154	-	-
La Pocatière	Étangs aérés	14050-1	1996	2044	2015	2021

¹⁷ Total d'u. o. présentement desservies ; sont exclues les municipalités de Saint-Denis-De La Bouteillerie et de Saint-Germain dont les installations ne sont pas encore en place.

2.4.2.2 Boues d'installations septiques

En ce qui concerne les boues de fosses septiques, 16 municipalités organisent la vidange et le traitement, aux 2 ans pour les permanents et aux 4 ans pour les saisonniers, conformément au règlement Q.2, r-22. Toutefois aucun registre n'est tenu sur la conformité des installations. Ville La Pocatière fait vidanger ses installations par le biais du contrat de vidange octroyé par Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Deux entreprises offrent le service de vidanges des fosses septiques sur le territoire de la MRC, soit Camionnage Alain Benoit et Campor environnement inc. Les contrats sont octroyés par les municipalités tous les 1 à 4 ans. Les entreprises affirment recycler 100 % des boues collectées. Vérification faite, aucune boue n'a été enfouie au LET de la Ville de Rivière-du-Loup en 2019 et les groupes conseils agricoles (GCA) de la région confirment réaliser régulièrement des projets de recyclage des MRF avec ces fournisseurs.

Tableau 2-6 Informations générales sur les installations septiques¹⁸

Municipalité	Nombre installations permanentes	Nombre installations saisonnières	Entente/contrat 2019 de vidange et traitement
Kamouraska	100	75	Camionnage Alain Benoit
Mont-Carmel	268	174	Camionnage Alain Benoit
Saint-Bruno-de-Kamouraska	146	40	Campor
Saint-Denis-De La Bouteillerie ¹⁹	228	126	Campor
Saint-Germain	146	15	Camionnage Alain Benoit
Saint-Pascal	421	22	Camionnage Alain Benoit
Saint-Philippe-de-Néri	45	0	Camionnage Alain Benoit
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	267	38	Campor
Saint-André	118	9	Campor
Saint-Joseph-de-Kamouraska	145	4	Camionnage Alain Benoit
Sainte-Hélène-de-Kamouraska	129	19	Camionnage Alain Benoit
Rivière-Ouelle	115	22	Camionnage Alain Benoit
Saint-Gabriel-Lalemant	166	30	Camionnage Alain Benoit
Saint-Onésime-d'Ixworth	174	48	Campor
Saint-Pacôme	156	9	Camionnage Alain Benoit
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	539	7	Campor
La Pocatière ²⁰	40	0	Voir Sainte-Anne-de-la-Pocatière
Total	3 203	638	

¹⁸ Questionnaire municipal pour la révision du PGMR

¹⁹ Les données étant non disponibles pour 2019-2020, le nombre d'installations de l'ancien PGMR a été reporté

²⁰ Les données étant non disponibles pour 2019-2020, le nombre d'installations de l'ancien PGMR a été reporté.

2.4.3 Résidus de CRD

Les écocentres accueillent les résidus de CRD des citoyens, pour de petits travaux, et les envoient pour recyclage/valorisation dans un centre de tri de matériaux.

Les citoyens effectuant de gros travaux peuvent louer un conteneur et faire affaire directement avec le centre de tri des matériaux de Conteneurs KRT.

Un pamphlet de sensibilisation sur les bonnes pratiques de gestion des résidus est distribué lors de l'émission de permis de construction, rénovation, démolition, afin d'éviter que ces matières ne se retrouvent au LET.

Quant aux ICI, ils doivent acheminer eux-mêmes leurs matières à destination, car ils ne sont pas acceptés à l'écocentre. Certains sont équipés pour transporter, d'autres louent des conteneurs chez les transporteurs de la MRC de Rivière-du-Loup ; Conteneurs Perreault-Gagné ou Conteneurs KRT inc., ce dernier étant également propriétaire du centre de tri des matériaux.

Même si cette avenue n'est pas encouragée, entre 5 et 15 ICI acheminent des CRD directement au LET, sans passer par le centre de tri. Une quantité inconnue de CRD valorisable est présente dans ces voyages.

2.4.4 Autres dépôts et collectes dédiés

2.4.4.1 Initiatives de réemploi

À l'annexe A se trouvent la liste et la description de toutes les organisations.

Pour les matériaux de construction, meubles et articles ménagers, l'Écochantier, un projet initié par Co-éco, permet de donner une seconde vie aux matériaux patrimoniaux, matériaux de construction et articles divers encore en bon état qui sont reçus aux écocentres. La boutique, située à Saint-Pascal, accueille les visiteurs en période estivale et connaît un achalandage croissant depuis son ouverture.

Le Marché aux puces de Saint-Pascal répare et revend des meubles ainsi que divers articles ménagers.

Services Yan Morin, situé au centre commercial de La Pocatière, répare et revend des meubles et des électroménagers en bon état.

Le Cégep de La Pocatière organise ponctuellement, en collaboration des partenaires du milieu, un événement de réparation d'objets pour les citoyens, le Réparathon.

Pour les **textiles**, plusieurs friperies sont actives: le Centre d'aubaines Lions, la Société Saint-Vincent-de-Paul, la Friperie pour les minis et la friperie Namasté du Cégep (La Pocatière), La Boutique d'occasion (Saint-Alexandre) et l'Atelier du partage (Saint-Pascal). De plus, les Ateliers Mon-Choix, une entreprise d'économie sociale d'insertion socioprofessionnelle pour les jeunes et les adultes, revalorise les vêtements de travail.

Pour l'**alimentaire**, Moisson Kamouraska est une banque alimentaire récupérant et la redistribuant des denrées dans les MRC de Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Montmagny et L'Islet.

2.4.4.2 Dépôts et collectes dédiées de résidus verts et d'encombrant

Concernant **les résidus verts**, les feuilles, le gazon, les branches et autres matières ligneuses ne sont pas acceptées au bac brun. Il est nécessaire que des services existent pour gérer ces résidus afin d'éviter leur enfouissement. De manière saisonnière, de la sensibilisation est réalisée sur le compostage domestique, l'herbicyclage et le feuillicyclage. En plus, quelques municipalités offrent des collectes dédiées tandis que les autres proposent aux citoyens d'utiliser les points de dépôt à cet effet que sont les trois écocentres de la MRC et le dépôt vert municipal de Saint-André-de-Kamouraska (tableau 2-7).

Concernant **les résidus encombrants**, il n'y a pas de points de dépôt autres que les écocentres. Certaines municipalités organisent des collectes (tableau 2-7). Notons que Ville La Pocatière collectait 12 fois par année les encombrants en 2019. En effet, une population étudiante déménageant souvent crée ce besoin pour une collecte régulière des monstres ménagers. Toutefois, lors du renouvellement du contrat, le nombre de collectes a été diminué à 6 par année en 2021, afin d'encourager les gens à se rendre à l'écocentre.

Certaines collectes d'encombrants sont directement acheminées au LET, d'autres collectent à l'aide d'un camion et d'une remorque et trient les matières recyclables à l'écocentre. La plupart des municipalités intègrent dans leur règlement et dans leur calendrier de collecte la liste des encombrants acceptés, celle-ci ne comprenant pas les encombrants recyclables, valorisables ou sous REP. Le niveau de respect de cette consigne n'est pas connu.

Tableau 2-7 Points de dépôt et collectes ponctuelles de résidus verts et encombrants

Municipalité	Résidus verts	Encombrants
Kamouraska	Collecte sapins (1)	Collecte (1)
Mont-Carmel	Collecte feuilles (1)	Collecte (1)
Saint-Bruno-de-Kamouraska	-	-
Saint-Denis-De La Bouteillerie	-	Collecte (1)
Saint-Germain	-	Collecte (1)
Saint-Pascal	Dépôt écocentre	Dépôt écocentre - Collecte (1)
Saint-Philippe-de-Néri	-	-
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	Dépôt écocentre	Dépôt écocentre - Collecte (2)
Saint-André-de-Kamouraska	Dépôt municipal	Collecte (2)
Sainte-Hélène	-	Collecte (2)
Saint-Joseph-de-Kamouraska	-	Collecte (2)
Rivière-Ouelle	Collecte feuilles (1)	Collecte (1)
Saint-Pacôme	Collecte feuilles et gazon (8)	Collecte (1)
Saint-Gabriel	-	Collecte (1)
Saint-Onésime	-	-
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	Collecte feuilles (2) et sapins (1)	Collecte (2)
La Pocatière	Dépôt écocentre Collecte feuilles (2) et sapins (1)	Dépôt écocentre - Collecte (12)

2.4.4.3 Dépôts de résidus domestiques dangereux et produits visés par une REP

Les points de dépôt municipaux pour les RDD des citoyens sont les 3 écocentres de la MRC. Pour les ICI, seuls les TIC (électroniques) sont acceptés. Les autres points de dépôts disponibles sont ceux des organismes gérant les produits visés par une REP, qui sont listés sur le site web de chaque organisme de gestion. Notons que des citoyens ont signalé que certaines organisations privées ne prennent pas les matières pour lesquelles elles sont pourtant listées dans les points de dépôt.

D'autres points de dépôts existent sans être enregistrés officiellement. Ils ne sont pas listés ici vu la complexité de l'exercice de recensement.

Tableau 2-8 Points de dépôt officiels pour les produits visés par une REP, 2021²¹

	Électronique (ARPE)	Huiles usées (SOGHU)	Peinture (Éco-peinture)	Piles et batteries ²² (Appel@recycler)	Cartouches d' encre (Mira)	Ampoules fluo. et tubes fluo. (RecycFluo)
Kamouraska	-	-	-	1	-	-
Mont-Carmel	-	-	-	-	-	-
Saint-Bruno-de-Kamouraska	-	1	1	1	-	-
Saint-Denis-De La Bouteillerie	-	-	-	1	-	-
Saint-Germain	-	-	-	1	-	-
Saint-Pascal	1	1	3	2	1	2
Saint-Philippe-de-Néri	-	-	-	1	-	-
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	1	1	-	3	-	1
Saint-André-de-Kamouraska	-	-	1	1	-	-
Sainte-Hélène	-	-	-	1	-	-
Saint-Joseph-de-Kamouraska	-	-	-	-	-	-
Rivière-Ouelle	-	-	-	1	-	-
Saint-Pacôme	-	-	1	1	-	-
Saint-Gabriel	-	-	1	1	-	-
Saint-Onésime	-	-	-	1	-	-
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	-	-	1	-	-	-
La Pocatière	2	1	3	6	-	2
Total	4	4	11	22	1	5

²¹ D'autres points de dépôt non enregistrés peuvent exister ; ici sont répertoriés ceux qui sont inscrits sur les sites web des organismes de gestion de chaque type de produit.

²² Plusieurs autres points de dépôt existent pour les piles sans être enregistrés comme tel. Certains bureaux municipaux, succursales Desjardins, dépanneurs, etc. Ils n'ont pas été recensés vu la complexité de l'opération.

2.4.4.4 Autre service : la symbiose industrielle

La SADC du Kamouraska pilote la démarche de symbiose industrielle territoriale depuis 2013. L'initiative a pris beaucoup d'ampleur. En 2020, la symbiose compte plus de 70 industries, commerces et institutions participants et c'est maintenant à l'échelle régionale du Bas-St-Laurent, à travers l'organisme Synergie BSL que se déploie ces réseaux d'entreprises maillées entre elles par des échanges de matières, d'énergie et de capacités. Plus largement, la SADC du Kamouraska promeut et met en œuvre plusieurs actions favorisant l'économie circulaire dans la région.

2.5 Installations de traitement et d'élimination utilisées

Six installations de traitement et d'élimination des matières résiduelles sont présentes sur le territoire de la MRC de Kamouraska et plusieurs autres, situées à proximité, sont utilisées. Elles sont décrites ci-dessous et un tableau détaillé est également présenté à l'Annexe A.

2.5.1 Centre de tri des matières recyclables

2.5.1.1 Centre de tri de Saint-Pascal et Groupe Bouffard

Le centre de tri de Services Sanitaires Roy, situé au 241, avenue du Parc à Saint-Pascal, était en exploitation depuis 1996. Le centre de tri recevait les matières de l'ensemble de la MRC lors de la rédaction du PGMR 2016-2020.

Gaudreau environnement inc. a racheté l'entreprise en avril 2014 et poursuivi les activités du centre de tri. Puis, les installations et les contrats de collectes reliés sont passés aux mains de Groupe Bouffard inc. Les matières étaient prétriées et mises en ballot au centre de tri de Saint-Pascal avant d'être envoyées au centre de tri du Groupe Bouffard à Mont-Joli. Plus récemment, les contrats des regroupements ont graduellement été octroyés au centre de tri de la Société VIA. Au moment d'écrire ces lignes, seul le Regroupement Centre envoie encore ses matières à Mont-Joli, quoique ceci pourrait changer à l'issue de l'appel d'offres en cours. D'ailleurs, la fermeture du centre de tri de Saint-Pascal est annoncée pour le 31 décembre 2021.

2.5.1.2 Centre de tri de la Société VIA

Jusqu'à juin 2021, le centre de tri de Rivière-du-Loup, opéré par la Société VIA, était situé au 100, rue Delage, dans un immeuble appartenant à la Ville de Rivière-du-Loup. Les matières reçues y étaient triées manuellement par cette entreprise de travail adapté à but non lucratif. Divers équipements mécaniques lui appartenant étaient également utilisés. La capacité de traitement du centre de tri était évaluée à 13 000 t/an avec un quart de travail.

Le déménagement du centre de tri vers une toute nouvelle usine dans le parc industriel, au 42 rue Henry-Percival-Monsarrat, a été réalisé en 2021. La capacité est de 20 000 t/an avec possibilité d'amélioration si le besoin se présente. Cette usine permettra un processus de tri nettement modernisé et hautement performant, notamment grâce au tri optique. Le taux de recyclage sera amélioré par la récupération de certaines matières actuellement problématiques, comme le verre cassé.

Au centre de tri actuel, une moyenne de 10 500 tonnes de matières recyclables est reçue. Celles-ci sont constituées de matières du secteur résidentiel (bac roulant) à 70 % et de matières des industries, commerces et institutions (chargement frontal) à 30 %. Elles proviennent principalement de la MRC de Rivière-du-Loup et de la

MRC de Témiscouata, un peu de la MRC de Kamouraska. Depuis 2015, des matières du Nouveau-Brunswick y sont également traitées. À la nouvelle usine, seront également traitées des matières en provenance de Montmagny, de L'Islet ou d'autres municipalités.

Les matières acceptées sont le papier et le carton, les contenants en verre, en métal et en plastique. Le taux de rejet était de 18 % en 2019. Parmi les rejets, on retrouve le verre cassé, le plastique numéro 6 (polystyrène), les vêtements et textiles, les déchets domestiques de toutes sortes et des déchets médicaux, ces derniers constituant un risque pour le personnel. Le taux de rejet est appelé à diminuer avec la nouvelle usine.

2.5.1.3 Récupération Rivière-du-Loup et KRTB enr.

Récupération Rivière-du-Loup et KRTB enr. est une entreprise privée située au 130, chemin des Raymond à Rivière-du-Loup. On y conditionne du carton, du plastique et du métal collectés par l'entreprise directement auprès des industries, commerces et institutions. La clientèle comprend les ICI qui ne sont pas desservis par une collecte municipale à chargement frontal pour le recyclage et d'autres qui font le choix d'utiliser ce service malgré le service municipal. Aucune donnée n'est disponible quant à la capacité de tri de ces installations, mais les quantités traitées en 2019 ont été partagées par l'entreprise (voir chapitre 3).

2.5.2 Centre de traitement des matières organiques

2.5.2.1 Usine de biométhanisation

L'usine de biométhanisation est située au 1000, rue du Dépotoir à Cacouna, sur la même propriété que le lieu d'enfouissement technique. Le choix de ce site permet d'optimiser l'utilisation du personnel et de divers équipements, notamment la balance à camions. De plus, cela permet de capter les gaz émis par le LET pour les traiter à l'usine. Ce projet a été mis en place et est opéré par la SÉMER, dont la Ville et la MRC de Rivière-du-Loup sont les actionnaires majoritaires, en partenariat avec Terix Envirogaz. L'usine a débuté ses activités en 2015 et est autorisée à traiter 25 000 tonnes par an de matières organiques avec cette infrastructure²³.

La collecte des bacs bruns des MRC suivantes est acheminée à l'usine : Rivière-du-Loup, Kamouraska, Les Basques, La Mitis et La Matapédia, soit un bassin de population d'environ 100 000 personnes.

Les industries, commerces et institutions sont généralement desservis à même la collecte résidentielle. Toutefois, une collecte municipale de conteneurs à chargement frontal est en place à Rivière-du-Loup, à La Pocatière et, à l'issue d'un projet pilote de 2018 à 2020, chez quelques grands générateurs de la MRC Les Basques. Des collectes privées sont également acheminées à l'usine, en particulier en provenance des marchés d'alimentation ou d'usines de transformation agroalimentaire, dont certains en provenance de l'extérieur de ces MRC clientes.

Les matières acceptées à l'usine comprennent les résidus alimentaires d'origine animale et végétale, de même que certains résidus verts. Toutefois, les matières issues des arbres, comme les feuilles, les copeaux de bois, le bran de scie et les branches, ne sont pas acceptées à l'usine de biométhanisation. En effet, ces matières ne peuvent pas être traitées par le procédé. Le gazon peut toutefois être traité par l'usine, mais il doit être court et vert. En effet, les longues fibres comme le foin occasionnent des problèmes de manipulation, particulièrement si

²³ Certificat autorisation MDDELCC n° 401095030

elles sont sèches. Toutefois, le gazon n'est pas listé dans les outils de sensibilisation comme une matière acceptée à la suite d'une décision conjointe des MRC, afin de privilégier son traitement local, par herbicyclage.

L'usine de biométhanisation fonctionne par un procédé continu en phase liquide. Les matières solides sont déchargées par les camions de collecte dans une trémie, avant de passer dans un broyeur à marteaux. Elles sont ensuite mélangées aux eaux de procédé, récupérées en aval du digesteur. Après le passage dans une grille de 5 mm de largeur, les matières sont pompées dans le digesteur. La digestion anaérobie démarre alors par un processus continu en trois étapes dans des réservoirs successifs. Les produits résultant de ce procédé sont du biogaz liquéfié et un résidu solide nommé digestat. Le digestat issu de l'usine est un fertilisant agricole de bonne qualité qui est épandu sur les champs de la région. Contrairement au compost, il n'existe pas encore de norme BNQ pour le digestat, ce qui limite ses modes d'utilisation. Des démarches sont en cours pour tenter de remédier à cette situation et permettre l'homologation du digestat.

En 2015, on projetait que l'usine produise à terme jusqu'à 3 600 000 m³ de biogaz par année, en provenance de ces matières organiques et des gaz captés au LET. Les biogaz combinés devaient être ensuite traités par des équipements de purification et de liquéfaction permettant leur utilisation comme carburant. Toutefois, entre temps, le marché pour le gaz comprimé étant devenu plus intéressant que celui du liquéfié, l'objectif a été modifié. Actuellement, l'usine fonctionne pour traiter les matières organiques, mais est toujours en attente du financement nécessaire pour produire du gaz comprimé utilisable comme carburant.

2.5.2.2 Site de compostage de la Ville de La Pocatière (inactif)

Le site de compostage de la Ville de La Pocatière, situé au 996, avenue de la Grande-Anse était le site de traitement pour les matières organiques de la 3^e voie de collecte municipale provenant de citoyens et des ICI de 2010 à 2014, avant que soit en activité l'usine de biométhanisation. Le site a été implanté dans le cadre du *Projet d'implantation d'un système expérimental de fertilisation de saules à partir des résidus organiques issus de la collecte à trois voies de ville de La Pocatière*. Les deux premières phases de compostage étaient faites sur une plateforme de compostage. Le surplus de lixiviat était traité dans les étangs aérés de la ville. La phase de maturation du compost était réalisée aux champs, où le compost disposé en andins entre les rangées de saules osier assurait leur fertilisation.

Le site recevait annuellement un peu plus de 300 t de matières organiques d'origine végétale avec une capacité de 350 t par an. Un tri à l'arrivage et lors de l'épandage au champ était effectué pour enlever les corps étrangers. Les matières ainsi rejetées étaient disposées dans un conteneur de la ville et envoyées à l'enfouissement avec les matières municipales lors de la collecte. Les quantités exactes de rejets ne sont pas connues, mais ceux-ci étaient principalement composés de sacs plastiques et de sacs de déchets provenant du secteur résidentiel ou d'encombrants.

Aujourd'hui, la ville utilise le site pour déposer ses agrégats qui peuvent être réemployés au besoin.

2.5.2.3 Tourbière Michaud Itée

Tourbière Michaud Itée opère une plateforme de compostage située au 277, chemin des Raymond à Rivière-du-Loup²⁴. L'entreprise a une production annuelle de 1 million de sacs de terreau, de terre noire, de fumier et de compost²⁵.

Les installations de compostage comprennent trois sections de 7 840, 3 700 et 5 545 m² respectivement, ainsi qu'une section filtrante de 3 650 m²²⁶. Le compost est fabriqué principalement avec de la tourbe et des fumiers solides provenant de productions animales environnantes.

Présentement, les résidus verts provenant des écocentres de la MRC de Kamouraska et de la MRC de Rivière-du-Loup y sont compostés, ainsi que les feuilles de la collecte annuelle de la Ville de Rivière-du-Loup. La capacité de traitement est beaucoup plus grande que l'utilisation actuelle. À titre de référence, les résidus verts de la Ville de Rimouski y étaient traités avant 2013. Environ 100 000 sacs de compost sont produits par année et sont écoulés sur le marché horticole.

2.5.3 Sites de traitement des boues

En plus des installations décrites ci-bas, l'entreprise Services sanitaires Harton est active dans la région, mais ne possède pas d'installation de traitement. Elle dessert quelques municipalités pour la vidange des fosses septiques dont les boues sont envoyées dans un site de traitement de Bellechasse. Pour les étangs aérés, le service de pompage d'un étang à l'autre est offert, mais aucune boue n'est prise en charge.

2.5.3.1 Installations de Camionnage Alain Benoit

L'entreprise, située à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, offre le service de vidange des installations septiques et des étangs aérés. Les boues sont entreposées à Saint-Philippe-de-Néri, conformément au certificat d'autorisation détenu par l'entreprise²⁷. La fosse est généralement vidée deux fois par année et les boues sont à 100 % recyclées en amendement agricole avec le concours du Groupe conseil de la Côte-du-Sud²⁸. Les installations seraient suffisantes pour répondre à la demande des municipalités du Kamouraska et le renouvellement du certificat a été octroyé en 2020 pour une période de 5 ans.

²⁴ Certificat d'autorisation du MDDELCC 011138342 (1998)

²⁵ Tourbière Michaud, *communication personnelle*, été 2021

²⁶ Autorisations de la CPTAQ n° 233560 et n° 252392

²⁷ Certificat d'autorisation du MELCC n° 402009662 et modification d'autorisation ministérielle « Exploitation d'un ouvrage de stockage pour l'entreposage de boues de fosses septiques », 2020

²⁸ Camionnage Alain Benoit, *communication personnelle*, 2021

2.5.3.2 Installations de Campor environnement inc.

Campor environnement inc. est un fournisseur actif sur le territoire, mais ses installations se trouvent dans les MRC voisines. L'entreprise a accepté de décrire ses installations pour les besoins du PGMR.

Un centre de gestion et de déshydratation des boues²⁹ situé sur la rue Bellevue à Rivière-du-Loup reçoit les boues issues des fosses septiques municipales, résidentielles et commerciales, ainsi que des eaux usées des réseaux municipaux. À Cacouna, l'entreprise a reçu des certificats d'autorisation pour un centre d'entreposage et de compostage de résidus de papetières et de scieries³⁰ et l'entreposage de boues³¹ et de cendres³². Actuellement, il est utilisé pour l'entreposage et la valorisation de boues agroalimentaires³³. L'entreprise a aussi des installations dans les MRC de L'Islet et de Témiscouata. Selon l'installation, la capacité de traitement totale utilisée est entre 40 % et 60 %³⁴.

L'entreprise affirme que 100 % des boues déshydratées sont valorisées³⁵ et qu'aucune n'est enfouie hors MRC ou prise en charge par un tiers. Par ailleurs, les données disponibles démontrent qu'en 2019, aucune boue n'a été enfouie au LET de Rivière-du-Loup et il y a régulièrement des épandages de matières résiduelles fertilisantes (MRF) sur les champs de la région, en collaboration avec le service-conseil du Groupe Pousse-vert et le Groupe conseil agricole de la Côte-du-Sud.

2.5.4 Résidus de construction, rénovation, démolition

2.5.4.1 Centre de tri des Résidus de CRD

Le centre de tri des matériaux secs de Rivière-du-Loup est situé au 10, rue Charles-St-Pierre. Il est opéré par Conteneur KRT inc. depuis 2007, une entreprise qui fait également la location de conteneurs. Les matières traitées proviennent principalement des MRC de Rivière-du-Loup, Kamouraska, Témiscouata et Les Basques, mais également des autres MRC du Bas-Saint-Laurent, de Chaudière-Appalaches et de la Gaspésie.

Les résidus de construction, rénovation et démolition y sont triés et conditionnés afin d'être recyclés ou valorisés, avec un taux de récupération de 85 %³⁶. Les activités incluent entre autres le broyage³⁷ et le tamisage³⁸ des résidus de CRD. Les installations ont une capacité approximative de 25 000 tonnes et fonctionnent actuellement à capacité maximale, mais l'entreprise souhaite faire l'acquisition d'un terrain supplémentaire pour répondre aux besoins futurs³⁹.

²⁹ Certificats d'autorisation du MDDELCC n° 300049157 (2003), n° 300266697 (2007), n° 300446714 (2008) et n° 300529689 (2009)

³⁰ Certificat d'autorisation du MDDELCC n° 300169339 (2004) et n° 300196195 (2005).

³¹ Certificat d'autorisation du MDDELCC n° 011150207 (1998).

³² Certificat d'autorisation du MDDELCC n° 011149676 (1997).

³³ Campor environnement inc., *Questionnaire pour la révision du PGMR, 2019* (non publié)

³⁴ Campor environnement inc., *communication personnelle, 2020*

³⁵ Campor environnement inc., *Questionnaire pour la révision du PGMR, 2019* (non publié)

³⁶ Conteneurs KRT inc., *communication personnelle, 2021*

³⁷ Certificat d'autorisation du MELCC n° 400539878

³⁸ Certificat d'autorisation du MELCC n° 400912396

³⁹ Conteneurs KRT inc., *communication personnelle, 2021*

2.5.4.2 Centre d'entreposage et concassage d'agrégats

Il y a quatre organisations ayant obtenu des certificats d'autorisation du ministère pour entreposer et concasser les résidus de béton, brique, asphalte. Aucune donnée n'est disponible sur la capacité des installations ou les taux de valorisation. Les organisations sont : Groupe Mario Bernier⁴⁰ et Stéphan Michaud⁴¹, tous deux à Saint-Pascal (Saint-Pascal), la Ville de Saint-Pascal⁴² ainsi que 2171— 0751 Québec inc. (Transport en Vrac Saint-Denis)⁴³.

2.5.5 Autres matières résiduelles

2.5.5.1 Écocentres

Bien que ce ne soit pas un lieu de traitement ou d'élimination à proprement parler, les écocentres sont des installations d'importance qui méritent d'être décrites dans cette section, car ils permettent de diminuer la quantité de matière se retrouvant à l'enfouissement.

Depuis leur ouverture en 2006, la gestion des 3 écocentres est assurée par Co-éco pour le compte de la MRC de Kamouraska. Ils sont ouverts d'avril à novembre.

- La Pocatière : 410, 14e Rue Bérubé
- Saint-Pascal : 236, avenue du Parc
- Saint-Alexandre-de-Kamouraska : 619, route 289

Chaque année, une analyse des débouchés, des coûts et des impacts environnementaux du traitement des matières est réalisée afin de s'assurer d'avoir les meilleures solutions de recyclage ou valorisation. Les solutions locales nécessitant peu de transport sont privilégiées. Certaines matières requièrent une gestion particulière notamment les appareils de réfrigération en raison des halocarbures. Via Écomeubles et le projet Écochantier de Co-éco, la réutilisation est favorisée lorsque des encombrants ou matériaux encore en bon état sont apportés dans les écocentres (voir la section réutilisation). Le tableau 2-9 présente les matériaux acceptés et les débouchés.

⁴⁰ CA 400682219 et 400871382 : Implantation et exploitation d'un centre d'entreposage et de conditionnement de béton, brique et asphalte.

⁴¹ CA 401652582 : Exploitation d'un site permanent d'entreposage et de conditionnement de résidus de brique, de béton et d'asphalte

⁴² CA 400865286 : Implantation et exploitation d'un centre d'entreposage et de concassage de béton, de pierres et d'asphalte

⁴³ CA 401639635 : Exploitation d'une aire d'entreposage et de concassage de résidus de béton, de brique et d'asphalte

Tableau 2-9 Matières acceptées dans les écocentres de la MRC de Kamouraska et modes de valorisation

Catégorie	Matières acceptées	Modes de traitement
Matériaux secs	Bardeau d'asphalte, mélamine, gypse, céramique, verre plat, porcelaine, plancher flottant, etc.	Recyclage/valorisation
Agrégats	Béton, brique, asphalte, pierre, terre non contaminée	Recyclage
Bois	Non contaminé	Recyclage et valorisation énergétique
Métal	Métaux ferreux et non-ferreux	Recyclage
Résidus verts	Branches Feuilles, herbe coupée, résidus de jardin	Branches : valorisation en papetière Autres RV : recyclage en tourbière
Encombrants	Mobilier réutilisable, matelas, etc.	3RV ou élimination, selon le cas
RDD	REP : <ul style="list-style-type: none"> • Peinture et solvants • Huiles usées, filtres et antigel • Piles et batteries • Fluorescents et ampoules fluocompactes • Produits électroniques Autres : produits domestiques inflammables, corrosifs, poison ou explosifs	Peinture : recyclage Huiles usées : recyclage Piles : recyclage et élimination Fluorescents : recyclage Produits électroniques : recyclage Produits dangereux : recyclage
Matériaux de construction	Patrimoniaux et conventionnels ; Portes, fenêtres, bois, moulures, etc.	Réemploi lorsque possible, sinon, recyclage/valorisation
Textiles		Réemploi, recyclage ou élimination
Pneus	Pneus de véhicules automobiles (maximum 48 ½ pouces)	Recyclage et valorisation énergétique

Les écocentres ne sont pas accessibles au secteur ICI, sauf pour y déposer des résidus des technologies de l'information et des communications (TIC). Les entreprises et institutions doivent traiter directement avec les récupérateurs privés ou les divers programmes qui leur sont destinés pour toutes autres matières. Les ICI peuvent faire appel aux organisations et entreprises œuvrant en GMR sur le territoire (présentées dans cette section et à l'annexe A) ou à d'autres entreprises extérieures au territoire de la MRC.

En 2019, il y a eu un total de 16 267 visites pour les 3 écocentres représentant une augmentation de 23 % par rapport à l'année précédente. L'écocentre de La Pocatière a été rénové en 2020 pour répondre à l'achalandage en constante croissance et les réflexions sont entamées pour améliorer le service dans les autres municipalités.

Les matières reçues en abondance sont les matériaux secs, le bois, les branches et les résidus verts. Un total de 2 063 tonnes de matières a été apporté en 2019, dont le 135 tonnes ont été enfouis, soit un taux de valorisation de 93 %. Le détail est au tableau 2-10.

Tableau 2-10 Tonnages traités aux écocentres en 2019 par matières⁴⁴

Matières	Tonnes
Agrégats	124
Bois	450
Branches	400
Informatique— électronique — électrique (TIC)	48
Matériaux secs	493
Métal	136
Pneus	41
RDD	29
Résidus verts	207
Total recyclé/valorisé	1 928
Déchets encombrants	135
Total géré	2 063

2.5.5.2 Sites de récupération de métaux

Trois entreprises sont actives sur le territoire, Kamouraska Métal, JM Bastille (Rivière-du-Loup) et Groupe Bouffard (Mont-Joli). Aucune donnée n'est disponible mis à part les tonnages qui ont transité via les écocentres. Selon le Schéma d'aménagement de la MRC, il y a, en plus, 6 sites de disposition de ferraille sur le territoire ; ils sont listés à l'annexe A. De plus, les citoyens utilisent largement recyclage d'Amours dans la MRC de L'Islet pour recycler leur métal.

2.5.5.3 Site de traitement des matières dangereuses

Aucun site de traitement des matières dangereuses ou visées par une REP n'est présent sur le territoire. Les citoyens peuvent les déposer aux écocentres ou dans les points de dépôt officiels listés à l'annexe A et les ICI doivent faire affaire avec un privé ; Campor environnement inc., Sanimax ou Laurentide Re/sources.

⁴⁴ Co-éco, Rapport des écocentres de la MRC de Kamouraska 2019

2.5.6 Lieux d'élimination

2.5.6.1 Lieu d'enfouissement en territoire isolé (LETI) de l'Île-aux-Lièvres

Le LETI est situé sur l'Île-aux-Lièvres. L'île, occupée de juin à septembre, comprend une auberge, 24 sites de camping et 7 chalets. De plus, environ 10 employés demeurent sur l'île durant l'été. Le LETI est utilisé seulement pour les résidus ultimes ; les matières recyclables sont ramenées par bateau à Rivière-du-Loup, les résidus de tables, certains rebuts CRD ainsi que les huiles et autres produits dangereux sont triés à la source. Les détails sur la gestion des matières résiduelles de l'Île sont précisés à la fin de ce chapitre.

2.5.6.2 Lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup

Le LET de la Ville de Rivière-du-Loup est situé au 1707, rue du Patrimoine à Cacouna. On y réfère couramment en tant que LET de Rivière-des-Vases. En 2013, il desservait la totalité des municipalités de la MRC ainsi que celles des MRC de Kamouraska, Les Basques et la Haute-Gaspésie. Dès 2015, s'ajoute les MRC de La Mitis et de La Matapédia. Depuis l'ouverture de l'usine de biométhanisation sur le site adjacent, la Ville favorise les clients qui sont aussi client de l'usine. Cette avenue n'a pas été choisie par la MRC de la Haute-Gaspésie, cette dernière n'est donc plus cliente du LET depuis.

Cellules d'enfouissement

Le site est divisé en deux zones : un lieu d'enfouissement sanitaire dont l'exploitation a cessé en 2005 (zone A) et un lieu d'enfouissement technique exploité depuis ce temps (zone B). La présence d'un lit d'argile naturelle assure l'étanchéité de ces deux structures. En plus des cellules d'enfouissement, les installations comprennent une balance, un système de captage et de traitement des eaux de lixiviation, des puits de captage des biogaz et une torchère.

La ville bénéficie d'une autorisation pour l'enfouissement de 2 340 000 m³ de matières résiduelles au total pour ce site⁴⁵. Pour la zone B, le volume autorisé est de 1 407 545 m³. En considérant les 79 486 m³ enfouis en 2019 et les années précédentes, le volume résiduel autorisé est donc de 483 356 m³⁴⁶.

La dernière cellule d'enfouissement de la zone autorisée a été construite en 2019. Sa durée de vie est estimée à 5 ans et demi, se terminant à la fin de 2024⁴⁷.

Un avis de projet a été déposé en 2020 au MELCC pour l'aménagement de la section C. De façon préliminaire, la capacité est estimée à ±4 000 000 m³ ce qui correspond à une durée de vie de ±40 ans au taux d'enfouissement annuel de ±100 000 t/an prévu au PGMR 2016-2020 de la MRC⁴⁸.

Dans les faits, la ville limite la quantité enfouie à 50 000 t/an pour des fins de gestion de son bilan carbone. Le tableau 2-11 montre en détail les quantités enfouies en 2019.

⁴⁵ Certificat d'autorisation du MDDELCC n° 7522-01-01 — 0000206

⁴⁶ Ville de Rivière-du-Loup, *Lieu d'enfouissement technique - Rapport annuel 2019, 2021*

⁴⁷ Ville de Rivière-du-Loup, *communication personnelle avec le gestionnaire du LET, 2021*

⁴⁸ Registre des évaluations environnementales du MELCC, *Avis de projet pour agrandissement du LET de Rivière-du-Loup, 2021*

Tableau 2-11 Quantité de matière enfouie au LET de Rivière-du-Loup par MRC, en 2019

Provenance des matières	Tonnes
MRC de Rivière-du-Loup	21 201
MRC de Kamouraska	9 108
MRC La Mitis et La Matapédia	9 108
MRC des Basques	4 840
Autres	215
MRC D'Avignon	11
Total	44 482

Recouvrement quotidien

La Ville de Rivière-du-Loup détient des certificats d'autorisation pour deux matériaux alternatifs pour le recouvrement quotidien : des particules fines et des cendres. L'utilisation de ces matériaux alternatifs est limitée par le fait qu'ils sont considérés comme des déchets par le MELCC, la limite de 50 000 tonnes s'applique donc à ces matières. En 2019, seuls des sols contaminés ont été utilisés comme recouvrement journalier alternatif, le reste est constitué de sols propres. Le tableau suivant montre la proportion et le type de recouvrement utilisé en 2019.

Tableau 2-12 Bilan total du LET de Rivière-du-Loup (enfouissement et recouvrement)⁴⁹

Type de matières	Quantité (t)	Proportion
Matières résiduelles enfouies	44 482	69 %
Boues	0	0 %
Recouvrement quotidien (matériaux secs)	0	0 %
Recouvrement quotidien (sols contaminés)	3 999	6 %
Recouvrement quotidien (sols propres)	15 829	25 %
Sous-total	64 310	100 %
Recouvrement final	21 743	
Total	86 053	

Matières problématiques

Lorsque l'état des matières s'y prête, les résidus de construction, rénovation et démolition sont mis de côté. Ils sont accumulés sur place puis acheminés au Centre de tri des matériaux secs de Rivière-du-Loup. C'est ainsi que 543 tonnes de matières ont été valorisées en 2019. D'autres matières sont également retirées des déchets lorsque c'est possible, notamment les pneus qui sont trouvés occasionnellement dans les collectes municipales.

⁴⁹ Ville de Rivière-du-Loup, *Lieu d'enfouissement technique - Rapport annuel 2019*

Des boues d'abattoirs et des boues municipales sont parfois reçues au LET (aucune en 2019). Lorsque leur niveau de siccité respecte tout juste la norme, elles sont difficiles à enfouir efficacement. Lors de ces situations, un avertissement est envoyé au client, le taux de siccité requis étant de 15 %. Cela dit, aucune boue n'a été enfouie en 2019.

Certaines matières volatiles nécessitent d'être ensachées, comme les résidus d'amiante et les poussières de perlite issues de l'industrie de la tourbe. Le LET est situé dans un endroit très venteux, ce qui amène un défi important pour la gestion des résidus volatiles. En 2020, la ville compte faire la pose de plusieurs filets sur le pourtour des déchets. Elle travaille également avec l'exploitant de la cellule pour bonifier l'usage de filets pare-papier sur la cellule d'enfouissement.

2.5.6.3 Lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Philippe-de-Néri (inactif)

Avant la mise en application du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR) en janvier 2009, les déchets étaient éliminés au lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de Saint-Philippe-de-Néri. Ce site d'élimination qui desservait l'ensemble des municipalités locales de la MRC, ainsi que quelques autres des MRC voisines, est maintenant fermé. La gestion post-fermeture est effectuée par la municipalité aux frais des municipalités locales de la MRC. Les coûts sont répartis en fonction des quantités éliminées par chacune d'elles en 2008, soit la dernière année d'exploitation du site.

D'anciens dépotoirs et dépôt en tranchées sont également présents sur le territoire. Les détails à leur sujet et emplacements sont précisés dans le chapitre 13 du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC⁵⁰.

2.6 Gestion des matières résiduelles dans les territoires non organisés et à l'Île aux Lièvres

2.6.1 Territoires non organisés de Picard et du Petit-lac-Sainte-Anne

Deux territoires non organisés (TNO) se trouvent sur le territoire de la MRC de Kamouraska en territoire public, accessible par la route 287, 289 et certaines routes municipales ainsi que par le sentier Monk et les sentiers nationaux de motoneige ou de quad. Les TNO sont constitués en forte majorité de terres publiques.

Le TNO du Petit-Lac-Sainte-Anne abrite en partie la ZEC Chapais. Le TNO de Picard est divisé en deux dont un secteur plus à l'est et un secteur à l'ouest de la MRC. Il comprend pour sa part un secteur identifié comme une zone d'interdiction de chasse constituant un milieu de grande valeur pour la reproduction des orignaux, dont sur le territoire de Parke. Dans ce secteur comme dans les autres, les activités de prélèvement et d'aménagement forestier y sont nombreuses. Outre dans ce secteur, on y fait également des activités de chasse, de pêche, de randonnées motorisées, ainsi que d'observation de la faune et de la flore.

Du côté de la ZEC Chapais des îlots à matières résiduelles sont situés aux sites de camping, aux postes d'accueil, aux points d'eau et zones de pêche. Les employés se chargent de vider les bacs roulants à ordures et matières recyclables constituant ces îlots. Le tout est ensuite transvidé dans des conteneurs communs appartenant aux municipalités de Mont-Carmel et de Saint-Perpétue dans la MRC de l'Islet.

⁵⁰ MRC de Kamouraska, *Schéma d'aménagement et de développement révisé 2013*

La MRC agit sur ces territoires comme une municipalité locale. Les municipalités limitrophes aux TNO (Saint-Alexandre-de-Kamouraska, Saint-Joseph-de-Kamouraska, Saint-Bruno-de-Kamouraska et Mont-Carmel) ne collectent pas les matières résiduelles générées par les chalets situés sur ces TNO.

2.6.2 L'Île aux lièvres

La Société Duvetnor, une corporation à but non lucratif, possède huit îles couvrant 1165 ha et abritant d'importantes colonies d'oiseaux aquatiques. Ces îles de l'estuaire du Saint-Laurent font partie de la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska à environ 10 km de la côte. L'accès aux îles se fait par bateau à partir de la marina de Rivière-du-Loup. Duvetnor veille à la conservation et la mise en valeur des îles. Seules les activités écotouristiques légères y sont admises telles que l'observation, la randonnée pédestre, le camping rustique et certaines formes d'hébergement. Ces activités se déroulent sur les îles du Pot à l'Eau-de-vie ainsi que sur l'Île-aux-Lièvres. Sur cette dernière, des activités touristiques ont lieu de 105 à 110 jours par année à la saison estivale. Le maximum théorique est de 151 visiteurs et 10 employés par nuitée.

Îles du Pot à l'Eau-de-vie

Les matières résiduelles, à l'exception des matières organiques qui sont compostées sur place, sont rapportées par bateau à Rivière-du-Loup puis intégrées aux collectes municipales de la Ville de Rivière-du-Loup, ou traitées par une entreprise privée dans le cas des huiles usées.

Île-aux-Lièvres

Plusieurs mesures sont en place pour assurer une saine gestion des matières résiduelles générées par les activités sur l'île. Les matières recyclables sont triées à la source par les usagers. Des bacs à cet effet sont disponibles dans tous les endroits propices, et les matières résiduelles sont rapportées par bateau à Rivière-du-Loup puis intégrées aux collectes municipales de la Ville de Rivière-du-Loup.

Les résidus de table de l'auberge, des chalets et des campings sont compostés sur place. Les quantités générées sont faibles, d'au plus quelques mètres cubes par an. Des bacs à cet effet sont installés à chacun des chalets et à des endroits stratégiques pour les campeurs (bloc sanitaire, café, toilettes sèches près de l'accueil).

Les résidus de CRD ne sont générés qu'en petite quantité et qu'occasionnellement. Généralement il s'agit de résidus de bois qui sont fournis aux campeurs comme bois d'allumage. Des récupérateurs privés prennent en charge les encombrants métalliques, les huiles usées et les autres résidus dangereux.

2.7 Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)

L'éducation relative à l'environnement (ERE) et la sensibilisation auprès des citoyens demeure un aspect primordial à considérer, sans quoi, les services mis en place ne permettraient pas d'obtenir les résultats escomptés. À cet effet, la MRC compte notamment sur la présence active de Co-éco sur le territoire qui développe des outils éducatifs sur divers sujets liés à la gestion des matières résiduelles et à l'environnement.

Voici quelques exemples d'activités réalisées au cours des dernières années :

- **Information et sensibilisation** : Co-éco réalise un écobulletin mensuel sur divers sujets reliés à la gestion des matières résiduelles, les 3RV, l'écocitoyenneté, le réchauffement climatique, etc. Des dépliants d'information sur le compostage domestique, les RDD ainsi que sur les résidus de CRD ont été distribués ces dernières années. L'organisme réalise également une campagne de sensibilisation sur l'utilisation du bac brun depuis 2015 sur les médias sociaux, papier, radios et télévisuels ainsi que dans les événements et les écoles. Co-éco prépare un calendrier de collecte contenant des informations sur le tri pour plusieurs municipalités de la MRC et quelques municipalités élaborent elles-mêmes le leur. Les calendriers sont distribués dans tous les foyers annuellement.
- **Service-conseil en gestion des matières résiduelles** : depuis 2016, la MRC avec la collaboration de Co-éco offre un accompagnement aux ICI du territoire pour implanter la collecte des matières organiques et améliorer la gestion de leurs matières résiduelles. C'est plus de 80 ICI qui ont été contactés et plusieurs ont été accompagnés dans leurs démarches. De plus, un suivi de la mise en œuvre du PGMR est effectué chaque année et des activités de mise en œuvre du plan d'action sont réalisées.

En plus des activités d'ISÉ, jusqu'en 2017, Co-éco accompagnait les ICI désireux de mettre en place un système de gestion de leurs matières résiduelles dans le cadre du programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE. Plusieurs en ont bénéficié à l'époque. Voici à titre informatif, les ICI de la MRC qui ont renouvelé leur certification depuis la refonte du programme en ICI ON RECYCLE +.

Tableau 2-13 Liste des établissements du territoire reconnus ICI ON RECYCLE +

Niveau	Établissements certifiés
Élite	Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent Érablière des Alleghanys Maple Farm inc.

2.8 Coûts actuels de la gestion des matières résiduelles

Les coûts de gestion des matières résiduelles sont en partie assumés par les municipalités locales et en partie par la MRC, selon leurs responsabilités respectives. Le tableau ici-bas présente les coûts associés aux services municipaux de collecte, de transport et de disposition pour la collecte à 3 voies, sans tenir compte d'aucun remboursement de la part du gouvernement.

Tableau 2-14 Coûts de collecte, transport et traitement des matières de la collecte à 3 voies

	Élimination	Collecte sélective	Bio-méthanisation	Total coûts 3 voies (collecte et traitement)
Regroupement Est	220 273 \$	80 716 \$	42 033 \$	343 022 \$
Regroupement Centre	454 000 \$	219 401 \$	103 920 \$	777 321 \$
Rivière-Ouelle	100 803 \$	45 507 \$	11 960 \$	158 270 \$
Saint-Gabriel-Lalemant	37 297 \$	21 752 \$	17 912 \$	76 961 \$
Saint-Onésime-d'Ixworth	38 821 \$	17 129 \$	1 680 \$	57 630 \$
Saint-Pacôme	121 827 \$	56 516 \$	13 357 \$	191 700 \$
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	136 939 \$	63 775 \$	11 742 \$	212 456 \$
La Pocatière	309 376 \$	146 953 \$	54 495 \$	510 824 \$
Total	1 419 336 \$	651 749 \$	257 099 \$	2 328 184 \$

Le tableau 2-15 montre un résumé des coûts et revenus pour les différentes catégories de matières. Soulignons que les coûts pour les collectes spéciales (encombrants et résidus verts) ne peuvent pas être isolés pour le moment, certaines municipalités les ont inclus dans le coût des déchets. Les 3 dernières colonnes peuvent servir d'indicateur pour la performance à la réduction de l'enfouissement et à l'optimisation des coûts. Il est important de noter que le prix de la biométhanisation a grimpé en 2020 à la suite d'un changement de mode de tarification. Le tarif de traitement est désormais *par habitant* et non *par tonne*.

Tableau 2-15 Résumé des coûts et revenus réguliers pour la gestion des matières résiduelles 2019

	Coûts 2019	Tonnes (Rés+ICI)	Coût/t	Coût/hab.
Élimination - collecte et transport	1 419 336 \$			
Élimination - fond post-fermeture LES	94 904 \$			
Sous-total élimination	1 514 240 \$	8 818	172 \$	72 \$
Collecte sélective - collecte et transport	651 749 \$			
Collecte sélective - compensation	(648 335) \$			
Sous-total collecte sélective	3 414 \$	2 576	1 \$	0 \$
Bac brun - collecte et transport	257 099 \$			
Sous-total bac brun	257 099 \$	795	323 \$	12 \$
Écocentre	293 586 \$	1 928	152 \$	
Suivi et mise en œuvre PGMR	69 050 \$			
Redistribution redevances élimination	(217 482) \$			
Sous-total autres coûts	145 154 \$			7 \$
Grand total	1 919 907 \$			

Chapitre 3

INVENTAIRE

DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



3 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Ce chapitre présente l'inventaire des matières résiduelles générées, recyclées/valorisées et éliminées sur le territoire de la MRC. Il est divisé en sous-catégories comprenant les matières résiduelles provenant du secteur résidentiel, du secteur des industries, commerces et institutions (ICI) et du secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD).

3.1 Méthodologie

Les quantités fournies par les différents gestionnaires de matières résiduelles ont été utilisées en priorité lorsqu'elles étaient disponibles. Lorsque des informations étaient manquantes, les données ont été remplacées par des quantités estimées à l'aide de l'outil d'inventaire fourni par Recyc-Québec. Les éléments suivants sont les variables considérées par cet outil de calcul pour estimer les quantités :

- **Résidentiel** : unités d'occupation unifamiliales, logements et résidences saisonnières, nombre de composés distribués, mesures de sensibilisation, nombre de fosses septiques
- **Industries, commerces et institutions** : nombre d'entreprises de chaque type et nombre d'employés
- **Construction, rénovation et démolition** : valeur monétaire des chantiers de construction

Un résumé de l'inventaire des matières résiduelles est présenté dans les sections qui suivent. Les données sont organisées par type de générateur que l'on nomme *secteur résidentiel*, *secteur ICI*, *secteur CRD*. Pour chaque secteur, les types de matière sont ventilés et le taux de récupération théorique est présenté. Ensuite, on présente l'enfouissement réel du secteur au LET de la Ville de Rivière-du-Loup pour fins de comparaison.

D'entrée de jeu, il est utile d'informer le lecteur du niveau de réalisme de l'inventaire présenté; en voici les grandes lignes. La quantité de matières éliminées au LET en provenance de la MRC est de 9 108 t, considérant les secteurs résidentiel, ICI et CRD, en plus des rejets de centre de tri et animaux morts. L'inventaire, réalisé à l'aide de l'outil fourni par Recyc-Québec, estime à 15 141 t les matières éliminées. Bien que l'inventaire comprenne également les matières échappant au contrôle de la MRC, l'écart entre les deux chiffres est assez important pour que nous souhaitons nuancer l'interprétation des tableaux présentés dans ce chapitre. Lorsque l'analyse des informations disponibles semble contredire les chiffres de l'inventaire, il en est fait mention dans le texte.

Quelques précisions au sujet des données :

- L'année de référence pour toutes les données est 2019, sauf mention contraire
- La source de chacune est mentionnée dans les sous-sections
- Les données sont présentées exemptes de rejet, sauf mention contraire
- Les données issues de l'outil d'inventaire sont en italique dans les tableaux. Généralement, la quantité récupérée est réelle et la quantité générée ou éliminée (selon la matière, la méthodologie de l'outil diffère) est issue de l'outil d'inventaire. La troisième variable est calculée selon l'équation

$$Qté\ générée = Qté\ éliminée + Qté\ récupérée$$

3.2 Secteur résidentiel

3.2.1 Matières recyclables

Sachant que certains multilogements sont desservis en conteneur et certains ICI sont desservis en bac roulant, la méthodologie retenue a été simplifiée en attribuant l'ensemble des conteneurs au secteur ICI.

L'outil estime à 1 322 t les matières recyclables éliminées par le secteur résidentiel. En comparant aux 1 339 t reçues et conditionnées⁵¹ par les centres de tri de la Société VIA et de Groupe Bouffard, on obtient un taux de récupération théorique de 50 % (tableau 3-1)

Les quantités de matières recyclables acheminées au centre de tri ont été obtenues grâce aux données transmises par les centres de tri. Précisons que le Groupe Bouffard ne peut pas différencier le tonnage recueilli par chargement frontal de celui recueilli par bac roulant. En se référant aux municipalités comparables de La Pocatière et Saint-Alexandre, on peut estimer, de façon conservatrice, que 50 % du tonnage de Ville Saint-Pascal est collecté par chargement frontal et a été retiré du total présenté ci-bas, pour être ajouté aux ICI. Cela dit, il est probable que la récupération du résidentiel soit surestimée au détriment des ICI.

Tableau 3-1 Portrait des matières recyclables par catégorie — secteur résidentiel

Catégories ⁵²	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de récupération
Fibres	1 061	588	1 649	64 %
Métal (t)	131	123	254	52 %
Plastique (t)	65	454	519	13 %
Verre (t)	82	157	239	34 %
Total	1 339	1 322	2 661	50 %

⁵¹ Les matières rejetées sont exclues de cette donnée et comptabilisées dans les *autres matières*.

⁵² La ventilation par matière utilisée est celle proposée par la Société VIA.

3.2.2 Matières organiques

L'outil estime à 4 342 t les matières organiques générées par le secteur résidentiel. En comparant aux 1 320 tonnes recueillies sur le territoire, on obtient un taux de récupération théorique de 30 %.

Ces données comprennent l'ensemble des ICI qui participent à la 3^e voie de collecte par bac roulant, à défaut d'avoir une méthodologie pour les départager.

Voici le détail de la récupération des matières, en référence au tableau 3-2 :

- Dans les écocentres sont récupérés les branches (400 t) et certains résidus verts non acceptés au bac brun (207 t)
- Dans les bacs bruns sont récupérés certains résidus organiques verts, alimentaires et autres. Pour connaître la proportion de chacun, la ventilation proposée par l'outil a été utilisée, à défaut de mieux⁵³. On obtient ainsi 427 t de résidus verts, 96 t de résidus alimentaires et 78 t pour les autres résidus⁵⁴.
- L'outil estime que par la sensibilisation à l'herbicyclage, on détourne 112 t de résidus verts.
- La quantité récupérée par les quelques collectes dédiées et le point de dépôt de résidus verts de Saint-André (décrits au chapitre 2) est inconnue

Tableau 3-2 Portrait des matières organiques par catégorie — secteur résidentiel

Catégories	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de récupération
Branches	400	0	400	100 %
Résidus verts	746	377	1 123	66 %
Résidus alimentaires	96	1 521	1 617	6 %
Autres résidus organiques	78	1 124	1 202	6 %
Total	1 296	3 022	4 342	30 %

⁵³ La ventilation proposée par l'outil est pour les collectes de résidus verts et alimentaires. Or, dans le cas de la biométhanisation, ce ratio est nécessairement différent puisque le gazon, les feuilles et les branches ne sont pas acceptés au bac brun.

⁵⁴ Bâtons de popsicle, essuie-tout, vaisselle compostable, etc.

3.2.3 Boues municipales

Les boues municipales comprennent celles issues des étangs aérés et autres systèmes de traitement des eaux usées des municipalités ainsi que celles issues de la vidange des installations septiques.

Le tableau 3-3 montre le portrait général, tandis que les sources des données sont détaillées dans les sous-sections.

Dans la plupart des cas, la donnée connue est le nombre de mètres cubes vidangé. Pour obtenir le nombre de tonnes de matières humides (tmh), le calcul suivant a été utilisé : par le traitement de déshydratation des boues, 78 % du volume est retiré. Puis, une densité de 1,01 tonne humide/m³ est appliquée.

Les trois fournisseurs, Campor environnement inc., Camionnage Alain Benoit et Services Sanitaires Harton affirment recycler 100 % des boues récoltées. Vérification faite, aucune boue n'a été enfouie au LET en 2019 et des projets d'épandage de MRF ont lieu régulièrement avec le club conseil agricole.

Tableau 3-3 Portrait des boues municipales par catégorie — secteur résidentiel

	Récupérées (tmh)	Éliminées (tmh)	Générées (tmh)	Taux de récupération
Boues d'OMAEU	275	0	275	100 %
Boues d'installations septiques	1 224	0	1 224	100 %
Total	1 499	0	1 499	100 %

3.2.3.1 Boues d'ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées

Les données présentées dans le tableau précédent montrent que 275 tmh de boues ont été vidangées en 2019 dans les installations de la région. Cela comprend le système de Saint-Alexandre-de-Kamouraska vidangé chaque semaine (environ 600 m³ par année, comprenant les boues générées par Aliments ASTA) et de celui de Saint-Pacôme, tous deux desservis par Campor environnement inc. ainsi que celui de Saint-Onésime, vidangé par Services sanitaires Harton. Camionnage Alain Benoit ne vidange pas les étangs aérés.

La majorité des municipalités utilisent la plateforme SOMAEU du MELCC pour compiler leurs données et connaissent les volumes gérés, ce qui n'était pas le cas précédemment. Toutefois, la siccité est souvent inconnue. Pour la plupart des municipalités, les vidanges s'effectuent à des fréquences variables, entre 5 et 20 ans, ce qui rend difficile la planification. Les détails des installations sont décrits au chapitre 2.

3.2.3.2 Boues d'installation septiques

Le volume de boues d'installations septiques vidangées est généralement connu par les municipalités. Il nous a également été possible de l'obtenir de la part des fournisseurs de services. Le tonnage présenté dans le tableau est donc le volume réel de boues récolté en 2019, converti en tonnes de matières humides (tmh) à partir du calcul décrit plus haut. Comme formulé dans l'introduction de cette section, rien n'indique que des boues ont été enfouies en 2019, elles sont donc considérées comme 100 % recyclées.

3.3 Autres résidus

À l'aide de l'outil, sont définies les catégories du tableau 3-4 et la plupart de quantité qui y sont présentées. Les seules données réelles sont les suivantes :

- Les rejets de collecte des matières recyclables⁵⁵ et organiques
- Les RDD, comprenant entre autres le matériel électronique, les piles, les lampes au mercure, les pneus, les peintures, les huiles et les antigels qui sont visés par une REP ainsi que d'autres corrosifs, explosifs ou inflammables, de même que les poisons. Le tonnage présenté est celui reçu par les écocentres, les autres récupérateurs de RDD n'ayant pas tous accepté de fournir leurs données.
- Les encombrants métalliques récupérés par les écocentres

La plupart des municipalités ont des collectes saisonnières d'encombrants, telles que décrites au chapitre 2 (tableau 2-7). Les encombrants métalliques sont souvent récupérés à même la rue par des citoyens ou des recycleurs privés, tandis que la balance est généralement acheminée au lieu d'enfouissement technique et comptabilisé dans les déchets.

Tableau 3-4 Portrait des autres résidus par catégorie — secteur résidentiel

	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de récupération
Véhicules hors d'usage	980	0	980	100 %
Textiles	135	213	348	39 %
Rejets collecte sélective	0	294	294	0 %
Rejets de la collecte des MO	0	132	132	0 %
RDD	29	73	102	28 %
Encombrants métalliques	136	45	181	75 %
Encombrants non métalliques	0	50	50	0 %
Résidus ultimes	0	30	30	0 %
Total	1 280	837	2 117	60 %

Un projet-pilote a lieu à l'Écocentre de La Pocatière pour accueillir les encombrants des collectes municipales des municipalités de Rivière-Ouelle, Saint-Pacôme, Sainte-Anne-de-la-Pocatière et La Pocatière, au tarif déterminé dans l'entente. Certaines d'entre elles utilisent beaucoup le service avec les camions municipaux et une remorque.

⁵⁵ Calculé à 18 % de taux de rejet tel que déclaré par la Société VIA en 2019

3.3.1 Matières éliminées réelles du secteur résidentiel

Les données sur les quantités éliminées proviennent du rapport annuel du lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup de l'année 2019. Dans ce rapport sont distinguées les matières du secteur résidentiel, ICI et CRD. Les données sont réparties par le LET entre le secteur résidentiel et le secteur ICI en fonction d'une proportion fournie par les municipalités ou les regroupements. Pour les municipalités membres de la régie, aucune proportion n'est fournie

Le tableau suivant présente les quantités de matières éliminées en 2019 au LET de la Ville de Rivière-du-Loup pour chaque municipalité locale et regroupement de collecte. Un total de 5 599 t a été enfoui en 2019 pour une moyenne de 267 kg/hab.⁵⁶, secteur résidentiel seulement, une diminution de 7 % depuis le dernier PGMR. En comparaison, la moyenne québécoise en 2018 était de 216 kg/hab.⁵⁷.

Tableau 3-5 Matières éliminées par municipalité — secteur résidentiel

	Municipalité	Tonnes	kg/hab.
Regroupement centre	Kamouraska	183	300
	Mont-Carmel	249	222
	Saint-Bruno-de-Kamouraska	80	150
	Saint-Denis-De La Bouteillerie	92	180
	Saint-Germain	41	145
	Saint-Pascal	789	228
	Saint-Philippe-de-Néri	280	347
Regroupement est	Saint-Alexandre-de-Kamouraska	596	269
	Saint-André	188	277
	Saint-Joseph-de-Kamouraska	107	274
	Sainte-Hélène-de-Kamouraska	250	280
Régie ouest	Rivière-Ouelle	352	364
	Saint-Gabriel-Lalemant	186	268
	Saint-Onésime-d'Ixworth	126	227
	Saint-Pacôme	475	305
	Sainte-Anne-de-la-Pocatière	561	349
La Pocatière	La Pocatière	1 044	258
	Total	5 599	267

⁵⁶ Le chiffre est surévalué car les ICI du regroupement est sont largement inclus dans le résidentiel

⁵⁷ RECYC-QUÉBEC, *Caractérisation des matières résiduelles du secteur municipal 2015-2018*, page 14

3.4 Secteur des industries, commerces et institutions

La majorité des matières des ICI est intégrée à la collecte municipale et il n'est pas aisé de les distinguer de celles du secteur résidentiel. La méthode retenue est précisée pour chaque matière.

3.4.1 Matières recyclables

L'outil estime à 2 810 t les matières recyclables éliminées par le secteur ICI. En comparant aux 1 240 t reçues et conditionnées⁵⁸ par les centres de tri de la Société VIA et de Groupe Bouffard, on obtient un taux de récupération théorique de 31 %.

Les quantités de matières recyclables ont été obtenues grâce aux données transmises par les centres de tri.

Pour la collecte municipale, le Groupe Bouffard recevait, en 2019, les matières du Regroupement centre et de la Régie Ouest alors que la Société Via recevait les matières du Regroupement Est et de la Pocatière. Sachant que certains multilogements sont desservis en conteneur et certains ICI sont desservis en bac roulant, la méthodologie retenue est simplifiée en attribuant l'ensemble des conteneurs au secteur ICI. Précisons que le Groupe Bouffard ne peut pas différencier le tonnage recueilli par chargement frontal de celui recueilli par chargement latéral. En se référant aux municipalités comparables de La Pocatière et Saint-Alexandre-de-Kamouraska, on a estimé, de façon conservatrice, que 50 % du tonnage de Ville Saint-Pascal est collecté par chargement frontal. Ce tonnage a été ajouté au total présenté ci-bas. Cela dit, il est probable que la récupération des ICI soit sous-estimée au profit du résidentiel.

Outre la collecte municipale, certains ICI génèrent des matières spécifiques en assez grande quantité pour y chercher un débouché autre, ils font alors affaire avec le récupérateur privé Récupération Rivière-du-Loup et KRTB inc. C'est 247 t de matières qui ont été récupérées par cette entreprise en 2019, soit 190 t de fibres et 57 t de plastique. De plus, les Ateliers mon choix contribuent à la performance du recyclage de fibre à hauteur de 220 t par année en déchiquetant du papier pour différents ICI de la région.

Tableau 3-6 Portrait des matières recyclables par catégorie — secteur ICI

Catégories ⁵⁹	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de récupération
Fibres	1 023	1556	2 579	40 %
Métal (t)	75	212	287	26 %
Plastique (t)	95	806	901	11 %
Verre (t)	47	236	283	17 %
Total	1 240	2 810	4 050	31 %

⁵⁸ Les matières rejetées sont exclues de cette donnée et comptabilisées dans les *autres matières*

⁵⁹ La ventilation est effectuée ainsi : la collecte municipale à chargement frontal est ventilée par catégorie d'après les proportions indiquées par la Société VIA, puis sont ajoutés les tonnages pour des matières spécifiques récupérées par Récupération RDL et KRTB et les Ateliers mon choix.

3.4.2 Matières organiques

3.4.2.1 Matières organiques des ICI hors industries agroalimentaires

L'outil estime que 1 734 t de matières organiques sont éliminées. En comparant avec les 194 t de matières recueillies par les conteneurs de La Pocatière⁶⁰, on obtient un taux de récupération théorique de 10 %.

Il est clair que le tonnage récupéré par le résidentiel est surestimé au détriment des ICI, mais nous n'avons pas de méthode qui permette de départager les autres ICI collectés ; les autres municipalités ne desservent pas les générateurs par conteneurs et ne tiennent pas de registre des ICI participants.

À l'usine de biométhanisation, on affirme que l'apport des ICI est assez uniforme ; en grande majorité de l'alimentaire et très peu de rejet. Ceux qui participent le font bien. Selon les données disponibles, il n'y a pas d'apport direct d'ICI de la MRC de Kamouraska directement à l'usine.

Tableau 3-7 Portrait des matières organiques par catégorie — secteur ICI

Catégories	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de récupération
Résidus verts	0	184	184	0 %
Résidus alimentaires	194	1 283	1 477	13 %
Autres résidus organiques	0	267	267	0 %
Total	194	1 734	1 928	10 %

3.4.2.2 Matières organiques des industries agroalimentaires

L'outil propose un taux de récupération de 88 % pour l'industrie agroalimentaire de la région. Toutes les données du tableau 3-8 en sont issues.

Il est difficile de connaître exactement les quantités de matières générées par les entreprises de la région et comment elles sont gérées. Nous nous fions donc au bilan de Recyc-Québec affirmant que le taux de récupération pour cette industrie est très élevé⁶¹ et à l'outil d'inventaire qui estime des quantités à partir de moyennes québécoises et du nombre d'employés par type d'entreprises de la région. Le tableau 3-9 montre les entreprises agroalimentaires et le nombre d'employés en 2019. Le plus grand générateur, Aliments Asta inc. gère quelques milliers de tonnes de boues par année⁶². L'entreprise recycle une partie via un privé et une partie via le réseau public de la municipalité. Par ailleurs, le répertoire PILE ne recense pas le CDBQ et l'unité de Premier Tech, des organisations à Sainte-Anne-de-La-Pocatière qui sont des générateurs non négligeables.

⁶⁰ Ce tonnage a été estimé grâce aux numéros d'identification des camions à chargement frontal collectant des matières organiques. Les entrées spécifiques ont pu ainsi être retracées sur la balance du LET.

⁶¹ Recyc-Québec, *Bilan 2018 des matières organiques*

⁶² Aliments Asta inc., *communication personnelle*, 2021

Tableau 3-8 Portrait des matières organiques de l'industrie agroalimentaire

	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de récupération
Industrie agroalimentaire	15 080	2 093	17 173	88 %

Tableau 3-9 Entreprises agroalimentaires de la MRC de Kamouraska et leurs employés⁶³

Nom	SCIAN	Nom SCIAN	Municipalité	Emplois
Coop Avantis	3111	Fabrication d'aliments pour autres animaux	Saint-Philippe-de-Néri	599
Coop Avantis	3112	Minoterie	Saint-Philippe-de-Néri	50
Fée gourmande inc.	3113	Fabrication de chocolat et confiseries chocolatées	Kamouraska	10
Aliments Asta inc.	3116	Abattage d'animaux (sauf les volailles)	Saint-Alexandre-de-Kamouraska	500
Charcuterie boucher div. de Boucherie Gros Loup inc.	3116	Fonte de graisses animales et transformation de viande provenant de carcasses	Saint-Alexandre-de-Kamouraska	7
Fou du cochon & scie inc.	3116	Fonte de graisses animales et transformation de la viande provenant de carcasses	La Pocatière ⁶⁴	14
Boulangerie la Pocatière (1989) inc.	3118	Boulangeries de détail	La Pocatière	9
Boulangerie Niemand	3118	Boulangeries de détail	Kamouraska	9
Bonté divine inc.	3119	Fabrication de café et de thé	La Pocatière	19
Aliments Ludo (les) div. de 9060-4802 Québec inc.	3119	Fabrication de tous les autres aliments	Mont-Carmel	30
Érablières des Alléghanys inc.	3119	Fabrication de tous les autres aliments	Saint-Pacôme	30
Tête d'allumette microbrasserie	3121	Brasseries	Saint-André	20
Amouraska inc.	3121	Vineries	Saint-Alexandre-de-Kamouraska	5
Total emplois				1 312

⁶³ Services Québec [Gauthier Belzile, Alexandre], *Répertoire des établissements PILE*, consulté en ligne 2021. Générateurs absents de cette liste mais à considérer : Le CDBQ et l'unité de Premier Tech

⁶⁴ La source de données considère Sainte-Anne-de-la-Pocatière avec La Pocatière

Dans la section matière organique, la gestion des résidus de plantes exotiques envahissantes (PEE) est un enjeu de plus en plus préoccupant. Les acteurs du milieu se penchent actuellement sur les actions à entreprendre pour réduire la propagation de ces plantes. La gestion des résidus de PEE qui en découle doit être faite adéquatement. Bien que ce soit un résidu organique généré en grande quantité, pour l’instant, aucune solution de recyclage n’est connue et l’enfouissement de ces résidus se fait méticuleusement pour éviter toute propagation, à la façon d’un résidu ultime dangereux.

3.4.3 Autres résidus des ICI

Les matières de cette catégorie, présentées au tableau 3-10 sont destinées à l’élimination (1 111 t). Les rejets de la collecte sélective ont été estimés à partir du taux de rejet déclaré par la Société VIA et du tonnage attribué aux ICI. Aucun rejet de la collecte des matières organiques n’est attribué aux ICI car la SÉMER indique que les ICI qui participent le font bien, la très grande majorité des rejets étant attribuables au secteur résidentiel. Les autres données sont des estimés de l’outil d’inventaire.

Tableau 3-10 Portrait des autres résidus par catégorie — secteur ICI

	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de récupération
Rejets de la collecte sélective	0	183	183	0 %
Rejets de la collecte des MO	0	0	0	0 %
Rejets des recycleurs de métaux	0	674	674	0 %
Résidus ultimes	0	254	254	0 %
Total	0	1 111	1 111	0 %

3.4.3.1 Résidus spécifiques des ICI

Quelques informations complémentaires existent sur des résidus spécifiques générés dans la région, notamment grâce au travail des animateurs en symbiose industrielle. Ces données sont toutefois incomplètes en regard de l’inventaire chiffré et il aurait été hasardeux de les y insérer. Voici, à titre indicatif, les informations recueillies.

Bois et cendres

Plusieurs entreprises utilisent leurs résidus de bois à des fins de valorisation énergétique sur place. C’est notamment le cas pour Chevrons Dionne (Saint-Pacôme) et Bois Franc 2000 (Saint-Philippe-de-Néri), une entreprise de fabrication de palettes de bois. L’équipe de symbiose industrielle note que pour les résidus de bois de particules (HDF, MDF, bois d’ingénierie, mélamine, etc...), au moins 824 tonnes par an sont générées, dont 192 tonnes terminent en valorisation énergétique.

Pour les cendres, le CDBQ et l'Hôpital ont des chaudières carburant à la biomasse en provenance du Groupe Lebel. Les ICI du Kamouraska en génèrent au moins 71 tonnes annuellement, dont la totalité est enfouie. Un projet pilote visant à recycler une vingtaine tonnes en matières résiduelles fertilisantes (MRF) est arrivé à la conclusion que les frais d'analyses et de logistiques étaient trop élevés pour que cette solution puisse être mise en place.

Résidus dangereux

Gisement d'intérêt, l'usage de mousse de polyuréthane génère au moins 140 tonnes de rejets par an. Si avant 2017 ces rejets étaient enfouis, ils sont aujourd'hui recyclés à l'extérieur du territoire.

Les ICI génèrent aussi des résidus qui peuvent être assimilés aux résidus domestiques dangereux. Il y a malheureusement peu disponible concernant ces matières. Sauf dans le cas des appareils électroniques, ces matières ne sont pas acceptées aux éco-centres lorsqu'elles proviennent des ICI.

Poussière de perlite

L'industrie de la tourbe produit des matières résiduelles fines, dont les poussières de perlite. Ces dernières sont des résidus minéraux qui font l'objet d'études afin de trouver un débouché pérenne en symbiose industrielle. Des débouchés ont été mis en place ces dernières années qui ont permis de détourner 1145 tonnes. Malheureusement cela n'a été que temporaire. La quantité générée annuellement, avoisinant les 1000 t, n'est pas gérée dans les installations utilisées par la MRC, et le mode de disposition est manifestement, en majorité, l'élimination.

Textiles

L'équipe de symbiose industrielle a identifié 30 tonnes de textiles finissant à l'enfouissement chaque année, et ce, sans compter ce que les friperies reçoivent sans être en mesure de le traiter.

3.4.4 Matières éliminées réelles — secteur ICI

Les données proviennent du rapport annuel du LET de la Ville de Rivière-du-Loup de 2019 dans lequel les quantités éliminées sont présentées par provenance et par secteur (résidentiel, ICI, CRD). La catégorie ICI inclut d'une part, ceux qui ont un contrat de collecte privé ou qui vont directement au LET et, d'autre part, la proportion de la collecte municipale associée aux ICI. Cette dernière est répartie par le gestionnaire du LET en fonction d'un ratio fourni par les municipalités ou regroupements. La régie ne fournit pas de répartition au LET.

Il est possible que certains ICI éliminent leurs MR à un autre lieu d'élimination que le LET de la Ville de Rivière-du-Loup, via un contrat privé.

Le tableau suivant présente les quantités de matières éliminées au LET de Rivière-du-Loup en provenance des secteurs ICI et CRD pour chaque municipalité locale.

Tableau 3-11 Matières éliminées par municipalité – secteurs ICI

	Municipalité	Tonnes	kg/hab.
Regroupement centre	Kamouraska	123	202
	Mont-Carmel	171	152
	Saint-Bruno-de-Kamouraska	54	101
	Saint-Denis-De La Bouteillerie	61	120
	Saint-Germain	27	95
	Saint-Pascal	1 227	354
	Saint-Philippe-de-Néri	194	240
Regroupement est	Saint-Alexandre-de-Kamouraska	194	88
	Saint-André	59	87
	Saint-Joseph-de-Kamouraska	36	92
	Sainte-Hélène-de-Kamouraska	78	87
Régie ouest	Rivière-Ouelle	0	0
	Saint-Gabriel-Lalemant	0	0
	Saint-Onésime-d'Ixworth	2	4
	Saint-Pacôme	0	0
	Sainte-Anne-de-la-Pocatière	0	0
La Pocatière	La Pocatière	993	246
Total		3 219	154

3.5 Secteur CRD

L'outil estime que 11 367 t de résidus de CRD ont été récupérées en 2019, soit 78 % des matières générées pour cette catégorie (tableau 3-12).

Tableau 3-12 Portrait des résidus de CRD par catégorie — secteur CRD

Type de matières	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de récupération
Agrégats	9 127	563	9 690	94 %
Bois de construction	2 163	1 199	3 362	64 %
Gypse	21	549	570	4 %
Bardeau d'asphalte	56	460	516	11 %
Autres	0	475	475	0 %
Total	11 367	3 246	14 613	78 %

Les données disponibles nous apparaissent trop incomplètes pour être utilisées. Il est tout de même utile de les comparer aux données de l'outil pour bonifier l'analyse.

Le centre de tri des résidus de CRD affirme avoir récupéré 6 500 t de matière en 2019 et recyclé/valorisé 85 % de ce tonnage, soit 5 525 t. Cela dit, la ventilation par catégorie de matière n'est pas disponible. Par ailleurs, les quantités gérées par les autres sites de gestion des agrégats décrits au chapitre 2 sont inconnues. Ainsi, les seules données de récupération bien connues pour le secteur CRD est ce qui transite par les écocentres, en voici le détail.

Tableau 3-13 Résidus de CRD récupérés dans les écocentres

Type de matières	Tonnes
Agrégats	124
Bois	450
Matériaux secs	493
Total	1 067

3.5.1 Matières du secteur CRD éliminées au LET

Le rapport du LET indique que le secteur de la construction, rénovation et démolition a acheminé 19 t de matières au LET en 2019 (tableau 3-14).

Il est important de nuancer cette quantité qui ne comprend pas tous les chargements de matières trop pêle-mêle pour être identifiés comme CRD. Entre 5 et 15 ICI œuvrant dans le secteur de la construction, rénovation, démolition acheminent plus ou moins 100 t par année de résidus non triés directement au LET. Le 19 t enregistré dans le rapport du LET et présenté dans le tableau 3-14 est donc un chiffre officiel, mais conservateur. En complément, on observe une grande variabilité annuelle dans l'élimination des résidus de CRD comme le montre la figure 4-2 à la section suivante.

Tableau 3-14 Matières éliminées au LET de Rivière-du-Loup— secteur CRD⁶⁵

	Municipalité	Tonnes	kg/hab.
Regroupement centre	Kamouraska	2	3
	Mont-Carmel	0	0
	Saint-Bruno-de-Kamouraska	0	0
	Saint-Denis-De La Bouteillerie	0	0
	Saint-Germain	0	0
	Saint-Pascal	10	3
	Saint-Philippe-de-Néri	1	1
Regroupement est	Saint-Alexandre-de-Kamouraska	2	1
	Saint-André	0	0
	Saint-Joseph-de-Kamouraska	0	0
	Sainte-Hélène-de-Kamouraska	0	0
Régie ouest	Rivière-Ouelle	1	1
	Saint-Gabriel-Lalemant	0	0
	Saint-Onésime-d'Ixworth	0	0
	Saint-Pacôme	0	0
	Sainte-Anne-de-la-Pocatière	0	0
La Pocatière	La Pocatière	4	1
Total		19	1

Cela étant dit, tout porte à croire que le territoire a quand même un bon taux de récupération des CRD et ce pour deux raisons principales. D'abord, le réseau d'écocentres est bien déployé, l'utilisation est promue et en constante croissance comme le montre l'évolution des tonnages reçus présentée au tableau 3-15. Ensuite, le centre de tri des résidus de CRD de Conteneurs KRT inc., situé à Rivière-du-Loup, est très actif chez les entrepreneurs de la région. On observe que ceux possédant des conteneurs ou générant des volumes qui justifient la location d'un conteneur, utilisent généralement les services du centre de tri. Toutefois, les autres, soit les petits entrepreneurs et les petits chantiers, n'ont pas accès au service d'écocentre ni au centre de tri. Selon toute vraisemblance, ce sont surtout ces résidus qui sont enfouis.

Tableau 3-15 Évolution des tonnages de matériaux CRD reçus aux écocentres entre 2015 et 2019

Matières	2015	2016	2017	2018	2019	Var. 2015-2019
Agrégats	20	34	70	72	124	520 %
Bois	381	371	326	252	450	18 %
Matériaux secs	380	351	428	447	493	30 %
Total	781	756	824	771	1 067	37 %

⁶⁵ Il peut y avoir des résidus de CRD envoyé ailleurs, mais les flux ne sont pas documentés

3.6 Récapitulatif

Les tableaux suivants récapitulent les données présentées précédemment. Toutes les données issues de l’outil d’inventaire sont en italique. La dernière colonne du tableau indique le taux de récupération calculé à partir du tonnage de récupération réel, lorsque celui-ci est disponible, en conservant la quantité *générée* ou *éliminée* de l’outil, selon la méthodologie proposée. Une interprétation des données est proposée pour chaque générateur.

Cet exercice présente des taux de récupération théorique et le lecteur doit conclure avec précautions, en tenant compte des biais probables cités dans les sections précédentes et dans les notes de bas de page. Pour chacune des catégories, afin de juger si l’exercice est plus ou moins loin de la réalité, il est possible de comparer la quantité éliminée totale du tableau et la quantité éliminée réelle, tel que mentionné pour chacun des tableaux ci-dessous. Notez toutefois que l’outil d’inventaire considère également les matières pouvant être enfoui à ailleurs, échappant au regard de la MRC.

Pour le secteur résidentiel, le tonnage *réel* éliminé au LET par le secteur résidentiel est de 5 600 t. Si l’on compare avec le 5 181 t éliminées du tableau ci-bas, l’écart est relativement faible. Les flux du secteur résidentiel sont plutôt bien documentés et assez stables.

Tableau 3-16 Estimé des taux de mise en valeur — secteur résidentiel

	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de récupération
Matières recyclables	1 339	1 322	2 661	50 %
Matières organiques⁶⁶	2 819	3 022	5 841	48%
<i>RA, RV, branches et autres</i>	<i>1 320</i>	<i>3 022</i>	<i>4 342</i>	<i>30%</i>
<i>Boues</i>	<i>1 499</i>	<i>0</i>	<i>1 499</i>	<i>100%</i>
Autres résidus	1 280	837	2 117	60 %
Total	5 438	5 181	10 619	51%

⁶⁶ Tous les ICI qui participent par bac roulant sont inclus dans le secteur résidentiel, faute de méthode réaliste pour les départager. Le taux de récupération du résidentiel est donc surestimé au détriment de celui des ICI.

Pour le secteur des ICI, le tonnage *réel* enfoui au LET de la Ville de Rivière-du-Loup est de 3 218 t. Si l'on compare avec le 7 748 t éliminées du tableau ci-bas, l'écart est assez important. Plusieurs raisons peuvent l'expliquer. D'abord, il est possible que certains soient éliminés par l'intermédiaire d'un tiers dans une autre région, et ne soient donc pas comptabilisés dans le rapport du LET. Ensuite, une partie des CRD enfouis sont probablement comptabilisés dans cette catégorie, peut-être jusqu'à 100 t selon les données disponibles. Puis finalement, nous croyons qu'il est possible que l'outil surévalue la quantité générée pour l'ensemble de matières.

Tableau 3-17 Estimé des taux de mise en valeur — secteur ICI

	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de récupération
Matières recyclables	1 240	2 810	4 050	31 %
Matières organiques ICI⁶⁷	15 274	3 827	19 101	80%
<i>ICI hors agro.</i>	194	1 734	1 928	10%
<i>Industries agro.</i>	15 080	2 093	17 173	88 %
Autres résidus	0	1 111	1 111	0 %
Total	16 514	7 748	24 262	68 %

Pour le secteur des CRD, le tonnage enfoui comme indiqué sur le rapport du LET est de 19 t. Si l'on compare avec le 3 246 t éliminées du tableau ci-bas, l'écart est très important. Le fait est que le tonnage de CRD éliminé au LET (230 t) est sous-estimé étant donné la complexité de comptabiliser ces matières lorsqu'elles arrivent pêle-mêle. Une partie des CRD éliminés au LET est comprise dans l'élimination résidentielle et surtout ICI. Par ailleurs, nous savons que le taux de récupération des CRD est assez élevé en raison du réseau d'écocentre bien déployé et de la présence du centre de tri de Conteneurs KRT inc., qui est assez actif sur le territoire.

Rappelons que les données ci-dessous sont strictement issues de l'outil, faute de données réelles assez précises. Voir la section CRD pour les détails.

Tableau 3-18 Estimé des taux de mise en valeur — secteur CRD

	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de récupération
CRD	11 367	3 246	14 613	78 %

⁶⁷ Seuls les ICI qui participent par conteneurs à Ville La Pocatière sont inclus, faute de méthode pour départager ceux qui participent au bac roulant. Le taux de récupération des ICI est donc sous-estimé au profit du résidentiel.

Finalement, voici un comparatif de l'élimination par type de générateur tel que proposé par l'outil d'inventaire, comparé aux quantités enregistrées dans le *Rapport annuel du LET*. Dans la figure 3-1, la catégorie « Autres » du rapport du LET comprend les rejets de la collecte des matières organiques et des écocentres, ainsi que les animaux morts (4 t). L'exercice réalisé pour l'inventaire théorique répartit les *autres résidus* parmi les différents secteurs (résidentiel, ICI, CRD)

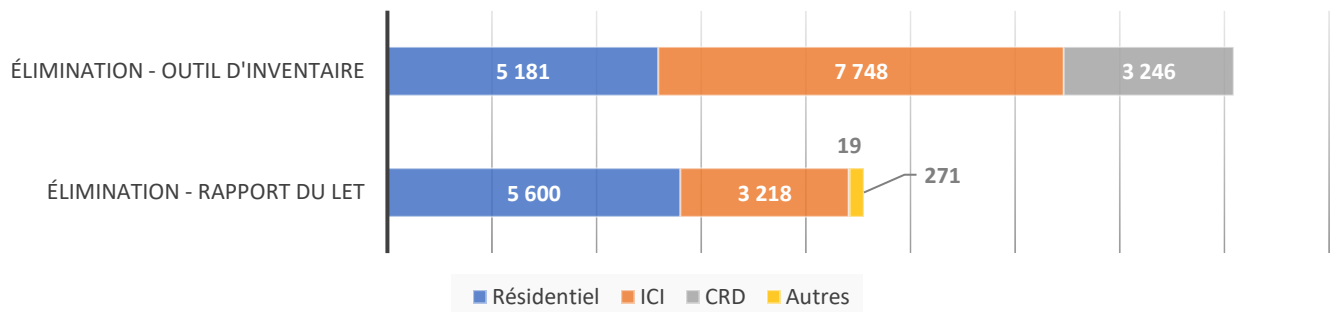


Figure 3-1 Comparaison des scénarios d'élimination pour la MRC

Chapitre 4

DIAGNOSTIC TERRITORIAL, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS



4 DIAGNOSTIC TERRITORIAL, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Ce chapitre présente les grands enjeux régionaux ainsi que les orientations régionales qui en découlent. Il précise également les objectifs à atteindre d'ici 2029 sur le territoire de la MRC.

4.1 Diagnostic territorial

4.1.1 Bilan des PGMR précédents

L'implantation des actions du **premier PGMR** s'est échelonnée sur plus de dix ans, soit de 2003 à 2015. Sommairement, la majorité des 65 actions réparties en 11 catégories ont été réalisées ou étaient en voie de l'être. La mise en place de trois regroupements de collecte a été l'objet d'un important travail de concertation entre Co-éco et les municipalités, la fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Philippe-de-Néri étant l'élément déclencheur de ce projet. Les regroupements visaient à atténuer l'augmentation des coûts de transport liés à l'enfouissement des déchets à l'extérieur de la MRC.

Finalement, la recherche d'un mode de traitement pour les matières organiques a également été un projet d'envergure durant cette période. Cette réflexion a amené la MRC de Kamouraska à déclarer sa compétence en matière de traitement des matières organiques. Un partenariat a été établi avec la Société d'économie mixte en énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMÉR) pour la biométhanisation des matières.

Au cours du deuxième PGMR, voici les faits saillants de réalisation. Pour plus de détails, voir l'annexe B présentant le détail du suivi de mise en œuvre.

Tableau 4-1 Grandes réalisations du PGMR 2016-2020

Type de mesure	Réalisations
ISÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Efforts de sensibilisation soutenus: campagne médias, tournées porte-à-porte, kiosques lors des événements, dépliants, accompagnement des ICI • Organisation d'évènements thématiques sur la réduction à la source et le réemploi • Organisation d'une concertation pour les ICI en amont de la rédaction du PGMR 2023-2029
Services et infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • Consolidation de la 3e voie de collecte • Recyclage des plastiques agricoles dans le bac bleu sur l'ensemble du territoire • Uniformisation de la liste des matières acceptées au bac bleu • Accueil des matières des municipalités aux écocentres (pas encore généralisé) • Rénovation de l'écocentre de La Pocatière • Développement d'un projet de réemploi des matériaux de constructions et des meubles
Réglementation	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption par certaines municipalités d'une grille de taxation par type de matière
Autres	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à un projet pour tester la solution « biométhanisation » pour la gestion des résidus de plantes exotiques envahissantes (MAPAQ, MTQ, MEI, OBAKIR, Biopterre, Co-éco) • Participation au comité bas-laurentien pour la gestion des plastiques agricoles • Participation à la création d'un comité d'échange sur les PGMR inter-MRC au Bas-Saint-Laurent et Gaspésie • Suivi annuel des tonnages et performance. • Analyse macro-économique de la GMR au Kamouraska et présentation au municipalité

4.1.2 Observations et analyse

4.1.2.1 Collecte à 3 voies municipales

La figure 4-1 résume l'évolution des matières pour les secteurs résidentiels et ICI. Pour cette figure, les résidus de CRD n'ont pas été pris en compte car leur grande variabilité annuelle en complique l'interprétation. Pour le bilan complet de l'enfouissement, voir les sections *élimination* du chapitre 3.

La diminution de la quantité de déchets⁶⁸ entre 2013 (année de référence du dernier PGMR) et 2016 (première année de mise en œuvre du PGMR) peut être en grande partie attribuée au démarrage de la collecte des matières organiques sur l'ensemble du territoire. Par la suite, entre 2016 et 2020, la diminution est de 3 %. La quantité de matières recyclables⁶⁹ est à peu près stagnante sur la même période. Pour les matières organiques⁷⁰, la quantité récoltée par la 3^e voie de collecte a fait un bon de 31 % depuis 2016.

Une cueillette de données serait primordiale pour connaître la quantité de matières recyclables et organiques restantes, ainsi que toutes les autres catégories facilement recyclables ou valorisables, dans les tonnages enfouis du résidentiel et des ICI. Cela permettrait de cibler les priorités d'action.

Le tableau suivant montre la variation relative par type de matière sur la durée du PGMR entre 2016 et 2020.

On constate que la diminution du tonnage enfoui est attribuable entièrement à 6 municipalités du regroupement centre, dont Ville Saint-Pascal, ainsi qu'à Ville La Pocatière. Le constat est à peu près le même pour la légère augmentation des matières recyclables. Quant aux matières organiques, la récupération a augmenté partout sauf à Sainte-Anne-de-La-Pocatière, où le tonnage total a diminué de 21 % entre 2016 à 2018 et remonte tranquillement depuis.

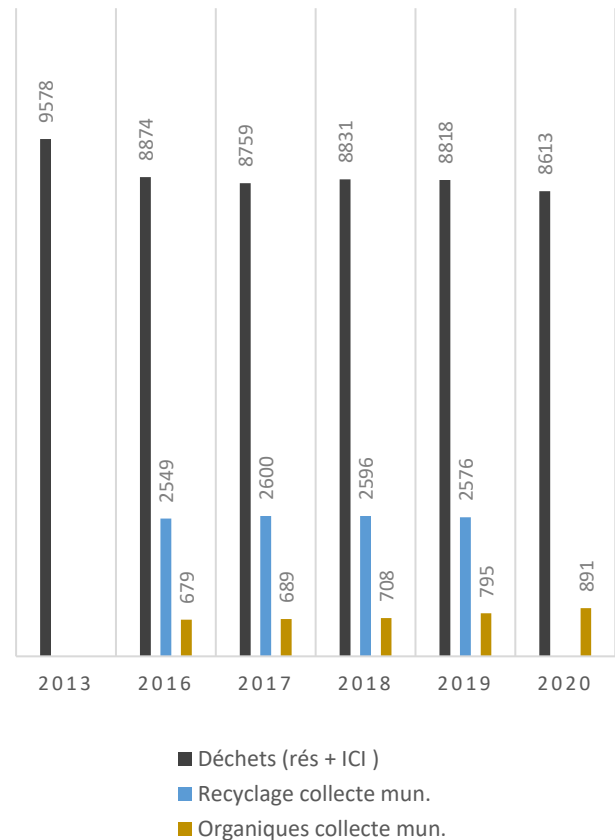


Figure 4-1 Évolution des tonnages pour les secteurs résidentiels et ICI

⁶⁸ MELCC, *Données d'élimination des municipalités du Québec*. Comprends les tonnages *résidentiels et ICI* collectés par les municipalités ainsi que les apports directs au LET.

⁶⁹ Recyc-Québec, *Déclaration annuelle pour la compensation sur la collecte sélective*. Comprends les tonnages collectés par les services municipaux uniquement. Au moment de rédiger le PGMR, les tonnages de 2020 ne sont pas encore publiés.

⁷⁰ Ville de Rivière-du-Loup, *communication personnelle*, 2021. Comprends les tonnages collectés par la 3^e voie seulement, les grandes industries agroalimentaires sont donc exclues.

Tableau 4-2 Variation 2016-2020 des matières de la collecte municipale à 3 voies (kg/hab.)

	Municipalité	Déchets ⁷¹ var. 2016-2020 (kg/hab.)	Mat. recyclables ⁷² var. 2016-2019 (kg/hab.)	Mat. organiques ⁷³ var. 2016-2020 (kg/hab.)
	Kamouraska	34 %		58 %
	Mont-Carmel	-10 %		43 %
	Saint-Bruno-de-Kamouraska	-35 %		41 %
Regroupement centre	Saint-Denis-De La Bouteillerie	-18 %	1 %	8 %
	Saint-Germain	-35 %		31 %
	Saint-Pascal	-8 %		47 %
	Saint-Philippe-de-Néri	-6 %		5 %
	Saint-Alexandre-de-Kamouraska	-1 %		84 %
Regroupement est	Saint-André	-2 %	0 %	75 %
	Saint-Joseph-de-Kamouraska	0 %		90 %
	Sainte-Hélène-de-Kamouraska	3 %		72 %
	Rivière-Ouelle	4 %	-4 %	16 %
	Saint-Gabriel-Lalemant	12 %	6 %	30 %
Régie ouest	Saint-Onésime-d'Ixworth	23 %	-8 %	54 %
	Saint-Pacôme	3 %	-8 %	15 %
	Sainte-Anne-de-la-Pocatière	2 %	-7 %	-8 %
La Pocatière	La Pocatière	-6 %	6 %	14 %
	Moyenne	-4 %	1 %	31 %

Afin de se comparer avec les autres MRC qui ont implanté la collecte du bac brun, il est utile d'évoquer les observations relevées lors de la caractérisation résidentielle 2015-2018 de Recyc-Québec⁷⁴, lesquelles sont résumées au tableau 4-3. En moyenne, là où la 3e voie est implantée, la quantité de matières organiques résidentielles récupérée par personne dans une collecte de résidus alimentaires est de 19 kg/hab. Dans une collecte de résidus verts et alimentaires, elle est de 67 kg/hab. Sachant que la liste des matières acceptées à la SÉMER comprend seulement certains résidus verts, la quantité récupérée dans la MRC devrait raisonnablement se situer quelque part entre les deux. Or, si l'on compte uniquement le contenu des bacs bruns collectés dans la MRC, on obtient 29 kg/hab. Une donnée en phase avec la moyenne québécoise. Cela dit, le document public précise que plusieurs municipalités dans cette caractérisation en sont à leur début avec la collecte des matières organiques et conséquemment, la moyenne provinciale enregistrée est tirée vers le bas.

⁷¹ Tonnages de déchets pour les 3 secteurs (Résidentiel, ICI et CRD)

⁷² Les tonnages comprennent seulement les collectes municipales. Les données des regroupements ne sont pas ventilées par municipalité. Pour 2020, les données ne sont pas encore publiées au moment de la rédaction du PGMR.

⁷³ Comprends seulement les collectes municipales de la 3^e voie, conteneurs inclus.

⁷⁴ Recyc-Québec, *Caractérisation des matières résiduelles du secteur municipal 2015-2018*

Tableau 4-3 MO récupérées dans les collectes porte-à-porte résidentielles au Québec comparées à la MRC

Type de collecte porte-à-porte des matières organiques dans le bac brun	Québec Moyenne récupérée (kg/hab./an)	MRC Kamouraska Moyenne récupérée (kg/hab./an)
Résidus verts	47	ND
Résidus alimentaires	19	-
Résidus alimentaires et verts	67	-
Résidus alimentaires et quelques verts		29

4.1.2.2 Secteur CRD

Le secteur de la construction, rénovation, démolition présente une variabilité annuelle très importante et la traçabilité est complexe. La figure 4-3 montre l'évolution de l'élimination des résidus de CRD pour 2013 (année de référence du dernier PGMR) et pour 2016 à 2020 (années de mise en œuvre du PGMR).

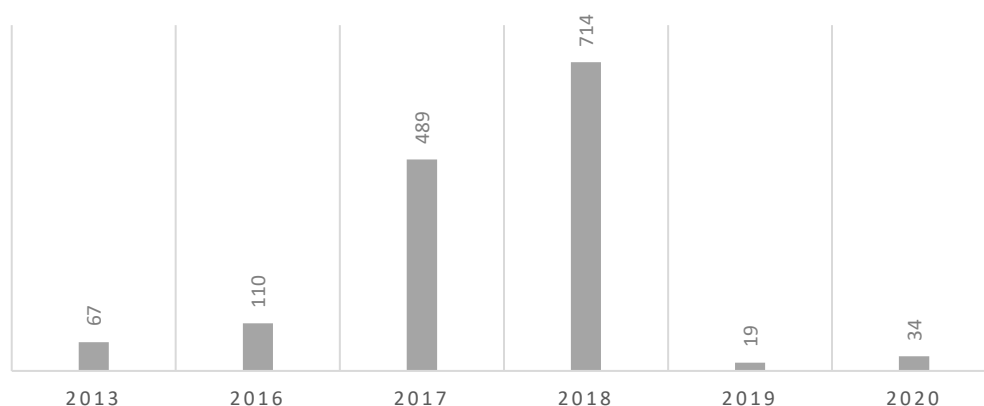


Figure 4-2 Évolution de la quantité de résidus CRD éliminés

4.1.2.3 Bilan des matières

En complément aux données précédentes, le tableau 4-4 présente un estimé théorique des taux de récupération pour les différentes matières visées. Pour plus de détails sur les calculs et les limites de cette analyse, vous pouvez consulter le chapitre 3, Inventaire des matières résiduelles.

Tableau 4-4 Estimé des taux de mise en valeur par matière⁷⁵

Secteur	Type de matière	Taux de récupération
Résidentiel	Matières recyclables	50 %
	Matières organiques	39 %
	Boues fosses septiques	100 %
ICI	Matières recyclables	31 %
	Matières organiques	10 %
	Matières organiques industries agroalimentaires	88 %
CRD	CRD	78 %

Les paragraphes suivants présentent une analyse servant à l'élaboration des orientations, objectifs et mesures présentés à la suite de ce chapitre.

Pour les matières recyclables, les tonnages envoyés aux centres de tri par la collecte municipale connaissent une stagnation depuis quelques années. Cela peut être dû notamment au fait que les efforts de sensibilisation ont été concentrés pour l'implantation du bac brun en plus de la diminution de l'utilisation du papier, généralisée au Québec. Il est prévu de reprendre la sensibilisation et d'améliorer les services au besoin, de concert avec l'arrivée de la modernisation de la collecte sélective au Québec.

Pour les matières organiques, selon l'inventaire théorique effectué, les taux de récupération, tant résidentiel qu'ICI (hors industrie agroalimentaire), demeurent sous les objectifs provinciaux. L'augmentation constante des tonnages et la comparaison avec les moyennes québécoises permettent d'affirmer que la MRC est sur une bonne lancée. Il est tout de même prévu de passer à une stratégie plus musclée pour favoriser la participation au tri et optimiser les services, tout en améliorant les connaissances sur les matières enfouies et récupérées.

Pour les CRD, les données comptabilisées dans l'inventaire sont purement théoriques, faute de données réelles assez complètes. Toutefois, on sait que le tonnage de résidus CRD récupéré aux écocentres augmente constamment et que la majorité des entrepreneurs utilisent les services du centre de tri de Conteneurs KRT inc. pour disposer de leurs matières, comme en témoignent les maigres 19 t inscrites dans la catégorie CRD sur le rapport du LET en 2019. La vigilance est toutefois de mise car entre 5 et 15 entrepreneurs continuent d'envoyer des résidus non triés au LET, dont une partie serait certainement valorisable. De plus, la quantité de CRD inscrite au rapport du LET présente une très grande variabilité annuelle (35 fois plus en 2018 qu'en 2019), comme le montre le figure 4-2. Les ICI ont peu accès aux organismes de réemploi pour les matières qu'ils génèrent étant donné que les quantités sont supérieures aux capacités des installations. Il est prévu d'élargir le service de

⁷⁵ Ceci est un exercice théorique, consulter le chapitre 3 pour connaître les détails

récupération des matières réemployables, recyclables et valorisables pour offrir aux ICI une alternative à l'enfouissement.

Pour ce qui est des matières enfouies, il sera important de confirmer la composition des matières envoyées de chaque secteur pour cibler les actions prioritaires. C'est pourquoi des mesures d'acquisition de connaissances sont prévues. Par ailleurs, les grandes industries génératrices sont identifiées dans ce PGMR et des mesures sont proposées afin de travailler avec elles de façon à dévier leurs matières de l'enfouissement, notamment par la poursuite de la symbiose industrielle.

4.1.1 Bilan des services

Deux regroupements de collecte et une régie existent déjà sur le territoire, comme décrit au chapitre 2. Cette façon de faire a permis de diminuer le fardeau administratif pour les municipalités et d'harmoniser les services pour les municipalités à l'intérieur du regroupement. On constate toutefois que l'amélioration de la communication entre les regroupements bénéficierait à tous. Des gains peuvent encore être faits par rapport à l'optimisation du transport des matières, des fréquences de collecte et de la maîtrise des coûts. De plus, l'harmonisation des services sur l'ensemble du territoire pour toutes les matières est une avenue qui devra être évaluée.

4.1.2 Capacités des installations

Les **centres de tri de matières recyclables** ont encore amplement de capacité pour pourvoir aux besoins de la MRC, d'autant plus maintenant que le centre de tri de la Société VIA à Rivière-du-Loup a modernisé et agrandi son usine en 2021. Nous pensons que le Groupe Bouffard cessera ces activités dans la région sous peu. Pour ce qui est de Récupération RDL et KRTB, la capacité de traitement est inconnue, mais l'entreprise vient de passer aux mains de la relève, ce qui laisse croire qu'elle continuera ses activités. Dans tous les cas, la Société VIA serait en mesure d'accueillir ces tonnages.

Pour les **matières organiques**, l'usine de biométhanisation de la SÉMER a la capacité de recevoir les matières en provenance de la MRC. Tourbière Michaud enr. a la capacité nécessaire pour continuer de recevoir les résidus verts des écocentres même s'il y avait une augmentation notable dans les prochaines années.

Pour les **boues municipales**, Campor environnement inc. affirme utiliser entre 40 % et 60 % de la capacité de ses sites. Camionnage Alain Benoit affirme pouvoir encore desservir une partie des municipalités du Kamouraska avec le site qu'il gère actuellement et pour lequel une entente a été renouvelée pour 5 ans en 2020.

L'**écocentre** de La Pocatière vient d'être rénové pour augmenter sa capacité d'accueil. Maintenant, c'est l'écocentre de Saint-Pascal qui doit faire l'objet d'un projet de modernisation car il est à plein régime depuis quelques années.

Le **centre de tri des Résidus de CRD** de Conteneurs KRT inc., à Rivière-du-Loup, affirme fonctionner à pleine capacité, mais prévoir des investissements afin d'améliorer sa capacité de traitement.

Pour **les déchets**, le lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup a une capacité résiduelle d'environ 4 ans dans le site actuel. La Ville a entamé les démarches en 2020 afin d'obtenir les autorisations nécessaires à un agrandissement.

4.1.3 Droit de regard

L'article 53.9 de la Loi sur la qualité de l'environnement permet à une municipalité régionale de limiter ou d'interdire la mise en décharge sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire. Dans ce cas, la MRC doit faire état de son intention dans le PGMR.

Anciennement, le LES de Saint-Philippe-de-Néri accueillait, en plus des matières kamouraskoises, les matières en provenance de Saint-Roch-des-Aulnaies (MRC de L'Islet) et de Notre-Dame-du-Portage (MRC de Rivière-du-Loup). Puis, le site a fermé ses portes, lors de l'ouverture de celui de la Ville de Rivière-du-Loup.

Bien que n'ayant, actuellement, aucun lieu d'enfouissement actif sur son territoire, la MRC souhaite se prévaloir de son droit de regard de manière préventive. Elle considère pour établir la limite les éléments suivants :

- Les tonnages enfouis à Saint-Philippe-de-Néri lorsque le LES était en fonction (tableau 4-5)
- La présence d'un LET dans la MRC de Rivière-du-Loup accueillant les MRC avoisinantes
- L'absence de LET dans la MRC de L'Islet
- La présence de municipalités de moins de 2000 habitants pour lesquelles le Kamouraska serait potentiellement le lieu d'élimination le plus proche par voie carrossable (pour lesquelles le droit de regard ne s'applique pas)

L'article 53.9 de la Loi sur la qualité de l'environnement permet à une municipalité régionale de limiter ou d'interdire la mise en décharge sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire. La MRC souhaite se prévaloir de son droit de regard afin de limiter la quantité de matières provenant de l'extérieur de son territoire qui serait mise en décharge ou incinérée sur son territoire. Ainsi, la MRC entend limiter l'élimination de matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire à 40 000 t/an.

Tableau 4-5 Quantités enfouies au LES de Saint-Philippe en 2013⁷⁶

Provenance des matières	Tonnes enfouies 2013
MRC de Rivière-du-Loup	26 615
MRC de Kamouraska	11 888
MRC des Basques	5 337
MRC de L'Islet	7 210
Total	51 050

⁷⁶ Avant l'ajout de la 3^e voie de collecte au KRB

4.2 Orientations et objectifs

4.2.1 Nationaux

Les objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles doivent permettre l'atteinte des objectifs du plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, ci-après nommée la Politique et ceux de la Stratégie de valorisation de la matière organique 2019-2030 (SVMO).

Les grandes orientations et objectifs québécois en matière de gestion des matières résiduelles sont dictés par la Politique, découlant de la LQE et s'inscrivant dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.

La *Politique* fixe quatre **orientations** :

- Prévenir ou réduire la production de matières résiduelles, notamment en agissant sur la fabrication et la mise en marché des produits ;
- Promouvoir la récupération et la valorisation des matières résiduelles ;
- Réduire la quantité de matières à éliminer et assurer une gestion sécuritaire des installations d'élimination ;
- Obliger les producteurs à prendre en considération les effets de leurs produits sur l'environnement et les coûts associés à la récupération, à la valorisation et à l'élimination des matières résiduelles générées par ces produits.

Pour atteindre les objectifs, un principe primordial est l'ordre de préséance entre les différents types de gestion des matières résiduelles appelé **principe des 3RV-E** :

- Réduction à la source
- Réemploi
- Recyclage, y compris par traitement biologique, épandage sur le sol, ou toute autre opération de valorisation par laquelle des matières résiduelles sont traitées pour être utilisées comme substitut à des matières premières
- Valorisation énergétique
- Élimination

Les **objectifs** fixés dans le plan d'action 2019-2024 de la *Politique* sont les suivants, pour 2023 :

- Réduire à 525 kg (ou moins) la quantité de matières éliminées par habitant ;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels ;
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle ;
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation, démolition.

S'y rattachent, aussi, les cibles de la Stratégie de valorisation de la matière organique qui sont :

- Instaurer la gestion des matières organiques sur 100 % du territoire d'ici 2025 ;
- Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ;
- Recycler 70 % de la matière organique d'ici 2030 ;
- Réduire de 270 000 t éq. CO₂ les émissions de GES en 2030.

4.2.2 Régionaux

Le choix des orientations repose sur la planification déjà en cours sur le territoire, l'analyse des principaux enjeux régionaux concernant la gestion des matières résiduelles, ainsi que les enjeux et les objectifs provinciaux. Ce sont principalement les constats qui ressortent de l'inventaire et de l'analyse de la gestion actuelle du présent document et la Politique qui ont alimenté et guidé la réflexion sur les orientations locales à retenir.

Orientations :

- Déployer une stratégie de **communications et d'ISÉ** faisant la promotion d'une saine GMR
- Assurer l'amélioration en continu de la région par la **concertation, le leadership et la R&D**
- Appliquer des **mesures incitatives et coercitives** pour favoriser l'atteinte des objectifs de la *Politique*
- Offrir les **services et infrastructures** nécessaires à l'atteinte des objectifs de la MRC et de la PQGMR
- Offrir **soutien et accompagnement** aux générateurs du territoire pour diminuer l'enfouissement
- Effectuer de la **représentation** auprès du gouvernement
- Faire le **suivi et l'acquisition de données** afin de prioriser les actions et mesurer l'amélioration

Les objectifs doivent concourir à l'atteinte des objectifs nationaux, tel qu'exprimé ainsi dans la Politique :

Ces objectifs représentent une moyenne nationale à laquelle tous doivent contribuer. Chaque plan de gestion des matières résiduelles doit comprendre des mesures compatibles avec l'atteinte de l'ensemble des objectifs sur le territoire couvert par ce plan. (Q-2, r. 35.1, art.6).

La MRC s'inspire donc des objectifs quantitatifs provinciaux pour créer des objectifs régionaux pour toutes les catégories de matières (tableau 4-6). Selon l'inventaire des matières résiduelles effectué⁷⁷, on constate ce qui suit :

Objectifs :

- **Élimination** : Selon les données disponibles, la région enfouit déjà moins que l'objectif québécois de 525 kg/hab. Cela dit, afin de fixer un objectif mesurable par la MRC, nous utiliserons la quantité éliminée par habitant (résidentiel + ICI + CRD) publiée par le MELCC. Celle-ci est passée de 444 kg/hab. en 2013 à 422 kg/hab. en 2019, une diminution de 5 %. La MRC vise la réduction d'un 10 % supplémentaire pour la période du présent PGMR, soit 380 kg/hab.
- **Matières recyclables** : selon les données d'inventaire théorique présentées au chapitre 3, l'objectif ne serait pas atteint (taux de récupération de 38 % vs 75 %). Les services et les infrastructures sont adéquats et devraient permettre de répondre à l'objectifs.
- **Matières organiques** : selon les données d'inventaire présentées au chapitre 3, si l'on tient compte de la récupération théorique du secteur agroalimentaire ainsi que des boues, l'objectif de 60 % serait dépassé, avec 73 %. Si l'on tient compte uniquement des résidences des ICI hors industries agroalimentaires, le taux de récupération serait de 24 %, ce qui est en dessous de l'objectif de 60 %. Les infrastructures sont suffisantes pour permettre l'amélioration, mais les services pourraient être bonifiés.
- **CRD** : selon les données d'inventaire théorique présentées au chapitre 3, l'objectif serait atteint. Cependant, le centre de tri des Résidus de CRD à Rivière-du-Loup accepte uniquement les bennes basculantes ou les conteneurs, donc les entrepreneurs dont les volumes ne justifient pas ces équipements n'ont pas accès à un service de récupération des CRD. Les mesures prévues au plan d'action devraient permettre de réduire le flux de matériaux non triés que les entrepreneurs apportent directement au LET ou déposent dans le conteneur à déchets.

⁷⁷ Voir les limites de ces conclusions dans les tableaux récapitulatifs.

Tableau 4-6 Objectifs nationaux et régionaux pour la GMR

Matière	Objectifs nationaux 2019-2030	Performance actuelle selon l'inventaire	Objectifs régionaux supplémentaires 2024-2031
Élimination	<ul style="list-style-type: none"> Réduire à moins de 525 kg/pers./an d'ici 2023 	<ul style="list-style-type: none"> Rés. + ICI = CRD : 422 kg/pers./an⁷⁸ 	<ul style="list-style-type: none"> Réduire à 380 kg/pers./an les matières enfouies au LET par tous les secteurs (résidentiel, ICI, CRD) - 15 % (2031) Améliorer la connaissance sur la composition des flux de matières enfouies au LET (2031)
Matières recyclables	<ul style="list-style-type: none"> Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal d'ici 2023 	<ul style="list-style-type: none"> 38 % 	<ul style="list-style-type: none"> Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal (2031)
Matières organiques	<ul style="list-style-type: none"> Recycler 60 % de la MO putrescible résiduelle d'ici 2025 Instaurer la gestion des MO sur 100 % du territoire d'ici 2025 Gérer la MO dans 100 % des ICI d'ici 2025 Recycler 70 % de la MO d'ici 2030 Réduire de 270 000 t éq. CO₂ les émissions de GES en 2030 	<ul style="list-style-type: none"> Global incluant boues : 73 % Résidentiel (hors boues) + ICI (hors agro) : 24 % Bac brun : 38 kg/hab⁷⁹ 	<ul style="list-style-type: none"> Recycler 70 % de la MO (2031) Gérer la MO dans 100 % des ICI (2025) Améliorer la participation au bac brun de 25 %, à 46 kg/hab (2031)
CRD	<ul style="list-style-type: none"> Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD d'ici 2023 	<ul style="list-style-type: none"> 78 % 	<ul style="list-style-type: none"> Desservir 100 % des ICI (incluant les entrepreneurs) par des écocentres ou centres de tri des résidus CRD (2031) Réduire à 0 la qté d'entrepreneurs acheminant des résidus CRD non triés directement au LET (2031) Recycler ou valoriser 80 % des résidus de CRD (2031)

⁷⁸ Exception, ce chiffre est basé sur le rapport du LET et non sur l'inventaire

⁷⁹ Exception, ce chiffre provient des billets de pesé des camions de collecte et non de l'inventaire

Chapitre 5

PLAN D'ACTION 2023-2029



5 PLAN D'ACTION 2024-2031

5.1 Mesures du plan d'action

Selon la LQE, la MRC est responsable de l'élaboration, de l'adoption et du maintien en vigueur du PGMR, alors que les municipalités sont responsables de l'application des moyens retenus et de la mise en conformité de leur réglementation avec les dispositions du plan dans les 12 mois suivants son entrée en vigueur.

Le projet de PGMR a été soumis à une démarche de consultation publique à la suite de laquelle le plan d'action a été modifié. Le détail de cette démarche est présenté dans le rapport de consultation publique à l'annexe C.

Un résumé du plan d'action final est présenté dans le tableau suivant. Le détail de chaque mesure se trouve dans les fiches descriptives de l'annexe D.

Tableau 5-1 Mesures prévues pour le plan d'action 2023-2029 du PGMR

MESURES
<p>Orientation 1 : Communications et ISÉ</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Élaborer une stratégie de communication et d'ISÉ promouvant les 3RV et l'économie circulaire 2. Organiser des ateliers de sensibilisation dans les écoles et les camps de jours 3. Organiser des visites des installations en GMR
<p>Orientation 2 : Concertation, leadership et R&D</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Informer les employés et élus municipaux sur leur performance et organiser des séances d'échange sur la GMR 5. Maintenir une veille, favoriser la R&D et faciliter la mise en œuvre de projets offrant des solutions pour les matières identifiées comme problématiques, dans une logique d'économie circulaire
<p>Orientation 3 : mesures incitatives et coercitives</p> <ol style="list-style-type: none"> 6. Mettre à jour, bonifier et harmoniser les « règlements relatifs à la gestion des matières résiduelles » 7. Renforcer les mécanismes de rétroaction à la population par rapport au tri des matières à l'aide des nouvelles technologies (mesure 13 E) 8. Mettre en place des incitatifs financiers à la réduction des déchets pour tous les générateurs 9. Renforcer les incitatifs pour la valorisation des résidus de CRD 10. Adopter une stratégie de réduction des produits à usage unique
<p>Orientation 4 : Services et infrastructures</p> <ol style="list-style-type: none"> 11. Optimiser les services de récupération des résidus verts au besoin 12. Encourager le recyclage des plastiques agricoles souples 13. Optimiser les collectes à 3 voies et les collectes spéciales 14. Réaliser une étude de faisabilité sur la desserte des ICI par les services d'écocentres 15. Relocaliser ou réaménager l'écocentre de Saint-Pascal 16. Organiser le réemploi et le recyclage des encombrants valorisables

Orientation 5 : Représentation

17. Demander au gouvernement d'accélérer la mise en place de certaines REP
18. Faire le suivi auprès du MERN pour assurer le nettoyage des dépôts illégaux en terre publique
19. Demander au MTQ de ramasser les dépôts sauvages en bordure de ses routes
20. Demander au gouvernement de mettre en place des mesures qui permettent l'exemplarité de ses institutions
21. Demander au gouvernement de maintenir les objectifs fixés au plan d'action de la PQGMR et de renforcer la mise en place des leviers
22. Demander au gouvernement de poursuivre les efforts dans la gestion des plantes exotiques envahissantes
23. Demander au gouvernement d'exiger plus de transparence des recycleurs privés

Orientation 6 : Soutien et accompagnement

24. Stimuler et soutenir les initiatives des ICI pour la planification et l'amélioration de leur GMR
25. Développer des incitatifs et un programme d'accompagnement pour les événements afin qu'ils tendent vers le zéro déchet
26. Soutenir les organisations sans but lucratif œuvrant en réemploi ou réduction à la source

Orientation 7 : Suivi et acquisition de données

27. Effectuer des audits des matières éliminées par les secteurs résidentiels et petits ICI assimilables, aux moments clés de l'année
 28. Effectuer un suivi annuel des données de GMR et des montants perçus du MELCC et de Recyc-Québec par les municipalités
-

5.2 Budget du plan d'action

Voici une estimation des revenus et coûts pour la mise en œuvre du PGMR. Un tableau détaillé, ventilé par moyens de réalisation de 2024 à 2031 se trouve à l'annexe B et pourra servir de calendrier de mise en œuvre au coordonnateur du PGMR.

Le programme de redistribution des redevances à l'élimination soutient les municipalités régionales du Québec qui sont tenues, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), de produire et de mettre en œuvre un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) puis d'en faire la révision tous les sept ans. Il a pour objectif de réduire la quantité de matières résiduelles destinées à l'élimination. Une estimation des revenus attendus est donc présentée dans le tableau ci-bas et attribué à la mise en œuvre du PGMR.

S'il devait y avoir des « surplus », ils serviraient aux moyens dont nous n'avons pas pu évaluer le coût pour le moment, ainsi qu'à la continuité de la collecte et traitement des matières organiques dont les coûts sont importants. Pour ce qui est du manque à gagner prévu en raison de l'investissement dans l'écocentre de Saint-Pascal en 2026, la MRC recherchera du financement pour couvrir appuyer la mise en œuvre de cette action structurante.

Tableau 5-2 Résumé des revenus et des coûts estimés pour la mise en œuvre

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL
Revenus estimés (ret. redevances*)	234 284 \$	238 969 \$	243 749 \$	248 624 \$	253 596 \$	258 668 \$	263 842 \$	269 118 \$	2 010 851 \$
Coûts estimés	100 296 \$	132 381 \$	2 108 852 \$	102 480 \$	105 290 \$	88 695 \$	105 071 \$	92 679 \$	2 835 746 \$
Budget restant Pour action GMR	133 987 \$	106 588 \$	(1 865 104) \$	146 144 \$	148 306 \$	169 973 \$	158 770 \$	176 439 \$	(824 895) \$

*Le retour de redevances est estimé à partir de la moyenne des montants reçus entre 2015 et 2020 par les municipalités de la MRC. D'autres sources de revenus peuvent être anticipées mais sont difficiles à calculer à cette étape, comme les subventions pour faire de l'éducation relative à l'environnement.

5.3 Suivi et surveillance de la mise en œuvre

La Loi sur la qualité de l'environnement prévoit qu'un système de surveillance et de suivi du Plan soit mis en place afin de vérifier périodiquement son application, entre autres le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures mises en œuvre.

Un comité consultatif sur la GMR est nommé par la MRC pour faire un suivi, assurer la concertation entre les acteurs, définir les orientations et rendre compte de l'avancement au conseil. Le comité qui se réunit plusieurs fois par année est composé d'élus et de fonctionnaires municipaux. Co-éco, un OBNL en environnement spécialisé en GMR, collabore à préparer et animer les rencontres du comité. Il coordonne également la mise en place des mesures du plan d'action par la MRC, les municipalités et les autres intervenants du territoire.

Le comité consultatif fera une planification au début de chaque année pour prioriser les actions à venir et réajuster les moyens au besoin. Le respect des échéances, l'ajustement de certaines mesures et l'atteinte des objectifs seront les principaux sujets traités par le comité.

Par ailleurs, comme mécanisme de suivi pour assurer le maintien d'une sensibilisation soutenue à la collecte des matières organiques, une table de concertation en communications a été créée à la SÉMER. Celle-ci coordonne les efforts des partenaires. Co-éco participe à la table et en informe le comité consultatif de la MRC.

Le PGMR définit, dans les fiches descriptives en annexe, des indicateurs de suivi pour chacune des actions prévues. De plus, une mesure spécifique est prévue au Plan pour évaluer annuellement la performance des municipalités en compilant les quantités gérées par les services de collecte municipaux et les écocentres, ainsi que les montants reçus du programme de redistribution des redevances à l'élimination et du régime de compensation sur la collecte sélective.

Le plan d'action prévoit informer annuellement les élus et employés municipaux sur leur performance. De plus, afin de maximiser la concertation sur le territoire, des séances d'échanges, des conférences ou formations en lien avec le Plan de gestion des matières résiduelles sont prévues.

Finalement, des rapports annuels de suivi du PGMR seront produits tels que requis depuis 2014 par le MELCC dans le cadre du Programme de redistribution des redevances sur l'élimination. Ce rapport comprend des données municipales reliées à l'atteinte des objectifs, la desserte de la collecte municipale des matières organiques, les municipalités visées par le compostage domestique et, nouvellement, les services d'écocentre. Comme par le passé, ce rapport sera présenté aux élus et adopté par résolution au Conseil de la MRC. Il sera également diffusé sur le site Web de la MRC afin d'être facilement accessible au public.

CONCLUSION



6 CONCLUSION

Depuis l'entrée en vigueur de son premier Plan de gestion des matières résiduelles en 2003, le territoire de la MRC de Kamouraska a progressé vers l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Les nombreuses mesures mises en place ont grandement contribué à réduire les quantités de matières enfouies annuellement. Cela a été rendu possible grâce à la concertation entre les 17 municipalités et la MRC.

Le Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 propose de mettre en œuvre 32 actions.

Afin de **définir les actions**, un inventaire quantitatif a été réalisé à l'aide des données réelles disponibles et de l'outil d'inventaire de Recyc-Québec, suivi d'une analyse de la gestion actuelle des matières sur le territoire. Une concertation avec les ICI du territoire a également été réalisée, où les institutions étaient particulièrement bien représentées.

Afin de **diminuer l'enfouissement des matières recyclables et organiques** des secteurs résidentiels et ICI, la MRC mise sur l'amélioration de la rétroaction à la population, sur l'entrée en vigueur d'incitatifs financiers, sur la réglementation et sur la complémentarité des services, couplés à une stratégie de communication musclée.

Pour les **résidus de construction, rénovation, démolition**, bien qu'à première vue les objectifs sont pratiquement atteints, les données sont insuffisantes pour confirmer une performance aussi élevée. Des mesures sont prévues pour favoriser leur valorisation.

Les infrastructures et les services permettant de répondre aux objectifs gouvernementaux sont déjà existants sur le territoire. Globalement, les mesures visent à optimiser leur efficacité en termes de réduction de l'enfouissement, réduction des gaz à effet de serre et maîtrise des coûts.

Il est nécessaire **d'améliorer la connaissance** sur la composition des matières encore enfouies, de mesurer l'évolution de la performance et de diffuser ces informations aux municipalités et à la population, c'est pourquoi des mesures d'acquisition de données sont prévues.

En parallèle, une **stratégie de communication** positive sera déployée, orientée davantage sur les 3RV et l'économie circulaire plutôt que sur le tri des matières.

Ce PGMR traduit les préoccupations du milieu et permet l'atteinte des cibles fixées par le plan d'action 2023-2029 du gouvernement provincial. La mise en œuvre des mesures du plan d'action sera suivie par le comité d'orientation en GMR de la MRC.

ANNEXES



ANNEXE A : FICHES DESCRIPTIVES DES MESURES

L'annexe D présente les fiches descriptives des mesures comprenant les objectifs, le contexte, les responsables et les collaborateurs, le public cible ainsi que les coûts totaux anticipés. Pour la mise en œuvre, ces fiches doivent être utilisées avec leur complément, l'annexe B, qui détaille les années d'application et le budget prévu pour la période couverte par le PGMR.

Orientation 1 : Communications et ISÉ

Mesure	1- Élaborer une stratégie de communication et d'ISÉ promouvant les 3RV et l'économie circulaire
Objectif(s) du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire à 380 kg/pers/an les matières enfouies au LET par tous les secteurs • Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal • Recycler 60 % des MO d'ici 2025 et 70 % d'ici 2030 • Recycler ou valoriser 80 % des résidus de construction, rénovation, démolition
Contexte	La MRC souhaite déployer des campagnes de communication et d'ISÉ dynamiques, axées sur les 3RV et l'économie circulaire. Les interventions couvriront toutes les matières visées par le PGMR. Une attention particulière sera portée au renforcement positif.
Responsable(s)	MRC
Collaborateurs	Municipalité, Org. en alphabétisation et d'accueil de nouveau arrivant, Table de concertation de la SÉMER, Centre de tri des matières recyclables, Recyc-Québec
Public cible	Résidentiel (incluant Multilog.), ICI
Coûts RH & matériels	324 390 \$

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Définir avec le comité GMR les sujets prioritaires	Discussion en comité (1/an)
B. Déployer le plan de communications & d'actions ISÉ en fonction des priorités définies en utilisant différents canaux de communication (bulletin municipal, évènement, poste, etc.)	% de mise en œuvre du plan annuel (100%)
C. Assurer une présence dans les médias largement consultés (ex. Placoteux,)	Nb de communication média (6/an)
D. Harmoniser les pages web des municipalités sur la GMR	Nb de page (18)
E. Suivre le plan de communication défini par la table de concertation de l'usine de biométhanisation (SÉMER) conjointement avec autres MRC clientes	Tonnage de matières organiques (hausse)

Mesure	2- Organiser des ateliers de sensibilisation dans les écoles et les camps de jours
Objectif(s) du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire à 380 kg/pers/an les matières enfouies au LET par tous les secteurs • Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal • Recycler 60 % des MO d'ici 2025 et 70 % d'ici 2030 • Réduire de 270 000 t éq. CO2 les émissions de GES en 2030
Contexte	Favoriser l'apprentissage de l'écocitoyenneté et le développement de bonnes habitudes en GMR.
Responsable(s)	MRC
Collaborateurs	Carbone Scol'ERE, Co-éco, Enseigner le Kamouraska, Le Semoir Générations autonomes, centre de service scolaire
Public cible	ICI, Élèves
Coûts RH & matériels	110 500 \$

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Offrir un programme éducatif dans les classes	Programme déployé (oui) Provenance des jeunes sensibilisés (17 mun.)

Mesure	3- Organiser des visites des installations en GMR
Objectif(s) du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire à 380 kg/pers./an les déchets • Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal • Recycler 60 % des MO d'ici 2025 et 70 % d'ici 2030
Contexte	Connaître la réalité du résidu après sa disposition permet de stimuler l'intérêt du public et encourage les changements de comportement.
Responsable(s)	MRC
Collaborateurs	Écocentre, LET, SÉMER, Société Via
Public cible	Municipal
Coûts RH & matériels	4 780 \$ 1 547 \$

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Organiser des visites guidées sur place pour clientèles ciblées, dont les élus et employés municipaux	Nb de visites guidées (2)

Orientation 2 : Concertation, leadership et R&D

Mesure	4- Informer les employés et élus municipaux sur leur performance et organiser des séances d'échange sur la GMR
Objectif(s) du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire à 380 kg/pers/an les matières enfouies au LET par tous les secteurs • Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal • Recycler 60 % de la MO d'ici 2025 et 70 % d'ici 2030
Contexte	Favoriser les échanges d'expertise et l'émergence de solutions. Partager l'information. Les échanges couvriront toutes les matières visées par le PGMR.
Responsable(s)	MRC
Collaborateurs	Co-éco, ÉEQ, Recyc-Québec, Municipalités, Regr. / Régie, Synergie BSL, etc.
Public cible	Municipalités
Coûts RH	57 702 \$

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Présenter un bilan aux municipalités	Bilan GMR envoyé aux OM (18x/an)
B. Organiser une séance d'échange ou une formation sur la GMR (priorités définies en comité GMR)	Nombre de rencontres organisées (1x/an)

Mesure	5- Maintenir une veille, favoriser la R&D et faciliter la mise en œuvre de projets offrant des solutions pour les matières identifiées comme problématiques, dans une logique d'économie circulaire
Objectif(s) du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire à 380 kg/pers/an les matières enfouies au LET par tous les secteurs • Recycler ou valoriser 80 % des résidus de construction, rénovation, démolition • Améliorer la connaissance sur la composition des flux de matières enfouies au LET • Desservir 100 % des ICI (incluant les entrepreneurs) par des écocentres ou un centre de tri des résidus CRD
Contexte	Matières problématiques identifiées actuellement: plastiques agricoles, plantes exotiques envahissantes, tubulures d'érablières, textiles, matelas, meubles rembourrés, gypse, bardeau d'asphalte.
Responsable(s)	MRC
Collaborateurs	Municipalités, CCTT, Synergie BSL, Recyc-Québec, Autres MRC
Public cible	Tous
Coûts RH & matériels	12 823 \$

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Participer aux comités thématiques recherchant des solutions	Participation aux comités thématiques (lorsque pertinent)
B. Appuyer les projets régionaux testant des solutions	Nb projets appuyés (2 ou plus)
C. Mettre en œuvre les solutions à l'échelle municipale lorsque c'est économiquement réaliste	Nb de débouchés trouvés (2)

Orientation 3 : mesures incitatives et coercitives

Mesure	6- Mettre à jour, bonifier et harmoniser les « règlements relatifs à la gestion des matières résiduelles »
Objectif(s) du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire à 380 kg/pers/an les matières enfouies au LET par tous les secteurs • Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal • Recycler 60 % de la MO d'ici 2025 et 70 % d'ici 2030
Contexte	Harmoniser les règlements. Les ajuster en fonction des changements annoncés par les deux paliers de gouvernements. Proposer aux municipalités d'intégrer les éléments favorisant la performance.
Responsable(s)	MRC, municipalités
Collaborateurs	Co-éco, Autres MRC
Public cible	Municipalités
Coûts RH	5 768 \$

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Proposer un modèle de règlement	Réglementation proposée (oui) Nb règlements mis à jour (17)

Mesure	7- Renforcer les mécanismes de rétroaction à la population par rapport au tri des matières à l'aide des nouvelles technologies (mesure 13 E)
Objectif(s) du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire à 380 kg/pers/an les matières enfouies au LET par tous les secteurs • Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal • Recycler 60 % des MO d'ici 2025 et 70 % d'ici 2030 • Améliorer la connaissance sur la composition des flux de matières enfouies au LET • Recycler ou valoriser 80 % des résidus de construction, rénovation, démolition
Contexte	Les efforts de sensibilisation grand public atteignent une certaine limite. Il est impératif d'employer des moyens complémentaires pour réduire l'enfouissement. Les moyens technologiques (caméras et localisation GPS, mesure 13) qui seront ajoutés aux services de collecte permettront des actions ciblées.
Responsable(s)	Organisme ayant la compétence de collecte (MRC ou Regr. / Régie)
Collaborateurs	Collecteurs, Co-éco, médias
Public cible	Résidentiel, ICI
Coûts RH	38 662 \$

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Effectuer un bilan régulier des données récoltées par les technologies liées aux collectes	Bilan fait (17/an)
B. Intervenir de manière progressive directement auprès des adresses selon les irrégularités observées	Nb de municipalités ayant une stratégie d'intervention (17) % d'intervention effectuée en fonction des irrégularités (80 %)
C. Identifier les quartiers et les sujets prioritaires pour intervenir lors des campagnes de sensibilisation (budget inclus mesure 1)	Campagne ISÉ spécifique dans les quartiers identifiés (2)
D. Améliorer la rétroaction auprès des ICI et mettre en œuvre des actions (rechercher de collaborateurs pour ce faire)	Contacteur ICI avec irrégularités observées (100 %)
E. Annuellement, intervenir positivement auprès de la population quand la performance progresse	Nb de communication (1x/an)

Mesure	8- Mettre en place des incitatifs financiers à la réduction des déchets pour tous les générateurs
Objectif(s) du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire à 380 kg/pers/an les matières enfouies au LET par tous les secteurs • Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal • Recycler 60 % des MO d'ici 2025 et 70 % d'ici 2030 • Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025
Contexte	Les efforts de sensibilisation grand public atteignent une certaine limite. Il est impératif d'employer des moyens complémentaires pour réduire l'enfouissement.
Responsable(s)	MRC, municipalités
Collaborateurs	Co-éco, MRC, Regr. / Régie
Public cible	ICI, Résidentiel
Coûts RH	70 144 \$

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Présenter aux municipalités une méthode pour calculer le coût de revient par matière	Présentation réalisée (1)
B. Aider les municipalités à implanter une tarification pour chaque type de matière en fonction du nombre de levées et du volume de conteneurs ou de bacs, de manière à dissuader l'enfouissement (pour les ICI et le résidentiel) (MRC)	Service-conseil effectué (oui)
C. Implanter une tarification utilisateur-payeur ou bonifier celle en place (ex. tarifer le 2e bac à déchet) (municipalité)	Nb de municipalités ayant une tarification de type utilisateur-payeur (11/17)
D. Mettre en place des écoconditions pour l'octroi de financement et location de salle aux organismes et événements	Nb d'OM ayant des écoconditions en vigueur (18)

Mesure	9- Renforcer les incitatifs pour la valorisation des résidus de CRD
Objectif(s) du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Desservir 100% des ICI par des écocentres ou des lieux de dépôts privés • Réduire à 0 la quantité d'entrepreneurs acheminant des résidus CRD valorisables non triés directement au LET • Recycler ou valoriser 80 % des résidus de construction, rénovation, démolition
Contexte	Le recyclage des résidus citoyens se fait facilement via les écocentres. Quant aux entrepreneurs, ils doivent faire affaire avec un centre de tri privé.
Responsable(s)	Municipalités
Collaborateurs	Inspecteurs municipaux
Public cible	Résidentiel
Coûts RH & matériels	n.d.

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Continuer de distribuer le dépliant informatif concernant la gestion des CRD à l'émission du permis citoyens et prévoir sa mise à jour en 2027	% d'inspecteurs municipaux distribuant le dépliant (100%)
B. Exiger une preuve de recyclage des résidus suite à l'émission du permis	Nb de municipalités exigeant une preuve de recyclage (17)

Mesure	10- Adopter une stratégie de réduction des produits à usage unique
Objectif(s) du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire à 380 kg/pers./an les matières enfouies au LET • Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal • Améliorer la participation au bac brun de 25%, à 46 kg/hab.
Contexte	Le gouvernement a annoncé des mesures en ce sens. Accompagner les citoyens et ICI afin d'effectuer une transition organisée, et trouver des solutions de rechange adaptées et avantageuses pour le contexte local.
Responsable(s)	MRC
Collaborateurs	Co-éco, Autres OM ayant des mesures semblables
Public cible	Municipal, ICI, Résidentiel
Coûts RH	4 391 \$

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Élaborer et adopter une stratégie qui vise à aider les ICI à appliquer les réglementations en s'assurant de maximiser l'usage du bac brun, aller plus loin que ladite réglementation si le contexte s'y prête	Stratégie élaborée (oui)

Orientation 4 : Services et infrastructures

Mesure	11- Optimiser les services de récupération des résidus verts au besoin
Objectif(s) du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Recycler 60 % de la MO d'ici 2025 et 70 % d'ici 2030 • Réduire à 380 kg/pers/an les matières enfouies au LET par tous les secteurs
Contexte	Les résidus verts ligneux, les feuilles d'arbres et le gazon ne sont pas acceptés au bac brun. Évaluer la quantité restante au LET (mesure 27) et élaborer des solutions si la quantité le justifie.
Responsable(s)	MRC, municipalités
Collaborateurs	Écocentres, Agriculteurs, Tourbières. Etc.
Public cible	Résidentiel
Coûts RH & matériels	15 679 \$

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Ajouter des collectes saisonnières ou de points de dépôt mobiles	Nb de collecte saisonnière ou point de dépôt (hausse)
B. Promouvoir les services de déchetage de branches à domicile	Nb de sensibilisation faite (1/an)

Mesure	12- Encourager le recyclage des plastiques agricoles souples
Objectif(s) du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal • Réduire à 380 kg/pers/an les matières enfouies au LET par tous les secteurs • Desservir 100 % des ICI (incluant les entrepreneurs) par des écocentres ou un centre de tri des résidus CRD
Contexte	Actuellement recyclés via le bac bleu dans la MRC, le gouvernement a mis en place une REP et ils seront exclus de la liste des matières acceptées au bac bleu. Appuyer la transition pour éviter leur enfouissement.
Responsable(s)	MRC
Collaborateurs	Municipalités, Co-éco, Comité BSL P.A., Agri récup, UPA
Public cible	Agriculteurs
Coûts RH & matériels	1 025 \$

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Participer au comité BSL sur les plastiques agricoles	Participation au comité (oui)
B. Appuyer la mise en place de la solution retenue et la diffuser (évaluer l'organisation d'une collecte)	Solution appliquée (oui) Solution diffusée (oui)

Mesure	13- Optimiser les collectes à 3 voies et les collectes spéciales
Objectif(s) du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire à 380 kg/pers/an les matières enfouies au LET par tous les secteurs • Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal • Recycler 60 % de la MO d'ici 2025 et 70 % d'ici 2030 • Améliorer la participation au bac brun de 25%, à 46 kg/hab
Contexte	Pour maîtriser les coûts, limiter le transport et favoriser la réduction de l'enfouissement, des améliorations sont encore possibles à l'échelle de la MRC. D'autre part, ajouter des technologies améliorant les connaissances sur l'utilisation des services permettra de cibler les priorités d'action.
Responsable(s)	Organisme ayant la compétence (MRC, Repr. / Régie)
Collaborateurs	Collecteurs, Municipalités, Firme spécialisée
Public cible	Résidentiel, ICI
Coûts RH & matériels	10 352 \$

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Organiser des rencontres d'échanges entre les organismes ayant la compétence de collecte	Nb de rencontres organisées (1/an)
B. Étudier l'intérêt de regrouper davantage les municipalités pour organiser les services et le modèle optimal de gestion	Étude effectuée (oui)
C. Vérifier le taux de remplissage des bacs pour optimiser les fréquences de collecte et faire le suivi auprès des organismes ayant la compétence de collecte avant le prochain appel d'offres	Nb de municipalités vérifiées (8) Nb de municipalités ayant optimisé les fréquences (17)
D. Optimiser les parcours de collecte en termes de distance et taux de remplissage du camion	Parcours optimisés (oui, si utile)
E. Aux appels d'offres, ajouter les technologies de localisation GPS et de caméras sur les camions de collecte	Nb de municipalités ayant un appel d'offre incluant les technologies (17)

Mesure	14- Réaliser une étude de faisabilité sur la desserte des ICI par les services d'écocentres
Objectif(s) du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire à 380 kg/pers/an les matières enfouies au LET par tous les secteurs • Réduire à 0 la quantité d'entrepreneurs acheminant des résidus CRD valorisables non triés directement au LET • Recycler ou valoriser 80 % des résidus de construction, rénovation, démolition • Desservir 100 % des ICI (incluant les entrepreneurs) par des écocentres ou un centre de tri des résidus CRD
Contexte	Hormis les municipalités, les ICI n'ont pas accès aux écocentres sauf pour y déposer des TIC. Ils doivent traiter directement avec les récupérateurs privés ou apporter leurs résidus au LET, ce qui est un enjeu pour certains ICI et nuit au taux de récupération.
Responsable(s)	MRC
Collaborateurs	Co-éco, Firme spécialisée, LET, Entrepreneurs et Institutions
Public cible	ICI
Coûts RH	10 017 \$

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Évaluer le gisement potentiel par catégorie de matières à détourner (CRD, textile, meubles, etc.)	1 Étude réalisée (oui)
B. Contacter les entrepreneurs pour évaluer leurs besoins en lien avec ce service	
C. Évaluer les coûts de mise en œuvre	Tarification établie (oui, le cas échéant)
D. Le cas échéant, déterminer une tarification juste (couvrant les frais, mais compétitive à l'enfouissement)	

Mesure	15- Relocaliser ou réaménager l'écocentre de Saint-Pascal
Objectif(s) du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire à 380 kg/pers/an les matières enfouies au LET par tous les secteurs • Recycler ou valoriser 80 % des résidus de construction, rénovation, démolition
Contexte	Pour accueillir l'achalandage en croissance continue et améliorer la sécurité du site
Responsable(s)	MRC
Collaborateurs	Co-éco, Municipalités
Public cible	Résidentiel, ICI (évaluer)
Coûts RH & matériels	10 017 \$ (planification) + 2 000 000 \$ (travaux)

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Établir la superficie et les autres critères requis pour l'écocentre (en fonction des conclusions de l'étude réalisée à la mesure 14)	Étude (réalisée)
B. Rechercher un terrain correspondant aux critères autour de Saint-Pascal et Saint-Philippe-de-Néri	
C. Planifier le cadre réglementaire, budgétaire et l'échéancier du projet	Améliorations effectuées
D. Produire des plans et procéder à un appel d'offres	(oui)
E. Effectuer les travaux (fourchette de prix estimée 65 000 \$ - 2m\$ selon le scénario). Comprend l'intégration d'un lieu couvert pour optimiser le réemploi.	

Mesure	16- Organiser le réemploi et le recyclage des encombrants valorisables
Objectif(s) du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> Réduire à 380 kg/pers/an les matières enfouies au LET par tous les secteurs
Contexte	Certaines collectes d'encombrants sont actuellement acheminées directement au LET alors que plusieurs items valorisables s'y trouvent. D'autres sont triées dans les écocentres et d'autres encore sont envoyées au centre de tri des résidus de CRD.
Responsable(s)	Municipalités, Regr. / Régie
Collaborateurs	MRC, Écocentres, Conteneurs KRT
Public cible	Municipal, Résidentiel
Coûts RH	2 258 \$

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Évaluer les options de collecte et de traitement des encombrants en fonction des coûts/bénéfices et organiser une séance d'information avec les municipalités	Séance d'information tenue (oui)
B. Appuyer les municipalités dans la mise en application des solutions	Nb de municipalités acheminant les encombrants au LET (diminution)

Orientation 5 : Représentation

Mesure	17- Demander au gouvernement d'accélérer la mise en place de certaines REP
Objectif(s) du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> Réduire à 380 kg/pers/an les matières enfouies au LET par tous les secteurs
Contexte	La « Liste des produits prioritaires à désigner sous REP » publiée en 2015 contient plusieurs matières qui sont identifiées comme problématiques sur le territoire. La MRC souhaiterait que le processus soit accéléré, notamment pour les plastiques agricoles et les matelas.
Responsable(s)	MRC
Collaborateurs	Organismes en environnement, comité GMR Est du Québec
Public cible	Gouvernement provincial
Coûts RH	Inclus dans les activités courantes

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. MRC : faire de la représentation locale et/ou régionale	Représentation effectuée (oui)
B. Résolution du conseil des Maires	Résolution adoptée (oui)

Mesure	18- Faire le suivi auprès du MERN pour assurer le nettoyage des dépôts illégaux en terre publique
Objectif(s) du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif plus large que le PGMR
Contexte	Le plan d'action stratégique 2019-2023 du MERN a l'objectif de nettoyer 50 % des dépôts illégaux et tout nouveaux qui lui serait signalé dans les 3 ans suivant la première inspection. 12 dépôts illégaux sont identifiés au Kamouraska.
Responsable(s)	MRC
Collaborateurs	Organismes en environnement
Public cible	Gouvernement provincial
Coûts RH & matériels	Inclus dans les activités courantes

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. MRC : faire de la représentation locale et/ou régionale	Représentation effectuée (oui)
B. Résolution du conseil des Maires	Résolution adoptée (oui)

Mesure	19- Demander au MTQ de ramasser les dépôts sauvages en bordure de ses routes
Objectif(s) du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif plus large que le PGMR
Contexte	Certains sites en bordure des routes appartenant au MTQ sont utilisés comme dépotoirs illégaux de façon récurrente.
Responsable(s)	MRC
Collaborateurs	Organismes en environnement
Public cible	Gouvernement provincial
Coûts RH & matériels	Inclus dans les activités courantes

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. MRC : faire de la représentation locale et/ou régionale	Représentation effectuée (oui)
B. Résolution du conseil des Maires	Résolution adoptée (oui)

Mesure	20- Demander au gouvernement de mettre en place des mesures qui permettent l'exemplarité de ses institutions
Objectif(s) du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> Tous
Contexte	Les institutions scolaires et de santé demeurent de grands générateurs et leurs efforts à la réduction et au tri sont très inégaux. Le gouvernement pourrait faire preuve d'exemplarité en aidant ses institutions à participer aux objectifs, à l'aube du renouvellement de son plan d'action.
Responsable(s)	MRC
Collaborateurs	Organismes en environnement, Acteurs de la GMR au Québec
Public cible	Gouvernement provincial
Coûts RH & matériels	Inclus dans les activités courantes

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. MRC : faire de la représentation locale et/ou régionale	Représentation effectuée (oui)
B. Résolution du conseil des Maires	Résolution adoptée (oui)

Mesure	21- Demander au gouvernement de maintenir les objectifs fixés au plan d'action de la PQGMR et de renforcer la mise en place des leviers
Objectif(s) du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> Tous
Contexte	Des objectifs de la PQGMR et de ses plans d'action ont été abandonnés ou reportés en cours de route, notamment « bannir de l'enfouissement des matières organiques ». Cette situation pénalise les MRC proactives.
Responsable(s)	MRC
Collaborateurs	Organismes en environnement, Acteurs de la GMR au Québec
Public cible	Gouvernement provincial
Coûts RH & matériels	Inclus dans les activités courantes

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. MRC : faire de la représentation locale et/ou régionale	Représentation effectuée (oui)
B. Résolution du conseil des Maires	Résolution adoptée (oui)

Mesure		22- Demander au gouvernement de poursuivre les efforts dans la gestion des plantes exotiques envahissantes
Objectif(s) du PGMR		<ul style="list-style-type: none"> Recycler 60 % de la MO d'ici 2025 et 70 % d'ici 2030
Contexte		Projet régional en cours pour tester le potentiel de gestion par biométhanisation.
Responsable(s)		MRC
Collaborateurs		Organismes en environnement
Public cible		Gouvernement provincial
Coûts RH & matériels		Inclus dans les activités courantes
Moyens de réalisation		Indicateurs (cibles)
A.	MRC : faire de la représentation locale et/ou régionale	Représentation effectuée (oui)
B.	Résolution du conseil des Maires	Résolution adoptée (oui)

Mesure	23- Demander au gouvernement d'exiger plus de transparence des recycleurs privés
Objectif(s) du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> Plus large que le PGMR
Contexte	La MRC souhaiterait avoir accès aux tonnages récupérés sur son territoire afin d'avoir un portrait plus juste de la situation et de cibler les enjeux. La demande se situe en amont de la prochaine révision du PGMR.
Responsable(s)	MRC
Collaborateurs	
Public cible	Gouvernement provincial
Coûts RH & matériels	Inclus dans les activités courantes

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. MRC : faire de la représentation locale et/ou régionale	Représentation effectuée (oui)
B. Résolution du conseil des Maires	Résolution adoptée (oui)

Orientation 6 : Soutien et accompagnement

Mesure	24- Stimuler et soutenir les initiatives des ICI pour la planification et l'amélioration de leur GMR
Objectif(s) du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> Tous
Contexte	Les ICI sont de gros générateurs et le tri y est souvent déficient. Il ressort de la concertation avec les ICI que les comités verts des institutions peinent à se maintenir, car ils sont dépendants d'un porteur à l'interne (parfois bénévole).
Responsable(s)	MRC
Collaborateurs	Co-éco, Synergie BSL, Municipalités, Entreprises, Centre de service scolaire, CISSS, Associations et comités verts
Public cible	ICI
Coûts RH	41 029 \$
Revenus anticipés	À chercher

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Un expert en GMR sera disponible pour les ICI en faisant la demande pour les accompagner dans la réduction et le tri à la source (incluant les municipalités)	Nb d'accompagnement (100 % des ICI en faisant la demande)
B. Rechercher du financement et déployer un agent de mobilisation pour aider les institutions à s'organiser et à pérenniser leurs engagements en GMR	Nb d'initiatives créées et maintenues (2 ou +)

Mesure	25- Développer des incitatifs et un programme d'accompagnement pour les événements afin qu'ils tendent vers le zéro déchet
Objectif(s) du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire à 380 kg/pers/an les matières enfouies au LET par tous les secteurs • Améliorer la participation au bac brun de 25%, à 46 kg/hab
Contexte	Les événements sont une opportunité de sensibiliser les citoyens sur les bonnes pratiques en GMR dans un contexte positif et ludique. L'exemplarité des événements encourage les changements de comportements.
Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	Co-éco, Mobil'eau, Municipalités
Public cible	Évènements
Coûts RH & matériels	31 257 \$

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Élaborer une politique d'écoresponsabilité s'appliquant aux événements du territoire	Politique adoptée (oui)
B. Créer des incitatifs à la gestion écoresponsable de l'évènement	Nb d'OM ayant des incitatifs (10)
C. Sensibiliser, outiller et accompagner les organisateurs d'évènements pour viser le zéro déchet	Nb d'évènements accompagnés (2 / an sur trois ans)
D. Mesurer les performances de façon ponctuelle pour les montrer en exemple	Taux de diversion calculé et publié (2)

Mesure	26- Soutenir les organisations sans but lucratif œuvrant en réemploi ou réduction à la source
Objectifs du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> Réduire à 380 kg/pers/an les matières enfouies au LET par tous les secteurs
Contexte	Un besoin souligné lors de la concertation ICI. Les organismes de réemploi participent largement à la réduction de l'enfouissement, malgré qu'ils aient souvent une mission sociale avant tout et soient portés par des bénévoles.
Responsable(s)	MRC
Collaborateurs	Co-éco, Synergie BSL, Cégep de La Pocatière, Municipalités
Public cible	Organismes de réemploi
Coûts RH & matériels	33 735 \$

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Contacter les organismes de réemploi et identifier leurs grands défis	Nb d'organismes contactés (100%)
B. Offrir du soutien promotionnel, logistique, matériel ou autre, selon les besoins identifiés	Nb d'organismes ou d'initiatives soutenues (à venir)

Orientation 7 : Suivi et acquisition de données

Mesure	27- Effectuer des audits des matières éliminées par les secteurs résidentiels et petits ICI assimilables, aux moments clés de l'année
Objectif(s) du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire à 380 kg/pers/an les matières enfouies au LET par tous les secteurs • Améliorer la connaissance sur la composition des flux de matières enfouies au LET
Contexte	Améliorer la connaissance sur les matières disposées par secteur afin de mieux connaître les taux de récupération et d'orienter les priorités d'action.
Responsable(s)	MRC
Collaborateurs	Co-éco, Firme spécialisée, Ville de RDL, Autres MRC, Collecteurs
Public cible	Résidentiel, ICI
Coûts RH & matériels	22 100 \$

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Collecte d'information grâce aux caméras des camions et analyse (acquisition technologique budget mesure 13)	Bilan de l'information (1/an à partir de 2025)
B. Caractérisation partielle des déchets au LET (préféablement) ou en bordure de rue, deux fois dans l'année visée pour tenir compte de la saisonnalité	Nombre d'audits effectués (2)

Mesure	28- Effectuer un suivi annuel des données de GMR et des montants perçus du MELCC et de Recyc-Québec par les municipalités
Objectif(s) du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> Tous
Contexte	Effectuer le suivi des statistiques en GMR afin de suivre l'évolution de la performance des municipalités et pour l'ensemble de la MRC. Ce suivi permet de prioriser les actions.
Responsable(s)	MRC
Collaborateurs	Co-éco, Recyc-Québec, Ville de RDL, Municipalités, Regr. / Régie,
Public cible	Municipal (maires et DG)
Coûts RH	24 138 \$

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
C. Calculer les coûts par matière des collectes régulières et spéciales	Bilan de performance envoyé aux OM (18/an)
D. Compilation des tonnages par matières collectées et reçues à l'écocentre	
E. Tonnages de boues municipales et fosses septiques et proportion recyclée	
F. Montant de la compensation sur la collecte sélective et de la redistribution de redevances à l'élimination	

ANNEXE B : BUDGET ET ÉCHÉANCIER DÉTAILLÉ DU PLAN D'ACTION

Voici une estimation des revenus et coûts pour la mise en œuvre du PGMR. S'il devait y avoir des « surplus », ils serviraient aux moyens dont nous n'avons pas pu évaluer le coût pour le moment, ainsi qu'à la continuité de la collecte et traitement des matières organiques dont les coûts sont importants. Pour ce qui est du manque à gagner prévu en raison de l'investissement dans l'écocentre de Saint-Pascal en 2026, la MRC recherchera du financement pour couvrir appuier la mise en œuvre de cette action structurante.

Les tableaux des pages suivantes détaillent le budget prévu pour la mise en œuvre du PGMR. Ils doivent être utilisés en complément de l'annexe A.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL
Revenus estimés (ret. redevances*)	234 284 \$	238 969 \$	243 749 \$	248 624 \$	253 596 \$	258 668 \$	263 842 \$	269 118 \$	2 010 851 \$
Coûts estimés	100 296 \$	132 381 \$	2 108 852 \$	102 480 \$	105 290 \$	88 695 \$	105 071 \$	92 679 \$	2 835 746 \$
Budget restant Pour action GMR	133 987 \$	106 588 \$	(1 865 104) \$	146 144 \$	148 306 \$	169 973 \$	158 770 \$	176 439 \$	(824 895) \$

**Le retour des redevances estimé annuellement est la moyenne des montants reçus entre 2014 et 2020 par les municipalités de la MRC, auxquels on ajoute l'inflation*

Légende :*cour. : activités courantes des OM, aucun budget attribué**n.d. : il est impossible d'évaluer le budget à ce stade-ci*

MESURES	MOYENS		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL 7 ans
Orientation 1 :			46 301 \$	60 101 \$	49 498 \$	52 443 \$	54 111 \$	56 714 \$	61 880 \$	60 168 \$	441 217 \$
1	A	RH	cour.	cour.	cour.	cour.	cour.	cour.	cour.	cour.	324 390 \$
	B	RH et Matériel	15 773 \$	16 246 \$	16 733 \$	17 235 \$	17 752 \$	18 285 \$	18 833 \$	19 398 \$	
	C		- \$	5 194 \$	2 289 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
	D	RH	19 866 \$	20 462 \$	21 075 \$	21 708 \$	22 359 \$	23 030 \$	23 721 \$	24 432 \$	
	E	RH et Matériel	7 800 \$	18 200 \$	9 400 \$	13 500 \$	14 000 \$	15 400 \$	15 862 \$	16 338 \$	
2	A	RH et Matériel	2 163 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	2 617 \$	- \$	110 500 \$
3	A	RH	700 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	847 \$	- \$	6 327 \$
		Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
Orientation 2 :			7 931 \$	8 169 \$	8 414 \$	8 666 \$	8 926 \$	9 194 \$	9 470 \$	9 754 \$	70 525 \$
4	A	RH	865 \$	891 \$	918 \$	945 \$	974 \$	1 003 \$	1 033 \$	1 064 \$	57 702 \$
	B	RH	5 624 \$	5 793 \$	5 966 \$	6 145 \$	6 330 \$	6 520 \$	6 715 \$	6 917 \$	
5	A	RH	1 442 \$	1 485 \$	1 530 \$	1 576 \$	1 623 \$	1 672 \$	1 722 \$	1 773 \$	12 823 \$
	B	RH et Matériel	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
	C	RH et Matériel	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
Orientation 3 :			7 931 \$	19 887 \$	24 653 \$	25 345 \$	26 041 \$	5 679 \$	5 849 \$	6 025 \$	121 411 \$
6	A	RH	5 768 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	5 768 \$
7	A	RH	- \$	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	38 662 \$
	B	RH	- \$	cour.	cour.	cour.	cour.	cour.	cour.	cour.	
	C	RH	- \$	inclus m.1	inclus m.1	inclus m.1	inclus m.1	inclus m.1	inclus m.1	inclus m.1	
	D	RH	- \$	4 452 \$	4 586 \$	4 723 \$	4 865 \$	5 011 \$	5 161 \$	5 316 \$	
	E	RH	- \$	594 \$	611 \$	630 \$	649 \$	668 \$	688 \$	709 \$	
8	A	RH	inclus m. 4	inclus m. 4	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	72 590 \$
	B	RH	- \$	5 194 \$	8 012 \$	8 232 \$	8 453 \$	- \$	- \$	- \$	
	C	RH	- \$	7 420 \$	11 445 \$	11 760 \$	12 075 \$	- \$	- \$	- \$	
	D	RH	- \$	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
9	A	RH et Matériel	inclus m. 1	inclus m. 1	inclus m. 1	inclus m. 1	inclus m. 1	inclus m. 1	inclus m. 1	inclus m. 1	n.d.
	B	RH	- \$	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
10	A	RH	2 163 \$	2 228 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	4 391 \$

MESURES	MOYENS	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL 7 ans	
Orientation 4 :		3 975 \$	28 369 \$	2 008 431 \$	1 040 \$	2 701 \$	1 328 \$	1 501 \$	2 033 \$	2 049 378 \$	
11	A	RH et Matériel	- \$	7 000 \$	7 210 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	15 679 \$
	B	RH	514 \$	- \$	300 \$	- \$	318 \$	- \$	- \$	337 \$	
12	A	RH	505 \$	520 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 025 \$
	B	RH et Matériel	n.d.	n.d.	n.d.	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
13	A	RH	721 \$	815 \$	921 \$	1 040 \$	1 176 \$	1 328 \$	1 501 \$	1 696 \$	10 352 \$
	B	RH	n.d.	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
	C	RH	- \$	- \$	- \$	inclus m. 1	- \$	- \$	- \$	- \$	
	D	RH et Matériel	- \$	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
	E	RH	1 154 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
		Matériel	- \$	+ 10% coûts de collecte	+ 10% coûts de collecte	+ 10% coûts de collecte	+ 10% coûts de collecte	+ 10% coûts de collecte	+ 10% coûts de collecte	+ 10% coûts de collecte	
14	A	RH	- \$		- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	10 017 \$
	B	RH	- \$		- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
	C	RH	- \$	10 017 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
	D	RH	- \$		- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
15	A	RH	- \$		- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	2 010 017 \$
	B	RH	- \$		- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
	C	RH	- \$	10 017 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
	D	RH	- \$		- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
	E	Matériel	- \$	- \$	2 000 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
16	A	RH	inclus m. 4	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	2 289 \$
	B	RH	1 082 \$	- \$	- \$	- \$	1 208 \$	- \$	- \$	- \$	
Orientation 5 :		cour.	cour.	cour.	cour.	cour.	cour.	cour.	cour.	cour.	
17	A	RH	cour.	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	cour.
	A	RH	cour.	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
18	A	RH	cour.	cour.	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	cour.
	B	RH	cour.	cour.	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
19	A	RH	cour.	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	cour.
	B	RH	cour.	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
20	A	RH	- \$	cour.	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	cour.
	B	RH	- \$	cour.	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
21	A	RH	- \$	- \$	cour.	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	cour.
	B	RH	- \$	- \$	cour.	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
22	A	RH	- \$	- \$	- \$	cour.	- \$	- \$	- \$	- \$	cour.
	B	RH	- \$	- \$	- \$	cour.	- \$	- \$	- \$	- \$	
23	A	RH	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	cour.	cour.	- \$	cour.
	B	RH	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	cour.	cour.	- \$	

MESURES	MOYENS		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL 7 ans
Orientation 6 :			19 688 \$	13 257 \$	15 181 \$	12 229 \$	10 672 \$	12 855 \$	11 259 \$	11 596 \$	106 736 \$
24	A	RH	3 245 \$	3 342 \$	3 442 \$	3 545 \$	3 652 \$	3 761 \$	3 874 \$	3 990 \$	41 029 \$
	B	RH	2 307 \$	- \$	1 526 \$	1 572 \$	1 619 \$	1 668 \$	1 718 \$	1 769 \$	
25	A	RH	5 047 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	31 971 \$
	B	RH	1 803 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
	C	RH	5 047 \$	5 194 \$	5 350 \$	1 000 \$	1 030 \$	500 \$	515 \$	530 \$	
		Matériel	700 \$	721 \$	743 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
D	RH	- \$	- \$	- \$	1 868 \$	- \$	1 924 \$	- \$	- \$		
26	A	RH	1 540 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	33 735 \$
	B	RH et matériel	- \$	4 000 \$	4 120 \$	4 244 \$	4 371 \$	5 002 \$	5 152 \$	5 307 \$	
Orientation 7 :			14 470 \$	2 598 \$	2 676 \$	2 756 \$	2 839 \$	2 924 \$	15 112 \$	3 102 \$	46 479 \$
27	A	RH et Matériel	- \$	inclus m. 7	inclus m. 7	inclus m. 7	inclus m. 7	inclus m. 7	inclus m. 7	inclus m. 7	22 100 \$
	B	RH et Matériel	10 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	12 100 \$	- \$	
28	A	RH	3 028 \$	1 113 \$	1 146 \$	1 181 \$	1 216 \$	1 253 \$	1 290 \$	1 329 \$	24 379 \$
	B										
	C	RH	1 442 \$	1 485 \$	1 530 \$	1 576 \$	1 623 \$	1 672 \$	1 722 \$	1 773 \$	

ANNEXE C : LISTE ET DESCRIPTION DES ORGANISATIONS EN GMR

Liste des organismes d'éducation et de sensibilisation

Nom et type d'entreprise	Coordonnées	Principales activités et territoire d'action
Conseil régional de l'environnement Bas-Saint-Laurent (CRE-BSL) OBNL	88, rue Saint-Germain O. Rimouski G5L 4B5 418 721-5711	Organisme de concertation en matière de protection de l'environnement et de développement durable, dont la gestion des matières résiduelles. <i>Bas-Saint-Laurent</i>
Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco) OBNL	1650, rue de la Ferme Sainte-Anne-de-la-Pocatière GOR 1Z0 418 856-2628	Information, sensibilisation et éducation environnementale et 3RV, accompagnement et assistance technique en GMR, plan de gestion intégrée et développement de partenariat <i>Kamouraska, Rivière-du-Loup, Les Basques</i>
SADC du Kamouraska (économie circulaire) Org. développement économique	901 5 ^e rue Rouleau, bur.100 La Pocatière GOR 1Z0	Initiateur de la démarche territoriale de symbiose industrielle. Porteur de l'économie circulaire dans la région.

Liste des organismes et entreprises de réduction et de réemploi

Nom et type d'entreprise	Coordonnées	Principales activités et territoire d'action
Atelier du Partage OBNL	710, rue Taché Saint-Pascal GOL 3Y0 418 492-9459	Réemploi de vêtements et d'accessoires <i>Kamouraska</i>
Atelier Mon choix Économie sociale	425, rue Patry Saint-Pascal GOL 3Y0 418 308-1088	Surcyclage de vêtement de travail <i>Kamouraska</i>
La Boutique d'occasion Entreprise privée	410, avenue Saint-Clovis, Saint-Alexandre-de-Kamouraska GOL 2G0 418 495-2035	Réemploi de vêtements et d'accessoires <i>Kamouraska et Rivière-du-Loup</i>
Centre d'aubaines Lions OBNL	901, 5 ^e rue Rouleau La Pocatière GOR 1Z0 418 856-2963	Réemploi de vêtements et de petits articles de sport et pour la maison <i>Kamouraska</i>
Cégep de La Pocatière Institution scolaire	140, 4 ^e avenue Painchaud La Pocatière GOR 1Z0 418 856-1525	Réparathon annuel et Friperie étudiante (Friperie Namasté) <i>Kamouraska, L'Islet</i>
Friperie pour les minis Entreprise privée	1404, 4 ^e avenue Painchaud	Revente de vêtement et article pour bébés, enfants et maternité

Nom et type d'entreprise	Coordonnées	Principales activités et territoire d'action
	La Pocatière GOR 1Z0 418 856-5552	<i>Kamouraska</i>
Société St-Vincent-de-Paul <i>OBNL</i>	203, 4 ^e avenue Painchaud La Pocatière GOR 1Z0 418 856-2896	Friperie et comptoir de vente de vêtements et d'articles divers <i>Kamouraska</i>
Écomeubles (Co-éco) <i>OBNL</i>	Écocentres Saint-Pascal et La Pocatière 418 856-2628	Réemploi de meubles, électroménagers, accessoires de maison et articles de sport aux écocentres de La Pocatière, Saint-Pascal et Saint-Alexandre-de-Kamouraska <i>Kamouraska</i>
Écochantier (Co-éco) <i>OBNL</i>	425, avenue Patry Saint-Pascal GOL 3Y0 418 856-2628	Depuis 2018 Écochantier a pris la relève de l'entrepôt des matériaux patrimoniaux. Écochantier récupère des matériaux patrimoniaux et conventionnels, des portes et fenêtres, de la céramique, bains et lavabos, etc. pour la revente. <i>Kamouraska, Rivière-du-Loup</i>
Friperie Angélique <i>OBNL</i>	630, Route 289 Saint-Alexandre-de- Kamouraska GOL 2G0 418 894-6215	Revente de vêtements, articles ménagers, meubles <i>Kamouraska, Rivière-du-Loup</i>
Friperie les Marguerites <i>OBNL</i>	124, Route 132 Rivière-Ouelle GOL 2CO 418 856-5464	Revente de vêtements, articles ménagers, meubles <i>Kamouraska</i>
Les Diabétiques-Amis du KRTB <i>OBNL</i>	28, rue Joly, 6e étage Rivière-du-Loup G5R 3H2 418 862-7428	Cueillette de vêtements et d'articles usagés. Sur demande <i>Kamouraska, Rivière-du-Loup, Les Basques</i>
Moisson Kamouraska <i>OBNL</i>	905, 5 ^e rue Rouleau La Pocatière GOR 1Z0 418 371-1818	Banque alimentaire interrégionale participant, entre autres, à la récupération et à la redistribution de denrées alimentaires <i>Kamouraska, Rivière-du-Loup, Les Basques, Montmagny, L'Islet</i>

Liste des organismes et entreprises de collecte et de transport

Nom et type d'entreprise	Coordonnées	Principales activités et territoire d'action
Camionnage Alain Benoit <i>Entreprise privée</i>	153, route Martineau Sainte-Anne-de-la-Pocatière G0R 1Z0 418 856-5912	Camionnage, vidange et transport de boues municipales <i>Kamouraska</i>
Campor environnement inc. <i>Entreprise privée</i>	98, rue des Équipements Rivière-du-Loup G5R 5W9 418 867-8577	Collecte et traitement des boues résidentielles, municipales et industrielles <i>Bas-Saint-Laurent et autres régions limitrophes</i>
Conteneurs KRT Inc. <i>Entreprise privée</i>	10, rue Charles-St-Pierre, C.P. 724 Rivière-du-Loup G5R 0N6 418 862-0309	Vente et location de conteneurs. Transport des matières résiduelles. Centre de tri des rebuts de construction et de démolition, Broyage de rebus de bois <i>Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Les Basques</i>
Conteneur Perreault Gagné <i>Entreprise privée</i>	195, route de la Montagne Notre-Dame-du-Portage GOL 1Y0 418 868-1222	Location et transport de conteneurs <i>Kamouraska, Rivière-du-Loup</i>
Gaudreau environnement inc. (INACTIF) <i>Entreprise privée</i>	110, rue des Équipements Rivière-du-Loup G5R 5W9	A vendu ses actifs à Groupe Bouffard inc. de Matane en 2018 <i>Desservait le Bas-Saint-Laurent</i>
Récupération RDL et KRTB enr. <i>Entreprise privée</i>	50, rue du Havre Rivière-du-Loup G5R 0K4 418 868-9617	Collecte et récupération carton, métal et plastique <i>Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Les Basques</i>
Régie Intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska Ouest	149, chemin du Haut-de-la-Rivière Rivière-Ouelle GOL 2C0 418 852-2952	Collecte et transport des matières résiduelles résidentielles et ICI des municipalités du territoire <i>Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Saint-Onésime-d'Ixworth, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Pacôme et Rivière-Ouelle</i>
Services sanitaires A. Deschênes inc. <i>Entreprise privée</i>	3, route à Cœur Trois-Pistoles GOL 4K0 418 851-2388	Collecte des matières résiduelles, vente et location de conteneurs <i>Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Les Basques, et plus</i>

Nom et type d'entreprise	Coordonnées	Principales activités et territoire d'action
Services Sanitaires Lucien Harton (inactif) <i>Entreprise privée</i>	1249, route de la Seigneurie Saint-Roch-des-Aulnaies G0R 4E0 418 354-7711	A cessé ses opérations en 2016 <i>Kamouraska, L'Islet</i>
Services sanitaires Clément Lizotte <i>Entreprise privée</i>	14, rue Lizotte Saint-Onésime-d'Ixworth G0R 3W0 418 856-3632	Collecte et transport des matières résiduelles. Aucun client sur le territoire de la MRC au moment de la rédaction du PGMR (2020-2021) <i>L'Islet</i>
Services Sanitaires Roy Inc. (Gaudreau environnement) <i>Entreprise privée</i>	241, avenue du Parc Saint-Pascal G0L 3Y0 418 492-2033	A d'abord été acheté par Gaudreau environnement puis vendu par celui-ci à Groupe Bouffard Inc. en 2018 <i>Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Les Basques, L'Islet</i>

Liste des installations et des services de traitement ou d'élimination des matières résiduelles

Nom et type d'entreprise	Coordonnées gestionnaire	Description, activités et territoire d'action
Type de matière : Récupération et recyclage		
Centre de tri Société VIA <i>Économie sociale</i>	43, rue Henry-Percival- Monsarrat Rivière-du-Loup G5R 0C9 418 868-1729	Centre de tri de matières recyclables. <i>Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Les Basques et plus</i>
Récupération RDL et KRTB enr. <i>Entreprise privée</i>	50, rue du Havre Rivière-du-Loup G5R 0K4 418 868-9617	Collecte et récupération carton, métal et plastique <i>Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Les Basques et plus</i>
Mini Entreprise (Ateliers Mon-Choix) <i>Entreprise d'économie sociale</i>	525, avenue de l'Église Saint-Pascal G0L 3Y0 418 856-7030, poste 2481	Plateau de stage offrant le service de récupération et déchetage de documents confidentiels sécuritaires. Service de couture et surcyclage <i>Kamouraska, Rivière-du-Loup</i>
Services Sanitaires Roy Inc. (Gaudreau environnement) <i>Entreprise privée</i>	241, avenue du Parc Saint-Pascal G0L 3Y0 418 492-2033	A d'abord été acheté par Gaudreau Environnement en 2014 puis vendu par celui-ci à Groupe Bouffard en 2018
Type de matière : Matière organique		
Site de compostage Ville La Pocatière (inactif) <i>Municipal</i>	412, 9 ^e rue boulevard Desrochers La Pocatière G0R 1Z0 418 856-3394	Compostage des matières organiques résidentielles et ICI provenant de la collecte municipale jusqu'en décembre 2014 <i>Ville de La Pocatière, résidentiel et ICI.</i>
Tourbière Michaud Ltée <i>Entreprise privée</i>	277, chemin des Raymond Rivière-du-Loup G5R 5Y5 418 862-6105	Réception des résidus verts des écocentres de la MRC, et autres activités de l'entreprises <i>Bas-Saint-Laurent</i>
Usine de biométhanisation de la SÉMER <i>Société d'économie mixte</i>	6, rue Iberville Rivière-du-Loup G5R 1Y7 418 605-3331	Usine de biométhanisation destinée à traiter les matières organiques issues de la collecte municipale et des boues d'abattoirs <i>Bas-Saint-Laurent et plus</i>
Type de matière : Boues		
Solinov <i>Entreprise privée</i>	4150, boulevard Matte, suite 200 Brossard J4Y 2Z2 1 800 348-5693	Expert-conseil; récupération, compostage et valorisation des matières organiques <i>Québec</i>
Groupe conseil agricole de la Côte-du-Sud <i>OBNL</i>	708 4 ^e avenue Painchaud La Pocatière G0R 1Z0 418 856-6565	Groupe-conseil agricole <i>Côte du sud</i>

Nom et type d'entreprise	Coordonnées gestionnaire	Description, activités et territoire d'action
ASDR Environnement (Terratube) <i>Entreprise privée</i>	691, rue Royale, C.P. 760 Malartic J0Y 1Z0 819 757-3039	Entreprise spécialisée en dragage, déshydratation et disposition des boues résiduaires. Collecte, traitement et recyclage de boues comme MRF. <i>Bas-Saint-Laurent</i>
Consultants Jean-Marc Paquet (filiale d'Activa environnement) <i>Entreprise privée</i>	431, rue des Artisans, bureau 200 Rimouski G5L 1A4 418 725-7997	Entreprise de services-conseils en agronomie. Recyclage de boues comme MRF. <i>Est-du-Québec</i>
Écosphère <i>Entreprise privée</i>	C.P.1392, Rimouski G5L 8M3 418 725-7500	Expert-conseil en GMR liquides et solides dans les secteurs industriels, agricoles et municipaux. Recyclage de boues comme MRF <i>Est-du-Québec</i>
Campor environnement inc. <i>Entreprise privée</i>	98, rue des Équipements Rivière-du-Loup G5R 5W9 418 867-8577	Collecte et traitement des boues résidentielles, municipales, industrielles <i>Bas-Saint-Laurent et autres régions limitrophes</i>
Camionnage Alain Benoit <i>Entreprise privée</i>	153, route Martineau Sainte-Anne-de-la- Pocatière GOR 1Z0 418 856-5912	Camionnage, vidange et transport de boues municipales <i>Kamouraska</i>
Groupe Pousse-vert <i>OBNL</i>	49, rue de l'Église, bureau 301 Saint-Arsène GOL 2K0 418 867-5678	Groupe-conseil agricole. Recyclage des matières résiduelles, principalement les boues et les cendres, comme MRF <i>Bas-Saint-Laurent</i>
Type de matière : Déchets		
LET de Ville de Rivière-du-Loup <i>Municipal</i>	65, rue de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 37 Rivière-du-Loup G5R 3Y7 418 867-6700	Élimination des déchets issus de la collecte municipale, des ICI et CRD. <i>Kamouraska, Rivière-du-Loup, les Basques, la Mitis, la Matapédia</i>
LETI de l'Île-aux-Lièvres (Société Duvetnor) <i>OBNL</i>	200, rue Hayward, C.P.305 Rivière-du-Loup G5R 3Y9 418 867-1660	Lieu d'enfouissement en territoire isolé destiné à l'élimination des résidus ultimes des activités sur l'Île-aux-Lièvres <i>Touristes et employés (site saisonnier)</i>

Nom et type d'entreprise	Coordonnées gestionnaire	Description, activités et territoire d'action
LES Saint-Philippe-de-Néri (inactif) <i>Municipal</i>	Mun. de Saint-Philippe-de-Néri 11A, Côte de l'Église, C.P. 130 Saint-Philippe-de-Néri G0L 4A0 418 498-2744	Ancien lieu d'enfouissement de la MRC <i>Kamouraska, quelques municipalités avoisinantes</i>
Type de matière : Matériaux de construction rénovation et démolition		
Centre de tri de matériaux secs <i>Entreprise privée</i>	Conteneurs KRT 10, rue Charles-St-Pierre, C.P. 724 Rivière-du-Loup G5R 0N6 418 862-0309	Vente et location de conteneurs. Transport des matières résiduelles. Centre de tri des résidus CRD. <i>Bas-Saint-Laurent et autres régions limitrophes</i>
Transport en vrac Saint-Denis (2171-0751 Québec inc.) <i>Entreprise privée</i>	74A, route 132, Saint-Denis-De La Boutellerie G0L 2R0	Exploitation d'une aire d'entreposage et de concassage de résidus de béton, de brique et d'asphalte. CA 401639635 <i>Kamouraska et régions limitrophes</i>
Groupe Mario Bernier inc. <i>Entreprise privée</i>	295, rue Bernier Saint-Pascal G0L 3Y0 418 492-7686	Entreposage et conditionnement de Béton, brique, asphalte. CA 400682219 et CA 400871382 <i>Kamouraska et régions limitrophes</i>
Stéphan Michaud <i>Entreprise privée</i>	243, avenue du parc GD Saint-Pascal G0L 3Y0 418 492-6037	Entreposage et conditionnement de Béton, brique, asphalte. CA 401652582 <i>Kamouraska et régions limitrophes</i>
Type de matière : Résidus domestiques dangereux		
Campor environnement inc. <i>Entreprise privée</i>	98, rue des Équipements Rivière-du-Loup G5R 5W9 418 867-8577	Collecte et traitement des RDD <i>Bas-Saint-Laurent et autres régions limitrophes</i>
Type de matière : Métal		
AIM <i>Entreprise privée</i>	3459 Rue de Vulcain Lévis G6W 0K8 418 649-1000	Récupération de métal <i>International</i>
Groupe Bouffard (inactif) <i>Entreprise privée</i>	75, rue Savard, C. P. 114 Matane G4W 0H9 418 562-5116	Collecte et récupération de métaux. Ce service a été vendu à AIM. <i>Est-du-Québec</i>
J.M. Bastille <i>Entreprise privée</i>	396, rue Témiscouata Rivière-du-Loup G5R 2Z2 418 862-3346	Récupération de métaux, et rebuts non ferreux et ferreux <i>KRTB</i>

Nom et type d'entreprise	Coordonnées gestionnaire	Description, activités et territoire d'action
Récupération André Desjardins <i>Entreprise privée</i>	100, route du Coteau-de-Pins Rivière-Ouelle GOL 2C0 418 856-3723.	Récupération des gros rebuts de métal à domicile <i>Kamouraska</i>
Kamouraska Métal <i>Entreprise privée</i>	71, chemin Mignault Saint-Pascal GOL 3Y0 418 863-3174	Récupération des gros rebuts de métal à domicile. <i>Kamouraska</i>
Sites de disposition de ferraille sur le territoire (selon le SAD ⁸⁰)	Sainte-Anne-de-la-Pocatière (3 ^e Rang) ⁸¹ Saint-André (rang Saint-Édouard Est) Mont-Carmel (Route 287) Saint-Alexandre-de-Kamouraska (rang Saint-Édouard Ouest) Saint-Alexandre-de-Kamouraska (Route 289) Saint-Gabriel-Lalemant (avenue de la Rivière)	
Type de matière : Divers		
Écocentres de la MRC (Co-éco) La Pocatière Saint-Pascal Saint-Alexandre-de-K. <i>OBNL</i>	1650, rue de la Ferme Sainte-Anne-de-la-Pocatière GOR 1Z0 418 856-2628	Site de dépôt transitoire pour les matériaux secs, agrégats, RDD, bois, textile, métal, etc. <i>MRC de Kamouraska</i>
Sanimax <i>Entreprise privée</i>	2001, avenue de la Rotonde Charny G6X 2L9 514 648-6001	Collecte et traitement des RDD. Gère des animaux morts à la ferme, cuirs, peaux, sous-produits de viande et animaux, autres matières organiques et huiles de cuisson usées. <i>Québec et plus</i>
Mini Collecte (Co-éco) <i>OBNL</i>	1650. rue de la ferme Sainte-Anne-de-la-Pocatière G0I 1Z0 418 856-2628	Points de dépôt dans la majorité des écoles primaires et secondaires de la MRC pour récupérer les CD et DVD, les lunettes usagées, les cartouches d'encre, les goupilles de canettes, les attaches à pain et les piles <i>Kamouraska</i>

⁸⁰ MRC de Kamouraska, *Schéma d'aménagement et de développement*, 2013 et comité de révision du PGMR (dépôt Saint-Gabriel-Lalemant)

⁸¹ A cessé ces activités depuis

Programmes de récupération et de recyclage particuliers

Association ou programme	Matières visées
Appel à Recycler ^{MD} http://www.appelarecyclier.ca	Programme de récupération des piles aux États-Unis et au Canada qui collecte et recycle gratuitement les piles et les téléphones cellulaires au Canada
Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) Québec http://recyclermeselectroniques.ca/qc/	Association responsable de la mise en œuvre du programme de récupération et de recyclage des produits électroniques à la suite de l'entrée en vigueur de la REP sur les technologies de l'information et des communications
Collecteurs de piles	Plusieurs collecteurs de piles sont présents dans certains commerces et les édifices municipaux du territoire pour le dépôt des piles usagées des citoyens
Contenants consignés gérés par Boissons Gazeuses Environnement (BGE), Recyc-Québec ou les compagnies brassicoles	Les contenants de bière à recyclage multiple sont gérés par une consigne privée administrée par l'industrie brassicole. Les contenants de boisson portant la mention « Consignée Québec » sont récupérés pour être réutilisés ou recyclés dans le cadre du programme de consigne publique.
Éco-Peinture http://www.eco-peinture.com	Éco-Peinture a la responsabilité d'assurer la récupération des résidus de peinture architecturale et de leurs contenants. (Remarque : Laurentides re/sources recycle les peintures, teintures et vernis.)
Je recycle pour MIRA et pour ma planète http://www.mira.ca/fr/	Programme de récupération de cartouches d'encre et de cellulaires de la Fondation MIRA
Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage géré par RECYC-QUÉBEC	Programme assurant un service de récupération gratuit de tous les pneus hors d'usage au Québec
RecycFluo http://www.recycfluo.ca/fr	Programme visant à recycler de façon responsable les ampoules et les tubes fluorescents contenant du mercure pour les citoyens et les ICI
Récupération de RDD Laurentide Re-sources	Récupération et valorisation de RDD par des points de dépôt généralement associés avec la récupération de peinture
La Société de gestion des huiles usagées (SOGHU) http://www.soghu.com/fr	Organisme responsable de la mise en œuvre de la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés

ANNEXE D : SUIVI DE MISE EN ŒUVRE DU PGMR 2016-2020

MATIÈRES RECYCLABLES

No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéance	Synthèse et commentaires
1	Sensibiliser tous les secteurs à la collecte des matières recyclables R : MRC C : Municipalités, ICI, Centre de tri	2020	RÉALISÉ - Plusieurs outils de sensibilisation ont été développés et distribués par Co-éco depuis le début du PGMR: mémo du tri, bulletins municipaux, ligne-info, cahier du recyclage, site Internet de Co-éco. Les données de l'application <i>Ça va où ?</i> de RECYC-QUÉBEC ont été validées avec la réalité régionale. À l'été 2019, une tournée de 750 bacs bleus et d'accroche-bacs distribués, a permis de noter les principaux contaminants et engendré de nombreuses discussions avec les citoyens. En 2020, 6 ateliers dans les écoles primaires sur la gestion des matières résiduelles ont eu lieu. <i>À noter qu'il est nécessaire que la sensibilisation se poursuive la sensibilisation au courant des prochaines années.</i>
2	Généraliser la collecte des plastiques agricoles à toutes les municipalités R : Municipalités C : Exploitations agricoles, coopératives agricoles, MRC	2016	RÉALISÉ - Depuis 2017, toutes les municipalités du Kamouraska offrent le service. 2018 : un sondage montre que le système de collecte n'est peut-être pas adapté. Le retour d'expérience de Tingwick est présenté au Comité PGMR pour stimuler la réflexion. 2019 à ce jour : La crise du recyclage survient et entraîne des problèmes de débouchés de ces matières. À l'initiative de Co-éco, de l'UPA et de la MAPAQ, un comité de discussion Bas-Laurentien a été créé ayant pour objectifs : trouver un débouché pour les plastiques de la région, évaluer les alternatives aux plastiques, consulter les agriculteurs, recenser les meilleures pratiques et les harmoniser. Ce comité a mis sur pied un projet-pilote entre Modix Plastique Inc., la Société VIA et le centre de tri Récupération des Basques visant le transport de ces plastiques à l'usine de Modix pour qu'elle puisse les transformer en granules afin de les réintégrer dans la fabrication de produits faits de plastiques recyclés. D'ici avril 2021, un portrait global sera réalisé pour connaître l'utilisation des plastiques agricoles utilisés au BSL. <i>À noter que la réflexion du comité se poursuit. Le manque de débouché de ce plastique demeure malgré quelques avancées. En parallèle aux travaux du comité bas-laurentien, AgriRécup et le MELCC et d'autres partenaires travaillent à mettre sur pied un programme permanent de recyclage.</i>
3	Équiper les lieux publics de contenants de récupération et offrir un système de tri pour les activités municipales R : Municipalités C : MRC, ÉEQ	2016	RÉALISÉ - 2016 : 4 municipalités ont bénéficié de la subvention (La Pocatière, Rivière-Ouelle, Saint-Alexandre, Saint-Philippe). 2017 : Invitation aux municipalités à prévoir à leur budget l'achat d'îlots de tri dans les lieux publics, malgré la fin de la subvention. 2019 : Co-Éco a offert de déposer une demande groupée au programme de récupération hors foyer 2019 pour l'achat d'îlots de tri. La municipalité de Sainte-Hélène a participé, mais le volume de demandes pour ce programme était très élevé et la demande de subvention n'a pas été retenue. <i>Aucune nouvelle mouture du programme de récupération hors foyer n'est prévue à court terme, mais Co-éco restera à l'affût pour en informer les municipalités de Kamouraska si jamais le programme revient.</i>
4	Augmenter le nombre de conseils municipaux sans papier R : Municipalités C : MRC	2016	RÉALISÉ 2019 : La compilation du questionnaire de début d'année montre que 11 municipalités sur 13 ont des conseils sans papiers. Les autres ne réunissent pas actuellement les conditions nécessaires au succès de l'implantation technologique.

No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéance	Synthèse et commentaires
5	Adopter une liste des matières recyclables par résolution et l'inclure dans les contrats avec les centres de tri R : Municipalités C : MRC, centre de tri	2019	RÉALISÉ 2019 : après vérification auprès des 2 regroupements, de la Régie Ouest et de Ville La Pocatière, l'ensemble de la MRC accepte les plastiques 1 à 7. Les matières acceptées dans le bac bleu sont les mêmes.
6	Inclure dans les devis l'obligation pour l'entrepreneur de collecte de tenir un inventaire annuel des conteneurs de matières recyclables R : Municipalités C : MRC, centre de tri	2016	RÉALISÉ – 2016 : des municipalités l'ont intégré à leur devis: Regroupement St-Pascal : art. 1.3.2.3 (document 5), Regroupement St-Alexandre : annexe 8 (suivi fait par l'entrepreneur), La Pocatière : art 6 (document 5), Régie ouest : suivi fait par les municipalités.
7	Créer des incitatifs financiers pour encourager la participation à la collecte sélective R : Municipalités C : MRC	2018	EN COURS – La TI s'est avérée comme étant une solution municipale pour inciter les citoyens à participer davantage à la collecte sélective et au bac brun. 2018 : Proposition d'échéancier de mise en œuvre d'une TI envoyée aux DG. Suivi effectué pour offrir du soutien à l'implantation et proposer une présentation en conseil municipal. Présentations : Saint-Bruno, Saint-Denis, Saint-André. 2019 et 2020 : Lors des tournées d'appels annuels aux DG, un rappel a été fait sur l'importance de la mesure et le support disponible à l'implantation, en plus du renvoi de la documentation par courriel. Le regroupement Est (Sainte-Hélène, Saint-Alexandre, Saint-Joseph, Saint-André) ont reçu une présentation de la TI. Le regroupement est en réflexion sur la mise en œuvre. Co-Éco a émis des recommandations sur leurs plans de communications et effectué un suivi régulier. <i>Comme recommandé par RECYC-QUÉBEC, la TI demeure une solution municipale pour inciter les citoyens à participer à la collecte sélective et au bac brun. Force est de constater que parfois les ressources manquent en municipalité pour implanter cette tarification. Co-éco demeure au service des municipalités désireuses de jeter les premières bases de la TI.</i>

MATIÈRES ORGANIQUES

No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéancier	Avancement et commentaires
8	Sensibiliser tous les secteurs à la collecte des matières organiques R : Municipalités C : MRC, SÉMER	2020	<p>EN COURS - La sensibilisation se poursuit par l'entremise de la campagne <i>Mon bac brun, ma solution d'avenir !</i></p> <p>2019-2020 : 9 articles dans les bulletins municipaux, 1 bulletin spécial pour le regroupement Est (en soutien à l'implantation de la tarification incitative), une publicité radio et télé diffusée à Noël, 9 ateliers dans les écoles primaires sur la GMR, publicités mensuelles dans les médias sociaux, 20 kiosques dans les événements, diffusion des capsules de la campagne <i>Mon bac brun, ma solution d'avenir !</i> sur Facebook, publicités dans les journaux locaux et aux radios locales et activités de sensibilisation aux rentrées collégiales (mandat avec la Ville de La Pocatière).</p> <p>Service-conseil ICI : Tri implanté dans 4 écoles primaires, implantation et soutien au bon fonctionnement au Collège Saint-Anne et à la polyvalente de La Pocatière, implantation de la collecte au sein d'ICI volontaires et tournée d'appels des ICI générateurs de matières organiques au Kamouraska.</p> <p>Tournée 2019 de 750 résidences par un agent vert : distribution d'un accroche-bac informatif sur les bacs bruns.</p> <p><i>(suite de la mesure 8) Les tonnages augmentent, mais lentement au Kamouraska. Ce qui signifie que la sensibilisation pour inciter les citoyens à participer au bac brun est toujours d'actualité. On dénote des freins à la participation de locataires de multilogements et de certains ICI du Kamouraska également qui devront être ciblés lors de prochaines campagnes de sensibilisation.</i></p>
9	Promouvoir l'herbicyclage, le compostage domestique et l'utilisation des points de dépôts pour les résidus verts R : Municipalités C : MRC	2019	<p>EN COURS</p> <p>Les collectes de feuilles mortes sont indiquées sur les calendriers de collecte (service offert par Co-éco). De plus, des dépliants sur l'herbicyclage sont distribués lors des kiosques tenus par Co-éco. Des outils sur le compostage domestique sont disponibles, mais la priorité est mise sur les bacs bruns depuis le début de la collecte en 2015.</p> <p>2019-2020 : L'accroche-bac distribué faisait la promotion du traitement local des résidus verts. Pour le compostage domestique, une formation sur le compostage domestique a été donnée à la bibliothèque de La Pocatière et un soutien au bon fonctionnement a été offert à la polyvalente. 1 bulletin sur le feuillicyclage a été proposé aux municipalités et 1 communication sur la présence de branches au bac brun.</p> <p><i>On observe la présence de feuilles mortes et de petites branches dans le bac brun ou les déchets et les conteneurs dédiés à ces matières aux écocentres sont très sollicités engendrant des frais importants. Le traitement sur place des résidus verts ne semble pas être une option pour plusieurs citoyens. La révision nécessitera l'évaluation des options pour bonifier les services de dépôts ou de collecte pour ce type de matières.</i></p>
10	Mettre en place davantage de lieux de valorisation locaux pour les résidus verts R : Municipalités C : MRC	2018	<p>RÉALISÉ - 2017, lors de rencontres réunissant les directeurs généraux, ont été suggérés la mise en place d'un dépôt vert ou d'une collecte de feuilles et sapins. En 2018, les municipalités n'offrant ni l'un ni l'autre et se situant à plus de 15 km d'un écocentre ont été contactées pour évaluer la faisabilité d'implanter un dépôt vert. Certaines municipalités ont vu leur dépôt vert devenir un site recevant des résidus de toutes sortes et elles ont préféré le fermer. Elles invitent maintenant les citoyens à aller porter leurs résidus verts aux écocentres et à utiliser les collectes annuelles offertes.</p> <p><i>La problématique demeure le traitement local ne semble pas être une option pour plusieurs citoyens.</i></p>

No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéancier	Avancement et commentaires
11	S'informer de la capacité des installations d'élimination ou de valorisation locales à traiter les résidus de plantes exotiques envahissantes (PEE) R : MRC C : Installations locales à évaluer	2018	RÉALISÉ – 2018 : Suite à une recherche exhaustive, aucune installation de traitement des PEE n'existe au Kamouraska. 2019-2020 : Co-éco travaille en collaboration avec OBAKIR, Biopterre, le Ministère des transports, de l'environnement et de l'agriculture à gérer de manière efficace les résidus des plantes exotiques envahissantes (PEE) que sont le phragmite et la renouée du japon reçues aux éco-centres gérés par Co-éco. En effet, la propagation constante de ces plantes force les citoyens désireux de les éradiquer à se tourner vers les éco-centres qui ne possèdent ni les équipements ni le savoir-faire pour disposer de ces PEE de façon efficace et sécuritaire tout en limitant ou annihilant leur propagation dans le milieu. Actuellement, la plupart des éco-centres n'acceptent donc pas ce type de plante tel que c'est le cas de Co-éco. Malgré que les PEE fassent explicitement partie des matières refusées aux éco-centres, ceux-ci récupèrent année après année des volumes sans cesse en augmentation de résidus de PEE et une saine gestion de ces résidus n'est alors qu'illusoire et le risque de propagation accentué. Le projet vise donc le développement de saines procédures de gestion de ces résidus qui soient sécuritaires autant pour les humains (berce du Caucase) que pour l'environnement (toutes les PEE) incluant des procédures claires concernant la récolte, le transport, la centralisation, la disposition et le traitement de ces résidus de PEE. <i>Avec les changements climatiques et l'augmentation des échanges outremer, la problématique de traitement sans propagation des plantes exotiques envahissantes aux éco-centres est appelée à prendre davantage d'importance.</i>
12	Créer des incitatifs financiers pour encourager la participation à la collecte des matières organiques R : Municipalités C : MRC	2018	Voir mesure 7.
13	Diffuser un guide sur la valorisation des boues municipales R : MRC C : Exploitations, coopératives et groupe-conseil agricoles, municipalités.	2017	RÉALISÉ 2017 : Le guide <i>Recyclage agricole des biosolides municipaux Guide d'accompagnement vers une optimisation des pratiques</i> écrit par RECYC-Québec a été distribué au printemps aux directeurs généraux des municipalités du Kamouraska et est de nouveau partagé sur demande.
14	Préconiser le recyclage ou la valorisation des boues municipales sur des terres agricoles R : Municipalités, MRC Municipalités C : Exploitations, coopératives et groupe-conseil agricoles, organisme de service-conseil.	2020	RÉALISÉ – 2018 à 2020 : Par l'intermédiaire des questionnaires et tournée d'appels annuels s'adressant aux DG, toutes les municipalités ont été contactées lors du renouvellement de leur contrat de collecte pour vérifier si elles avaient bien inclus ou prévoyaient inclure une clause d'obligation de valorisation. Campor recueille les boues municipales du Kamouraska en grande majorité et à la suite d'un appel de Co-éco (2018), l'entreprise affirme offrir différentes méthodes de traitement des boues et si conformes, elles peuvent être épandues.
15	Assurer le recyclage ou la valorisation des boues de fosses septiques (FS) R : Municipalités C : MRC, entreprises offrant le service	2019	RÉALISÉ – 2018 à 2020 : Par l'intermédiaire des questionnaires et tournée d'appels annuels s'adressant aux DG, toutes les municipalités ont été contactées lors du renouvellement de leur contrat de collecte pour vérifier si elles avaient bien inclus ou prévoyaient inclure une clause d'obligation de valorisation. De plus, suite à une vérification faite auprès du LET de Rivière-du-Loup, aucune boue de FS ou municipales n'ont été enfouies au LET. 2019 : Mandaté par le comité d'orientation en gestion des matières résiduelles du Kamouraska, Co-éco a vérifié si la clause de valorisation utilisée par certaines municipalités assure la valorisation des boues. Le bureau régional du MELCC affirme que non; le LET peu aussi répondre à cette description, mais ne propose pas de clause alternative pour assurer la valorisation des boues. Le comité est d'avis que cette mesure est terminée puisque l'ensemble des municipalités ont des vidanges organisées et que les boues sont traitées par Campor, entreprise qui a la compétence de valorisation. De plus, Campor possède une usine de traitement pour boues de fosses septiques dont la portion solide est épandue aux champs et la portion liquide rejetée aux cours d'eau.

RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION

No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéancier	Avancement et commentaires
16	Diffuser les bonnes pratiques sur la gestion des résidus de béton-brique-asphalte auprès des municipalités locales R : Municipalités C : MRC, entreprises offrant le service	2018	EN COURS 2019 : Les municipalités ont été sondées sur la fin de vie de ce type de résidus et la plupart municipalités n'ont pas de clause de valorisation au devis d'appel d'offres et, pour la majorité, ne savent pas ce qu'il en advient. Cependant, peu d'entre elles avaient récemment effectué des travaux générant ce type de résidus. Les informations ont été présentées au comité d'orientation pour réfléchir aux actions à prendre. Co-Éco a identifié plusieurs entrepreneurs dans la région possédant l'autorisation de traiter ces résidus, mais, malgré ses recherches, n'a pas trouvé de guide sur la bonne gestion de ces derniers. <i>(suite mesure 16) Afin de recueillir davantage d'information, les municipalités ayant conduit ce genre de travaux seront interrogées en 2021 pour connaître le traitement de ces résidus.</i>
17	Intégrer une obligation de valoriser les résidus de béton, de brique et d'asphalte ainsi que de bois dans les contrats municipaux R : Municipalités C : MRC, entreprises de CRD	2018	EN COURS 2016 à 2020 : Le manque d'infrastructures pour accueillir les institutions, commerces et industries (ICI) rend difficile l'ajout d'une telle clause. Par ailleurs, la MRC réfléchit à rendre accessible un service d'écoentre aux ICI pour, entre autres, répondre à cette problématique. <i>Le nouveau Plan d'action 2019-2024 pour la gestion des matières résiduelles prévoit que 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition soient valorisés. Pour répondre à cette mesure, les écocentres gagneront à être mieux outillés.</i>
18	Distribuer du matériel d'ISÉ concernant les CRD lors de l'émission de permis aux secteurs résidentiels, ICI et CRD R : MRC et municipalités	2018	RÉALISÉ 2017 à 2020: Au printemps, les inspecteurs en bâtiments ont reçu un document en format Word à distribuer aux citoyens lors de l'émission de permis. Ce document sensibilisait les citoyens à la bonne gestion de leurs résidus CRD. Un dépliant plus complet et mieux adapté a été ensuite distribué au mois de décembre 2018 et au printemps 2019 aux inspecteurs afin qu'ils le remettent lors de la distribution de permis CRD aux citoyens. <i>Co-éco compte distribuer ces dépliants aux inspecteurs chaque année d'ici la fin du présent PGMR pour qu'ils les remettent aux citoyens demandeurs de permis de rénovation ou de construction afin de les aider dans la gestion de leurs résidus. La révision prévoira un moyen de poursuivre la diffusion de ces informations.</i>
19	Faire la promotion des 3RV-E et des bonnes pratiques de GMR auprès des entreprises du secteur CRD R : MRC C : Entreprises du secteur CRD, municipalités, chambre de commerce	2018	EN COURS -2017 : 5 entreprises ont été rencontrées lors d'une tournée liée au projet Écochantier et la plupart sont conscientes des 3RV-E. Il est ressorti de ces rencontres qu'il manque sur le territoire des infrastructures pouvant accueillir leurs résidus CRD. C'est pourquoi la MRC doit travailler à rendre accessible le service des écocentres aux entrepreneurs, surtout les petits et les ICI. 2019 – 2020 : Inventaire des entrepreneurs du secteur CRD a eu lieu. Co-Éco travaille avec le créneau ACCORD construction et le Fonds Écoleader pour dresser un portrait, faciliter la cueillette des résidus et valoriser davantage les produits des deux centres de tri desservant la région soit Conteneurs KRT inc. et Bouffard. Le projet est à l'étape de la réflexion (3 rencontres depuis octobre 2020) et cherche à élaborer en premier lieu, une méthode simple avec les centres de tri pour connaître les volumes des CRD et la valorisation possible en fonction des 3RV.
20	Rendre disponible les services d'écocentres aux entrepreneurs, aux industries et aux municipalités pour les collectes d'encombrants et mettre en place une tarification pour les matières acceptées aux écocentres R : Municipalités C : Entrepreneurs, industries	2016 et 2017	SUSPENDU – 2017 : Un projet-pilote devait évaluer les quantités de résidus CRD des ICI sur la balance du centre de tri Gaudreau, mais avec la fermeture, le projet n'a pas eu lieu. 2018 : un relevé d'expérience a été effectué auprès de trois écocentres acceptant les ICI sans balance permettant de conclure qu'avant de pouvoir les accepter, les volumes, les types de matières et les tarifs applicables devront être évalués. 2019-2020 : Le service de réception des encombrants des municipalités aux écocentres est offert, mais est tarifé. Après une année pilote positive, ce projet a été reconduit en 2020. Ceci dit, il y a une hausse d'achalandage majeure dans les écocentres rendant la réception de gros volumes difficile avec les infrastructures actuelles. Il sera nécessaire de les moderniser si l'on souhaite accueillir l'ensemble des encombrants de la MRC de même que les ICI.

ÉLIMINATION

No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéancier	Avancement et commentaires
21	Réaliser une étude de caractérisation des déchets résidentiels R : MRC C : Municipalités, LET, entrepreneurs de collecte, consultants en gestion environnementale	2019	SUSPENDU - 2018 : Le Comité d'orientation juge que le prix est trop élevé pour une étude de caractérisation (ex. : environ 40 000 \$ pour le secteur résidentiel seulement pour une MRC du Bas-Saint-Laurent). On doit plutôt axer sur la sensibilisation. Le Comité a établi que si le besoin se fait sentir, une caractérisation sera effectuée sur un échantillon de la population. 2019 : Société Via fait une caractérisation du recyclage. Les municipalités peuvent y avoir accès en faisant une demande officielle. Une MRC du Bas-Saint-Laurent nous a partagé sa caractérisation résidentielle, laquelle a été discutée en comité.
22	Offrir un service-conseil en gestion des matières résiduelles aux ICI du territoire R : Consultants en gestion des matières résiduelles C : MRC, ICI, récupérateurs, municipalités, SADC	2020	EN COURS - Le service-conseil est offert depuis 2017 pour aider les ICI à implanter les collectes des matières organiques et le bon tri des matières résiduelles. 2019 : Une tournée d'appels a été effectuée au printemps pour un suivi et pour rappeler le service de Co-éco. Un événement a été organisé en partenariat avec l'économie circulaire pour, entre autres, promouvoir ce service. 2020 : De nouveau, une tournée d'appel a été effectuée à l'été. De nouveaux joueurs ont entamé la collecte (ex. : Mikes, la microbrasserie Tête d'allumettes, etc.). Un article paraîtra d'ici la fin de l'année 2020 dans Vitalité économique pour promouvoir le service d'accompagnement de Co-éco auprès des ICI. <i>La MRC en partenariat avec Co-éco attendent de recevoir une réponse favorable à une demande de subvention pour un projet d'accompagnement des cantines du territoire lié à la mise en place d'un projet de réduction de leur vaisselle en plastique à usage unique, projet devant débiter en 2021.</i> <i>Outre le projet auprès des cantines du territoire, le service d'accompagnement demeure offert par Co-éco pour aider les ICI à implanter la collecte des matières organiques et le bon tri des matières résiduelles.</i>
23	Promouvoir et encourager la mise en place des mesures de réduction à la source et de réemploi dans les municipalités locales R : Municipalités et MRC C : entreprise d'économie sociale, groupe citoyens	2019-2020	EN COURS 2019-2020 : Au printemps 2019, a eu lieu le Réparathon en collaboration avec le Cégep de La Pocatière. Une seconde édition devait avoir lieu dû à la pandémie tout événement public a été annulé. La population a participé avec grand intérêt à l'événement. Plusieurs petits électroménagers ont été réparés lors de cet événement. Une seconde édition devait avoir lieu au printemps 2020, dû à la pandémie tout événement public a été annulé. <i>Malgré tout, une autre initiative de réduction à la source a vu jour. En effet, la MRC en partenariat avec Co-éco attendent de recevoir une réponse favorable à une demande de subvention pour un projet d'accompagnement des cantines du territoire concernant la mise en place d'un projet de réduction de leurs emballages en plastique à usage unique, projet devant débiter en 2021.</i>

No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéancier	Avancement et commentaires
24	Mettre en place un projet d'économie circulaire avec les ICI du territoire R : SADC du Kamouraska C : MRC, Co-éco, D.É. La Pocatière, Ville Saint-Pascal, CRIQ, CTTEI, Ville et régions innovantes du Québec	2018	RÉALISÉ - L'obtention de subventions a permis de commencer le projet de symbiose industrielle piloté par la SADC. (suite mesure 24) Le bilan en date du 25 novembre 2020 est le suivant : depuis le début du projet (2017), on dénombre 75 ICI d'impliqués ³ , 1 676 tonnes de matières échangées ⁴ , 1 127 tonnes déviées de l'enfouissement ⁵ , 777 tonnes de gaz à effet de serre évitées ⁶ et des économies de 176 768 \$ ⁷ réalisées par les entreprises.
25	Desservir le territoire par une ressourcerie. R : Entreprises d'économie sociale ou MRC C : Municipalités, COSMOSS et ses partenaires	2020	RÉALISÉ - Au Kamouraska, on retrouve au moins deux commerces de meubles usagés comme les Services Yan Morin à La Pocatière, Saint-Pascal a les Ateliers du partage et le Marché aux puces, tandis que La Pocatière, Rivière-Ouelle et Saint-Pacôme possèdent une friperie, etc. À noter que les écocentres du Kamouraska reçoivent des meubles et articles usagés pouvant être réutilisés et les revendent à faible coût. L'écochantier vise également la récupération, la mise en valeur et la mise en marché de matériaux issus de la construction, rénovation et démolition de bâtiments résidentiels, commerciaux et agricoles grâce à la création d'une boutique au Kamouraska et d'une autre à Rivière-du-Loup.
26	Adopter ou modifier la réglementation municipale afin d'interdire certaines matières dans le bac à déchets R : Municipalités C : MRC	2018	RÉALISÉ – 2018 : Tous les règlements municipaux de collectes des matières résiduelles ont été analysés et ils possèdent tous des dispositions leur permettant d'interdire les matières ciblées aux ordures.
27	Indiquer séparément les coûts reliés aux déchets, aux matières recyclables, aux matières organiques dans le budget annuel des municipalités. R : Municipalités C : MRC	2018	RÉALISÉ - 2018, toutes les municipalités ont été contactées et elles sépareraient déjà pour la plupart les coûts reliés aux différentes catégories de matières résiduelles dans leurs budgets.
28	Analyser les coûts de gestion des matières recyclables, des matières organiques et déchets en vue de les indiquer sur des lignes distinctes dans les comptes de taxes. R : Municipalités C : MRC	2018	EN COURS 2019 à ce jour : La municipalité de Rivière-Ouelle a partagé une méthode de calcul permettant de distinguer les différents coûts liés à la gestion des matières résiduelles avec Co-éco et plusieurs municipalités du Kamouraska, entre autres, celles faisant partie de la Régie Ouest. <i>Co-éco étudie la possibilité d'offrir un service d'accompagnement plus poussé aux municipalités pour le prochain PGMR.</i>

³ Les ICI participants ont accepté d'être référencés dans la base de données de Synergie BSL et avec laquelle l'organisme a eu un échange d'information dans la dernière année, en date d'émission de ce bilan.

⁴ Il s'agit d'estimations conservatrices basées sur les informations fournies par les ICI, d'observation et mesure prise sur le terrain. Dans le calcul de masse de matières échangées, il faut parfois convertir des volumes en masse. Pour ce faire, les outils de référence fournis par le Centre de transfert technologique en écologie industrielle sont utilisés afin d'estimer au plus juste ces masses.

⁵ La destination finale d'un matériau n'est pas toujours bien connue. En effet, lorsque la matière transite par une tierce partie autre qu'une organisation municipale, la traçabilité est difficile. Il arrive que l'on doive extrapoler à partir d'informations recueillies auprès de la tierce partie et du L.E.T.

⁶ L'estimation des tonnes de GES évitées s'effectue à l'aide de l'outil de calcul développé par le CTTEI. Cet outil tend à sous-estimer les émissions évitées. Il ne tient compte que de la production des matériaux vierges évitée, de la fin de vie du matériau de remplacement et du transport du matériel. À titre d'exemple, alors que l'institut Ellen MacArthur évalue que la production de textile émet 25 t de GES / t produite, le calculateur du CTTEI lui évalue à 3 t de GES/t produite

⁷ Le calcul des économies se fait en comparant deux scénarios. Un premier scénario qui correspond à la situation de départ et un deuxième avec la mise en place de la synergie. Ainsi les investissements nécessaires et autres coûts supplémentaires nécessaires à la mise en place d'une synergie sont soustraits des économies réalisées en diminution des frais de GMR. Il arrive que Synergie BSL n'ait pas d'informations sur ces économies réalisées, aussi cet indicateur est largement sous-estimé. Nous ne comptabilisons que ce qui est disponible comme information, il n'y a pas d'extrapolation.

No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéancier	Avancement et commentaires
29	Sensibiliser la population aux différences de coûts entre les matières recyclables, les déchets et les matières organiques R : MRC C : Municipalités	2018	EN COURS - 2017 : Les coûts de traitement des trois voies ont été indiqués dans le mémo du tri distribué. 2019 à ce jour : Une tentative d'analyse plus poussée des coûts de collecte et de traitement par matière a été tentée à l'aide des différentes méthodes de comptabilisation des données utilisées par les municipalités. L'exercice fut intéressant, mais il existe trop de variabilité dans les données de base fournies. Le comité a signifié son intérêt pour suivre ces coûts alors l'exercice est reconduit à partir des états financiers des municipalités.
30	Déterminer un mode de tarification incitative des déchets pour tous les secteurs et le mettre en place. R : Municipalités C : MRC	2018	Voir mesure 7.

SUIVI DE DONNÉES

No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéancier	Avancement et commentaires
31	Poursuivre l'optimisation des collectes de matières résiduelles en place afin de réduire les coûts et de limiter le transport	2020	EN COURS – Plusieurs occasions ont été saisies par Co-éco depuis le début du PGMR pour aider les municipalités à améliorer leur appel d'offres, pour tenter de faire le lien entre les puces des bacs bruns aux adresses, pour améliorer les parcours de collecte et proposer une amélioration technologique aux camions de collecte, par exemple. <i>Co-éco demeure à l'affût des nouvelles technologies et meilleures pratiques afin de les partager avec les municipalités.</i>
32	Distinguer les matières résiduelles de celles des ICI dans les collectes municipales	2020	EN COURS – À l'heure actuelle, les principaux soumissionnaires pour la collecte ne distinguent pas la provenance des matières résiduelles (ICI ou ménages). Or, le Plan d'action 2019-2024 par l'entremise de la Stratégie, entend mettre davantage l'emphase sur les ICI notamment en s'assurant que 100 % d'entre eux adhéreront à une collecte des matières organiques. D'autres obligations sont à prévoir pour les ICI en gestion des matières résiduelles. Il peut être pertinent pour les municipalités d'exiger des soumissionnaires qu'ils se munissent des outils nécessaires pour distinguer les collectes des ICI de celles des ménages.
33 à 36	Faire le suivi mensuel et/ou annuel des quantités de matières organiques, matières recyclables et déchets éliminés pour chaque municipalité en plus des boues de fosses septiques et de leur taux de valorisation R : MRC C : Municipalités et autres	2020	EN COURS - 2018 à 2020 : Par l'intermédiaire des questionnaires et tournées d'appels annuels s'adressant aux directeurs généraux plusieurs données sont recueillies pour comptabiliser les différents tonnages annuellement.
37	Faire le suivi annuel des quantités générées, des taux de valorisation et des coûts du secteur ICI R : MRC C : MRC limitrophes, MELCC, RECYC-QUÉBEC	2020	EN COURS – Les données demeurent difficilement accessibles et il n'y a pas d'obligations réglementaires qui obligent le privé à partager ces données. Une réflexion régionale pour inciter le secteur privé à partager davantage ses données serait souhaitable.
38	Organiser une séance d'échanges et d'information tous les 2 ans sur la GMR avec les employés et les élus municipaux R : MRC C : Municipalités	2017,2019	RÉALISÉ – 2017 : Une séance d'information pour les directeurs généraux a eu lieu sur le régime de compensation pour la collecte sélective et programme de redistribution des redevances à l'élimination. 2020 : Une rencontre était prévue au mois de décembre 2020 auprès des maires portant sur l'avenir des éco-centres et autres sujets de réflexion sur la gestion des matières résiduelles au Kamouraska. <i>Ces rencontres sont d'une très grande pertinence puisqu'elles permettent d'informer les employés et élus des municipalités sur les principaux enjeux en GMR en plus de susciter des échanges qui alimentent une réflexion stratégie de la gestion des matières résiduelles au Kamouraska.</i>

ANNEXE E : RAPPORT DE CONSULTATION, AVIS PUBLIC ET SOMMAIRE DU PROJET DE PGMR

RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PGMR 2023-2030



Rédigé par



et déposé au conseil de la MRC de février 2023

Table des matières

Avant-propos	2
Obligations de la municipalité régionale	3
Démarche de consultation publique	4
Avis public.....	4
Diffusion du projet PGMR et de la consultation.....	4
L'assemblée de consultation	5
Sondage en ligne	6
Présentation de mémoire.....	7
Modification du PGMR	8
Résumé des assemblées et impacts sur le PGMR	8
Résumé des enjeux soulevés par le sondage en ligne et impacts sur le PGMR	11
Conclusion	12
ANNEXE 1 : Avis de consultation publique	13
ANNEXE 2 : Sommaire du projet de PGMR	14

Avant-propos

Le 9 février 2022, le conseil de la MRC de Kamouraska adoptait son projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2029. Comme prévu par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), à la section VII de son chapitre IV (art. 53.13 et suivants LQE), une démarche de consultation publique a été mise en place afin de favoriser la participation de la population sur les décisions qui ont été prises aux fins du PGMR.

La population et tous les acteurs concernés, intéressés de près ou de loin à ce projet de PGMR, ont été invités à participer à la démarche, soit en déposant un mémoire, en assistant à une des assemblées ou en répondant au sondage en ligne.

La municipalité régionale, ayant écouté les avis et propos formulés par les citoyens et différents acteurs lors des assemblées publiques, a rédigé le rapport ci-présent.

Vous trouverez dans ce document tous les éléments liés à la diffusion du projet de PGMR, la mise en place de ladite démarche de consultation publique, ainsi que de la nature des propos qui y ont été formulés. Aussi, vous y trouverez les modifications qui ont été apportées au projet de PGMR afin de tenir compte des avis reçus lors de cette consultation publique.

Obligations de la municipalité régionale

Comme le dispose l'article 53.13 de la LQE, tout projet de PGMR doit être soumis à un processus de consultation publique.

LQE 53.13

La municipalité régionale doit élaborer une procédure de consultation publique pour tout projet de plan de gestion, laquelle doit comprendre la tenue d'au moins une assemblée publique sur le territoire d'application du plan.

Les articles 53.14 à 53.16 de la LQE définissent la procédure qui doit être suivie par la municipalité régionale dans le cadre du processus de consultation publique.

LQE 53.14

Au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée publique, la municipalité régionale rend public sur son site Internet et par tout autre moyen qu'elle juge approprié, un sommaire du projet de plan ainsi qu'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées, et mentionnant que le projet de plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan.

LQE 53.15

Audition des intéressés Rapport

Au cours des assemblées publiques, la municipalité régionale s'assure que les explications nécessaires à la compréhension du projet de plan sont fournies; elle entend les personnes, groupes ou organismes qui désirent s'exprimer.

Rapport

À l'issue de ces assemblées, la municipalité régionale dresse un rapport des observations recueillies auprès du public et des modalités de la consultation publique. Ce rapport est rendu accessible au public dès sa transmission au conseil de la municipalité régionale.

LQE 53.16

Transmission du projet de plan

Après la consultation publique, le projet de plan, modifié le cas échéant pour tenir compte des avis reçus, est transmis à la Société québécoise de récupération et de recyclage ainsi qu'à chaque municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan projeté, accompagné du rapport de la municipalité régionale.

Démarche de consultation publique

Avis public

Comme le dispose l'article 53.14 de la LQE, l'avis public et un sommaire du projet de plan a été publié dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC et sur la page Facebook de la MRC au moins 45 jours avant la tenue de la première assemblée publique. Cet avis a été publié le 13 avril 2022. L'avis et le sommaire se trouvent à l'annexe 1.

Conformément à l'article 53.13, une assemblée a été fixée pour la consultation publique. Elle s'est tenue le 31 mai 2022, à 19h, en visioconférence.

En plus de cette assemblée de consultation, les gens étaient invités à déposer un mémoire ou à répondre au sondage en ligne qui était disponible du 9 mai au 9 juin 2022.

Diffusion du projet PGMR et de la consultation

Tel que le prévoit l'article 53.14 de la LQE, le projet de PGMR fut disponible pour consultation au bureau de chaque municipalité locale visée par le PGMR, sur le site Internet de la MRC et ce, durant toute la période de consultation.

De plus, le projet de PGMR et sa démarche de consultation ont été diffusés de plusieurs manières :

- Dans le journal Le Placoteux, un article expliquant l'importance de la démarche et une publicité;
- Sur les réseaux sociaux de Co-éco, de la MRC et des municipalités qui ont partagé;
- Par courriel dans les réseaux de partenaires;
- Une page spéciale a été créée sur le site web de Co-éco, relayée par le site de la MRC, réunissant tous les éléments importants : dates, lien de connexion, contact, etc. et;
- Par l'organisation d'un concours pour encourager la participation au sondage en ligne.

Au
KAMOURASKA
On est prêt à réduire nos déchets

PARTAGEZ
vos idées
pour alimenter
le nouveau
plan d'action

Comment participer à la consultation ?

ASSISTER À LA SÉANCE DE CONSULTATION 31 mai 19 h Visioconférence	RÉPONDRE AU SONDAGE EN LIGNE du 9 mai au 9 juin
DÉPOSER UN MÉMOIRE avant le 9 juin	

MRC de Kamouraska

Pour accéder aux détails, aux liens et aux documents:
mrckamouraska.com | 418 856-2628 #205

L'assemblée de consultation

Représentants pour la tenue des consultations

Nom	Organisation
Sylvain Roy	Préfet, MRC de Kamouraska
Jean Lachance	Directeur général, MRC de Kamouraska
Ophélie Deschamps	Conseillère en gestion des matières résiduelles, Co-éco
Lucile Janin	Agente de communication, Co-éco

Rôle des représentants de la municipalité régionale

Au cours de l'assemblée et après, et ce, en vertu des articles 53.15 et 53.16 de la LQE, la municipalité régionale a le mandat suivant :

- 1- S'assurer que les explications nécessaires à la compréhension du projet de plan sont fournies
- 2- S'assurer que tout questionnement ait une explication
- 3- Entendre tout citoyen, groupe ou organisme désirant s'exprimer à ce sujet
- 4- Dresser un rapport des observations recueillies lors des assemblées et des modalités de consultations
- 5- Transmettre le projet de plan

Déroulement des assemblées

L'assemblée a débuté par une présentation du projet de PGMR. À la suite de cette présentation, il y a eu une période de questions du public.

De plus, les participants étaient informés qu'un rapport serait rédigé et comprendrait les sujets, les avis, les préoccupations et les propositions émises lors de cette assemblée.

L'assemblée du 31 mai par visioconférence a réuni 15 personnes en plus des représentants de la MRC.

Sondage en ligne

Accessible en ligne du 9 mai au 9 juin sur les sites Internet de Co-éco et de la MRC, il invitait les citoyens à participer à la priorisation des actions, la précision des besoins et à partager leurs commentaires. Deux versions du sondage ont été proposées. Le sondage long, pour lequel il y avait un chèque cadeau de 100\$ au restaurant Coté Est à tirer, a obtenu 162 répondants, et le sondage court, 18 répondants.

La version longue ayant été complétée par plus de 90% des répondants, seuls les résultats de cette version ont été analysés. En plus des questions posées, les citoyens avaient la possibilité de laisser des commentaires, ceux-ci ont tous été classés par thème et analysés. Voici les faits saillants des réponses à choix multiples.

Faits saillants du sondage

Profil : 80 % des 162 répondants ont entre 36 et 75 ans. Ils sont résidents permanents (94 %) et habitent une maison unifamiliale à 94 %. Excepté Saint-Philippe-de-Néri, toutes les municipalités sont représentées. Sont surreprésentées, Mont-Carmel et Saint-Denis-De la Bouteillerie et sous-représentée, Saint-Alexandre-de-Kamouraska.

S'informer : Pour s'informer en général, les répondants utilisent Facebook, le Placoteux et leur journal municipal.

Pour s'informer sur la GMR, les répondants consultent principalement (et dans cet ordre) Le Placoteux, leur journal municipal, le site web de leur MRC et/ou de leur municipalité, la ligne-info ou le site web de Co-éco, Google, Facebook.

Calendrier de collecte : 96 % des répondants conservent leur calendrier de collecte toute l'année et 61 % aimeraient recevoir des alertes (par courriel, message texte ou calendrier électronique). Par ailleurs, 52 % seraient en désaccord que l'on remplace le calendrier de collecte papier par une version électronique.

Déchets : 62 % des répondants mettent leur bac noir au chemin à chaque collecte. 56 % des répondants affirment que lors de la mise au chemin, le bac est rempli à moitié ou moins. Conséquemment, 87 % des répondants affirment qu'ils seraient d'accord pour réduire la fréquence de collecte des déchets, selon la saison. 41 % des répondants affirment qu'il leur arrive de jeter des résidus verts aux ordures.

Bac bleu : 71 % des répondants mettent leur bac bleu au chemin à chaque collecte. 22 % des répondants affirment que lors de la mise au chemin, le bac est rempli à moitié ou moins.

Bac brun : 26 % des répondants n'ont jamais utilisé leur bac brun ou ont cessé de l'utiliser et parmi eux, plus de la moitié gèrent leurs matières organiques par compostage domestique. Sinon, 71 % des répondants affirment utiliser leur bac brun, dont la majorité dit l'utiliser toute l'année.

Gestion sur place des matières organiques : 50 % des répondants font du compostage domestique ou communautaire, mais seulement moins de la moitié d'entre eux le font toute l'année et pour tous les résidus.

85 % des répondants pratiquent l'herbicyclage tandis que 71 % pratiquent le feuillicyclage, cette pratique est donc moins bien encrêe.

3% mettent le gazon au bac brun et 4 % aux déchets. 5 % mettent les feuilles mortes au bac brun et 4 % aux déchets.¹

Écocentre : Les freins à l'utilisation qui reviennent le plus sont les suivants : la fermeture hivernale, les heures d'ouverture restreintes, l'absence de moyen de transport pour apporter les résidus. Les citoyens ont partagé les idées suivantes : collecte à domicile sur appel, points de dépôt dans les municipalités, possibilité de déposer des CRD non triés avec frais, utilisation de l'écocentre par les entreprises, revoir la tarification pour certaines matières.

En général, ils sont très satisfaits du temps d'attente et de la qualité du service.

Plan d'action et réduction à la source : Toutes les mesures proposées reçoivent l'appui des répondants. La plus populaire : éduquer les enfants à une saine gestion des matières résiduelles.

Plus de 130/162 répondants sont prêts à se passer de plusieurs items en plastique à usage unique.

Le Publisac est lu régulièrement par 42 % des répondants, tandis que 21 % le prennent seulement pour le journal local et 37 % ne le consultent simplement pas.

Autres : 78 % des répondants sont favorables ou seraient favorables à l'implantation d'une tarification utilisateur-payeur.

Présentation de mémoire

Aucun mémoire n'a été présenté.

¹ Rappelons qu'il s'agit d'un échantillon de population *interpellée par le sujet*, la proportion réelle est probablement plus élevée

Modification du PGMR

Résumé de l'assemblée et impacts sur le PGMR

Questions ou commentaires - assemblée	Réponses fournies par les représentants	Décision de modifier le PGMR
Durant la collecte des encombrants, il y a des pneus. Ils ne sont normalement pas acceptés aux encombrants. Peut-on les porter dans les garages?	Oui, dans les garages ou les écocentres. Certains garagistes reprennent seulement les pneus qu'ils ont vendus. On peut leur rappeler que légalement, ils doivent tous les reprendre.	Non
Est-ce que tous les encombrants vont à l'enfouissement?	Ça dépend des municipalités. Si la municipalité travaille avec SSAD, tout est collecté avec le camion compacteur et ça va à l'enfouissement. Mais certaines municipalités font un pré-tri.	Non
Il faut porter une attention particulière le long du fleuve. Parfois, on met des îlots de tri qui ne sont pas compatibles avec l'utilisation qui en est faite (ex. trou trop petit pour matières recyclables, taille insuffisante, etc.). De plus, on est porté à utiliser des sacs noirs dans les îlots de tri, mais au final, est-ce que la collecte se fait efficacement en respectant le tri?	En effet, il faudra porter une attention particulière à ce phénomène lors du portrait des îlots de tri dans les lieux publics municipaux.	Non
Organiser des ateliers dans les écoles et les camps de jour est intéressant, mais dans les écoles, les infrastructures ne sont pas là, il n'y a pas de compost ni rien. Avant de sensibiliser les enfants, il faut remédier à cette problématique en priorité.	Tout à fait juste, c'est pourquoi il y a une mesure visant à offrir un Service-conseil en continu aux institutions.	Non
L'élaboration du plan de gestion de débris après sinistres est une question d'actualité (gros vents, tornades). Est-ce que ce sont les écocentres qui ramassent tout ça?	Justement, le plan de gestion de débris servirait à définir ça. Il faut d'abord s'assurer d'avoir les mécanismes pour la sécurité de la population et ensuite, pour valoriser ce qui peut l'être. Actuellement, les écocentres n'acceptent pas ce genre de volume, par manque d'espace.	Non

Questions ou commentaires - assemblée	Réponses fournies par les représentants	Décision de modifier le PGMR
Pouvez-vous me donner un exemple de mécanisme de rétroaction?	Par exemple, un système permettrait de savoir quelles sont les zones où peu de bacs bruns sont levés pour faire de la sensibilisation ciblée. Une lettre pourrait être éventuellement envoyée aux citoyens qui ne font ni compostage domestique, ni bac brun, etc. La tarification utilisateur payeur est aussi un mode de rétroaction, car elle récompense les comportements souhaités.	Non
Pour la rétroaction et les incitatifs financiers, est-ce qu'on pourrait charger au poids? Ton bac à déchet est très lourd, on te facture davantage? Ça serait coûteux, mais est-ce qu'à la longue ça serait intéressant?	Non, la technologie actuelle ne permet pas ce degré de précision. De plus, avec l'hiver, c'est embêtant de savoir quel poids ont réellement les déchets, on ne veut pas charger le citoyen pour la neige/glace qu'il y a sur le couvercle de son bac.	Non
Il faut faire attention avec la tarification utilisateur payeur car ça dépend de combien de personnes il y a dans la maison! 2 adultes et 4 enfants génèrent plus de volume de déchets et c'est normal. La première étape est de voir qui sont les gens qui ne sortent pas leur bac brun.	En effet, il faut prendre cette réalité en considération. Toutefois, l'idée est que chaque ménage se retrouve à payer sa facture « réelle » ou de s'en approcher le plus possible. Et ce ne sont pas toujours les ménages les plus nombreux qui génèrent le plus de déchets! De plus, dans les tarifications existantes qu'on pourrait citer en exemple, le coût est incitatif mais pas non plus <i>prohibitif</i> .	Non
L'écocentre de Saint-Pascal sera relocalisé ou réaménagé? Je ne voudrais pas qu'il quitte Saint-Pascal.	Il doit être amélioré, car le terrain est très petit, et c'est saturé actuellement. Les décisions ne sont pas prises encore quant à sa localisation	Non
Pour la mesure 18 (Réaliser une étude de faisabilité sur la desserte des ICI par les services d'écocentres), je trouve cette mesure frileuse. Il va falloir trouver un moyen que les écocentres offrent un service aux ICI sinon une part des flux continuent de partir au LET.	Commentaire entendu.	Ajout de moyens à la mesure 18

Questions ou commentaires - assemblée	Réponses fournies par les représentants	Décision de modifier le PGMR
Les plastiques agricoles : avez-vous songé à une façon de les récupérer pour remplacer le bac bleu? Est-ce qu'il y aurait possibilité d'avoir un conteneur à l'écocentre, pour les déposer là-bas par exemple une fois par mois ou par semaine? C'est de gros volumes!	En effet, ils ne seront probablement plus acceptés au bac bleu prochainement. Plusieurs acteurs régionaux se penchent sur la question actuellement.	Non
Beaucoup d'institutions (maisons pour aînés, hôpitaux, écoles, etc.) ne font pas de tri. Tant que le gouvernement n'obligera pas ses institutions à faire leur tri, on a un problème. Il ne faudrait pas que leurs vidanges soient compilées dans les vidanges des municipalités. Il faudrait que ça soit géré de façon privée pour qu'ils paient eux-mêmes.	Les municipalités ont le droit d'arrêter d'offrir le service si elles le souhaitent, elles font le choix de desservir ses générateurs pour le moment. Toutefois, nous sommes conscients du problème et c'est pourquoi une mesure a été mise au plan d'Action pour faire de la représentation auprès du gouvernements sur l'exemplarité de ces institutions.	Non
Par rapport aux institutions, je suis conseillère en orientation en milieu scolaire. Le recyclage du papier, ça va quand même bien, mais le bac brun est un défi, on manque de personnel. Qui va s'en occuper tous les jours? C'est un défi! Dans une école, les élèves peuvent participer, mais il faut du monde dès le début de l'année.	C'est en effet un défi. Une mesure du PGMR vise à accompagner les ICI en ce sens.	Non
Au niveau des événements, pour notre Festival Bonjour la visite, on a assez d'expériences. Ce n'est pas facile! Il faudrait toujours quelqu'un pour surveiller et diriger. C'est tellement difficile. Mais il faut continuer de s'améliorer. On travaille avec des bénévoles et il y a beaucoup de choses à faire. Mais les efforts sont là. Ça prendrait une équipe de support qui se déplace.	Nous sommes conscients de ce défi, c'est pourquoi une mesure a été mise au PGMR pour soutenir les organisateurs d'événements pour organiser dans l'écoresponsabilité.	Non

Résumé des enjeux soulevés par le sondage en ligne et impacts sur le PGMR

Commentaire et enjeu soulevé	Possibilité d'ajustement du projet de PGMR adopté	Décision de modifier le PGMR (Mesure du PGMR modifié)
Communication		
Le Placoteux et les journaux municipaux sont largement consultés par les répondants. Ils sont probablement sous-utilisés comme moyen de communication pour informer et sensibiliser les citoyens sur la GMR	Ajouter comme moyen dans les mesures d'ISÉ	Oui (mesure 1)
Les sites web de la MRC et des municipalités ont un potentiel important d'information sur la GMR mais les pages web sur le sujet sont de qualité inégales, et dans certains cas, inexistantes	Ajouter comme moyen dans les mesures d'ISÉ	Oui (mesure 1)
61 % des gens sondés aimeraient avoir un rappel électronique pour la collecte	Ajouter comme moyen dans les mesures d'ISÉ	Non
Collectes/services :		
Les fréquences de collecte des déchets mériteraient d'être étudiées afin d'optimiser le transport.	Déjà prévu	Non (mesure 17)
Les services pour les résidus verts et branches semblent insuffisants car plusieurs affirment utiliser le bac noir à cet effet.	Déjà prévu	Non (mesure 15)
Une collecte sur appel pour les encombrant réutilisables / valorisables mériterait d'être envisagée. Le transport est un frein qui revient souvent en ce qui concerne l'utilisation e l'écocentre.	Une analyse des solutions est prévue	Non (mesure 20)
Le sujet du Publisac mériterait davantage d'attention pour avoir vraiment le pouls de la population (42 % des sondées le lisent régulièrement).	Ajouter un moyen à la mesure 14	Non
Ilots de tri		
La disponibilité de poubelles et ilots de tri dans les lieux publics soulève des commentaires. Elle paraît insuffisante à plusieurs endroits.	Déjà prévu	Non (mesure 3)
Exemplarité municipale		
Le PGMR n'a pas de mesure spécifique à cet effet mais c'est en filigrane de certaines mesures, dont 14 et 29.	Préciser en moyen aux mesures 14 et 29	Non (mesures 14 et 29)

Conclusion

Les objectifs des consultations publiques ont bien été atteints : toute l'information a été fournie, la parole a été donnée aux citoyens et leurs commentaires ont été pris en compte. Une réflexion quant aux communications entourant les consultations publiques a été menée depuis l'ancien PGMR 2016-2020 et des mesures ont été prises pour rehausser le nombre de participants à l'assemblée de consultation. Afin d'impliquer davantage les citoyens dans la révision du PGMR, plusieurs outils de communication ont été utilisés et la MRC est satisfaite de la participation au sondage en ligne qui lui a permis de recueillir beaucoup de commentaires de la part des citoyens. Le dépôt du présent rapport au conseil de la MRC met un terme à la démarche de consultations publiques sur le projet de PGMR 2023-2030.

ANNEXE 1 : Avis de consultation publique



AVIS PUBLIC

DÉMARCHE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE KAMOURASKA

AVIS est donné par le soussigné, Jean Lachance, directeur général et greffier-trésorier, qu'une démarche de consultation publique se tiendra dans le cadre de la révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Kamouraska, dont le projet de plan a été adopté le 9 février 2022, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Une copie du projet de PGMR révisé ainsi qu'un sommaire détaillé de celui-ci sont disponibles pour consultation :

- en ligne, sur le site Internet de la MRC
- en version imprimée, au bureau de la MRC, 235 rue Rochette à Saint-Pascal, et au bureau de chacune des municipalités, sur rendez-vous préalable.

Sondage sur le nouveau PGMR

Les citoyens sont invités à répondre à un sondage en ligne afin de participer à la priorisation des actions, la précision des besoins, et de partager leurs commentaires avec la MRC.

Quand? du 9 mai au 9 juin 2022

Où? Questionnaire en ligne disponible via la page web de la MRC de Kamouraska ou par téléphone 418-856-2628 # 205

Séance de consultation publique en visioconférence

Cette assemblée de consultation publique a pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Quand? Mardi 31 mai 2022, 19h

Où? En se connectant au lien disponible via la page web de la MRC (aucune inscription requise)

Dépôt de mémoires

Les citoyens et les représentants d'organisations publiques ou privées ayant une adresse sur le territoire de la MRC peuvent soumettre un mémoire avant le 9 juin 2022 par courriel à l'adresse suivante accueil@mrckamouraska.com ou par la poste au 235 rue Rochette à Saint-Pascal, G0L 3Y0.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec la chargée de projet, Ophélie Deschamps Lévesque, au (418) 856-2628, poste 205

Donnée à Saint-Pascal, le 13 avril 2022

Jean Lachance
Directeur général et greffier-trésorier

ANNEXE 2 : Sommaire du projet de PGMR

SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES MRC DE KAMOURASKA

Mise en contexte

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) est un outil visant à améliorer la performance régionale et à participer à l'atteinte des objectifs fixés par le gouvernement provincial dans le cadre de la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles* et son *plan d'action 2019-2024*. Il doit couvrir l'ensemble des générateurs : résidentiel, industriel-commercial-institutionnel (ICI) et construction-rénovation-démolition (CRD).

La démarche de révision du PGMR est encadrée par la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*. Les municipalités régionales doivent élaborer et maintenir en vigueur un PGMR sur leur territoire. À cet effet, elles doivent adopter un projet de plan révisé, au plus tard à la date du 5^e anniversaire de l'entrée en vigueur du dernier plan. Le conseil de la MRC a ainsi adopté le nouveau projet de PGMR révisé le 9 février 2022.

La procédure officielle de révision d'un PGMR prévoit que le projet de plan soit soumis à une démarche de consultation publique afin d'impliquer les citoyens, de leur permettre de s'exprimer et proposer leurs idées. À la suite de la consultation, un rapport sera alors rédigé, et s'il y a lieu, des modifications pourront être apportées au nouveau Plan. Le projet a été élaboré conjointement par l'organisme Co-éco et par le comité d'orientation en gestion des matières résiduelles de la MRC. La MRC prévoit l'entrée en vigueur du nouveau PGMR avant le mois de février 2024.

Contenu du PGMR

Le contenu du document est prévu par la LQE et se décline comme suit :

- Une description du territoire d'application
- La mention des municipalités locales visées par le plan et des ententes intermunicipales
- Le recensement des organismes et entreprises qui œuvrent en GMR sur le territoire
- Un inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire
- Un recensement des installations de récupération, de valorisation ou d'élimination présentes sur le territoire et utilisées par le territoire
- Un énoncé des orientations et des objectifs à atteindre afin de contribuer aux objectifs nationaux
- Un plan d'action, des prévisions budgétaires et un calendrier pour la mise en œuvre des mesures
- Un système de surveillance et de suivi du plan destiné à en vérifier périodiquement l'application

Performances territoriales et objectifs

La MRC de Kamouraska performe bien en gestion des matières résiduelles et est bien pourvue en matière d'écocentres. Selon l'exercice d'inventaire théorique proposé par Recyc-Québec, 69 % des 48 436 tonnes de matières résiduelles générées dans la MRC seraient récupérées. Cette performance est en partie attribuable aux grandes quantités générées par l'industrie agroalimentaire et à son taux de récupération très élevé. Au LET, on constate qu'en considérant les 3 grands secteurs qui génèrent des matières (résidentiel, ICI et CRD), la quantité moyenne enfouie est de 422 kg/habitant. La MRC vise une réduction de 10 % d'ici 2029.

À la suite d'une analyse détaillée de la situation, voici les mesures proposées dans le nouveau PGMR, regroupées en 7 orientations :

Orientation 1 : communication et information, sensibilisation, éducation (ISÉ)

Afin de motiver et guider tous les générateurs vers l'atteinte des objectifs, il est nécessaire de prévoir des actions de sensibilisation

1	Élaborer une stratégie de communication et d'ISÉ promouvant les 3RV et l'économie circulaire
2	Outiller l'industrie touristique et favoriser le tri chez la population saisonnière
3	Favoriser la présence et l'utilisation adéquate des ilots de tri publics
4	Organiser des ateliers de sensibilisation dans les écoles et les camps de jours
5	Organiser des visites des installations en GMR
6	Optimiser l'utilisation des points de dépôt pour les produits sous responsabilité élargie des producteurs (REP)

Orientation 2 : concertation, leadership, recherche et développement

Ce bloc de mesures souligne l'importance de travailler de manière concertée à l'intérieur du territoire et avec ceux avoisinants. Par ailleurs, la MRC est particulièrement bien pourvue en organisations œuvrant en recherche et développement. Les CCTT, le Cégep, l'ITAQ, Co-éco et l'équipe en économie circulaire de la SADC lui confèrent l'opportunité de participer à l'innovation menant à la réduction de l'enfouissement.

7	Informers les employés et élus municipaux sur leur performance et organiser des séances d'échange sur la GMR
8	Maintenir une veille, favoriser la R&D et faciliter la mise en œuvre de projets offrant des solutions pour les matières identifiées comme problématiques, dans une logique d'économie circulaire
9	Élaborer un plan de gestion de débris après sinistres

Orientation 3 : mesures incitatives et coercitives

Ces mesures visent à améliorer la clarté et la rétroaction aux usagers par rapport aux messages véhiculés, afin d'appuyer l'adoption de comportements souhaitables en réduction, réemploi et recyclage.

10	Mettre à jour, bonifier et harmoniser les « règlements relatifs à la gestion des matières résiduelles »
11	Renforcer les mécanismes de rétroaction à la population par rapport au tri des matières
12	Mettre en place des incitatifs financiers à la réduction des déchets pour tous les générateurs
13	Renforcer les incitatifs pour la valorisation des résidus de CRD
14	Adopter une stratégie de réduction des produits à usage unique

Orientation 4 : services et infrastructures

Ces mesures visent à s'assurer que les usagers disposent des services et infrastructures adéquates pour améliorer les performances de tri.

15	Optimiser les services de récupération des résidus verts au besoin
16	S'assurer du recyclage des plastiques agricoles souples
17	Optimiser les collectes à 3 voies et les collectes spéciales
18	Réaliser une étude de faisabilité sur la desserte des ICI par les services d'écocentres
19	Relocaliser ou réaménager l'écocentre de Saint-Pascal
20	Organiser le réemploi et le recyclage des encombrants valorisables

Orientation 5 : représentation

La MRC étant premier témoin des problématiques en gestion des matières résiduelles sur son territoire, elle peut proposer au gouvernement des orientations facilitant l'amélioration de la performance au niveau régional.

21	Demander au gouvernement d'accélérer la mise en place de certaines REP
22	Faire le suivi auprès du MERN pour assurer le nettoyage des dépôts illégaux en terre publique
23	Demander au MTQ de ramasser les dépôts sauvages en bordure de ses routes
24	Demander au gouvernement de mettre en place des mesures qui permettent l'exemplarité de ses institutions
25	Demander au gouvernement de maintenir les objectifs fixés au plan d'action de la PQGMR et de renforcer la mise en place des leviers
26	Demander au gouvernement de poursuivre les efforts dans la gestion des plantes exotiques envahissantes
27	Demander au gouvernement d'exiger plus de transparence des recycleurs privés

Orientation 6 : soutien et accompagnement

L'objectif de ces mesures est de stimuler et de soutenir des initiatives en matière de réduction des déchets ou d'amélioration de la gestion des matières résiduelles.

28	Stimuler et soutenir les initiatives des ICI et événements pour la planification et l'amélioration de leur GMR
29	Développer des incitatifs et un programme d'accompagnement pour les événements afin qu'ils tendent vers le zéro déchet
30	Développer un programme de soutien aux organismes œuvrant dans la réduction à la source et le réemploi

Orientation 7 : suivi et acquisition de données

Afin de mieux orienter les décideurs, la prise de données et la planification d'audit pour avoir un portrait plus clair des matières générées, récupérées et éliminées sur le territoire sont primordiales.

31	Effectuer des audits du contenu des 3 voies de collecte résidentielle et petits ICI assimilables, aux moments clés de l'année
32	Effectuer un suivi annuel des données de GMR et des montants perçus du MELCC et Recyc-Québec par les municipalités

Une ressource accompagnera les municipalités pour la mise en œuvre du plan. Le comité d'orientation en GMR de la MRC aidera à la planification des actions quelques fois par année.

Pour nous donner votre avis

En allant sur la page web de la MRC de Kamouraska, tous les citoyens pourront :

- Participer au sondage en ligne concernant ce plan d'action, du 9 mai au 9 juin
- Trouver le lien pour participer à la consultation publique en visioconférence, du 31 mai à 19h
- Obtenir les informations pour déposer un mémoire
- Consulter le projet de PGMR

Pour d'autres suggestions, commentaires ou pour obtenir plus d'informations, veuillez communiquer avec :

Ophélie Deschamps Lévesque, chargée de Projet, Co-éco
 418-867-2628 poste 205
service-conseil@co-eco.org



